



## Contrat de Rivière « Bléone et affluents »

2015 – 2020

## Tome 2

# Document technique

Démarche portée par :



Démarche soutenue par :



**Crédits photo :**

*SMAB sauf vues aériennes (Matthieu COLIN [www.photographeAerien.com](http://www.photographeAerien.com) pour Agence de l'eau)*

---

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE - COMPOSITION DU DOSSIER .....</b>	<b>1</b>
<b>I. CONTEXTE ET MOTIVATION DE LA DEMARCHE .....</b>	<b>2</b>
I.1. LA PRESENTATION DU BASSIN VERSANT .....	2
I.2. LA MOTIVATION DE LA DEMARCHE .....	6
I.2.1. Les acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire .....	6
I.2.2. La motivation de la démarche .....	9
I.2.3. Quelques dates clés dans la démarche .....	10
<b>II. ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT .....</b>	<b>11</b>
II.1. PREAMBULE CONCERNANT LES ETUDES COMPLEMENTAIRES IDENTIFIEES DANS LA PHASE DE CANDIDATURE .....	11
II.2. CONTEXTE .....	12
II.2.1. Situation géographique .....	12
II.2.2. Topographie .....	12
II.2.3. Occupation du sol .....	12
II.3. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUE .....	13
II.3.1. Données administratives .....	13
II.3.2. Données démographiques .....	15
II.3.3. Activité économique .....	15
II.4. USAGES DE L'EAU .....	16
II.4.1. Prélèvements .....	16
II.4.2. Rejets .....	19
II.5. RESSOURCES EN EAU .....	21
II.5.1. Données climatiques et évolutions attendues .....	21
II.5.2. Géologie et hydrogéologie .....	22
II.5.3. Hydrographie et ressource en eau superficielle .....	23
II.6. QUALITE DES EAUX .....	26
II.6.1. Eaux superficielles .....	26
II.6.2. Eaux souterraines .....	27
II.7. MILIEUX NATURELS .....	28
II.7.1. Différents zonages, inventaires et classements (ZNIEFF, NATURA 2000, classement L.214-17, réservoirs biologiques, arrêté de protection de biotope...) .....	28
II.7.2. Cours d'eau, adoux, habitats aquatiques et continuités biologiques .....	33
II.7.3. Milieux alluviaux .....	39
II.7.4. Espèces emblématiques et indicatrices .....	40
II.8. RICHESSES PAYSAGERES ET GEOLOGIQUES .....	42
II.9. RISQUES NATURELS .....	43
II.9.1. Caractéristiques des crues .....	43
II.9.2. Caractéristiques des risques .....	44
II.9.3. Prévention des risques .....	45
II.9.4. Ouvrages de protection et digues .....	45
II.10. SYNTHÈSE : ENJEUX DU TERRITOIRE .....	47
<b>III. OBJECTIFS A ATTEINDRE ET PROBLEMATIQUES A RESOUDRE SUR LE BASSIN VERSANT .....</b>	<b>49</b>
III.1. LES 4 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU SDAGE .....	49
III.1.1. Le bon état des masses d'eau .....	49
III.1.2. Les substances dangereuses .....	53

III.1.3. Les zones protégées .....	54
III.1.4. La non dégradation.....	57
III.2. LE PROGRAMME DE MESURES (PDM) .....	57
III.2.1. Pour les eaux superficielles .....	57
III.2.2. Pour les eaux souterraines.....	59
III.3. LES EFFORTS ET ACTIONS A ENGAGER SUR LE BASSIN VERSANT .....	60
III.3.1. Eaux superficielles.....	60
III.3.2. Eaux souterraines .....	60
<b>IV. STRATEGIE DU CONTRAT DE RIVIERE (OBJECTIFS ET CONTENU DU CONTRAT).....</b>	<b>61</b>
IV.1. PRIORISATION DES ACTIONS.....	61
IV.2. LA STRATEGIE PAR VOLET .....	61
IV.2.1. Volet A : Qualité des eaux.....	62
IV.2.2. Volet B1 : Milieux naturels.....	67
IV.2.3. Volet B2 : Risques naturels .....	73
IV.2.4. Volet B3 : Ressource en eau.....	78
IV.2.5. Volet C1 : Valorisation et sensibilisation.....	83
IV.2.6. Volet C2 : Gouvernance .....	91
<b>V. CONTRIBUTION DU CONTRAT DE RIVIERE AUX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET DE SDAGE 2016-2021 ET COHERENCE AVEC LE PROJET DE PROGRAMME DE MESURES .....</b>	<b>94</b>
<b>VI. MISE EN ŒUVRE, ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT DE RIVIERE.....</b>	<b>101</b>
VI.1. TYPE D'ENGAGEMENT ET PHASAGE.....	101
VI.2. LA STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT .....	101
VI.2.1. Statuts et compétences .....	101
VI.2.2. Gouvernance interne .....	102
VI.2.3. Moyens humains et techniques .....	102
VI.3. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT.....	103
VI.4. LA MAITRISE D'OUVRAGE ET LES INVESTISSEMENTS A REALISER.....	103
VI.4.1. Répartition par volet.....	104
VI.4.2. Répartition par année.....	113
VI.4.3. Répartition par financeurs.....	114
VI.5. LE SUIVI ET L'EVALUATION DU CONTRAT.....	116
VI.5.1. Evaluation de la mise en œuvre du Contrat de Rivière (bilans) .....	116
VI.5.2. Indicateurs globaux (tableau de bord) .....	116
VI.5.3. Indicateurs techniques.....	116
<b>VII. ANNEXES .....</b>	<b>117</b>
DELIBERATION N°2011-4 EN DATE DU 21 JANVIER 2014 DU COMITE D'AGREMENT DU BASSIN RHONE MEDITERRANEE CONCERNANT LA CANDIDATURE DU CONTRAT DE RIVIERE BLEONE (04) .....	119
ARRETE PREFECTORAL N°2011-2168 EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2011 FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE DE RIVIERE BLEONE ET AFFLUENTS .....	123
GRILLE D'ANALYSE DU CONTRAT CONCERNANT LES « EAUX SUPERFICIELLES » .....	131
GRILLE D'ANALYSE DU CONTRAT CONCERNANT LES « EAUX SOUTERRAINES » .....	133

---

## **Liste des figures**

FIGURE 1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA BLEONE .....	2
FIGURE 2 : PERIMETRE DU CONTRAT DE RIVIERE « BLEONE ET AFFLUENTS » .....	4
FIGURE 3 : REPARTITION DES MEMBRES DU COMITE DE RIVIERE ENTRE LES 3 COLLEGES .....	7
FIGURE 4 : DECOUPAGE ADMINISTRATIF.....	14
FIGURE 5 : MASSES D’EAU SOUTERRAINES.....	23
FIGURE 6 : MASSES D’EAU SUPERFICIELLES ET ADOUX .....	25
FIGURE 7 : ZNIEFF.....	28
FIGURE 8 : NATURA 2000 .....	29
FIGURE 9 : INVENTAIRE ZONES HUMIDES.....	30
FIGURE 10 : ETAT DE CONSERVATION ET INTERET PATRIMONIAL DES ZONES HUMIDES DU BASSIN .....	31
FIGURE 11 : ARRETES DE PROTECTION DE BIOTOPE, RESERVOIRS BIOLOGIQUES ET CLASSEMENTS AU L.214-17 .....	32
FIGURE 12 : LOCALISATION DES OBSTACLES A LA CONTINUITE ECOLOGIQUE .....	37
FIGURE 13 : FRANCHISSABILITE DES OBSTACLES A LA CONTINUITE ECOLOGIQUES .....	38
FIGURE 14 : DIFFERENCIATION ENTRE UNE DIGUE ET UNE PROTECTION DE BERGE .....	45
FIGURE 15 : REPARTITION DES DIGUES (CLASSEES OU NON) SELON LA CLASSE ET LES COMMUNES CONCERNEES .....	46
FIGURE 16 : REPARTITION DES DIGUES PAR COMMUNE ET PAR CLASSE .....	46
FIGURE 17 : EXTRAIT SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE).....	52

---

## **Liste des tableaux**

TABLEAU 1 : COMPOSITION DU COMITE DE RIVIERE « BLEONE ET AFFLUENTS ».....	7
TABLEAU 2 : LISTE DES ETUDES COMPLEMENTAIRES INSCRITES AU DOSSIER DE CANDIDATURE DU CONTRAT .....	11
TABLEAU 3 : COMPETENCES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU BASSIN .....	14
TABLEAU 4 : VOLUMES DES PRELEVEMENTS POUR L’IRRIGATION .....	18
TABLEAU 5 : REPARTITION DES ZONES HUMIDES DU BASSIN (TYPOLOGIE SDAGE) .....	30
TABLEAU 6 : RESERVOIR BIOLOGIQUE AU SENS DE L’ARTICLE R. 214-108 DU CODE DE L’ENVIRONNEMENT .....	32
TABLEAU 7 : CLASSEMENT DES COURS D’EAU AU TITRE DES ALINEAS 1 ET 2 DU L.214-17 DU CODE DE L’ENVIRONNEMENT.....	33
TABLEAU 8 : SYNTHESE DES ENJEUX DE CONVERSATION PAR UNITE ECOLOGIQUE (CEN PACA, 2013) .....	40
TABLEAU 9 : VALEURS DES DEBITS DE POINTE DE CRUE LE LONG DE LA BLEONE (IDEALP) .....	43
TABLEAU 10 : ETATS ET OBJECTIFS POUR LES 18 MASSES D’EAU SUPERFICIELLES DU BASSIN .....	50
TABLEAU 11 : PRESSIONS EXERCEES SUR LES MASSES D’EAU SUPERFICIELLES .....	51
TABLEAU 12 : ETATS ET OBJECTIFS POUR LES 4 MASSES D’EAU SOUTERRAINES DU BASSIN.....	51
TABLEAU 13 : SITES NATURA 2000 (ANIMATEUR ET AVANCEMENT DOCOB).....	54
TABLEAU 14 : RESSOURCES MAJEURES A PRESERVER POUR L’ALIMENTATION EN EAU POTABLE (ZONES DE SAUVEGARDE POUR LE FUTUR – ZSF) ..56	
TABLEAU 15 : PROJET DE PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE 2016-2021 POUR LES EAUX SUPERFICIELLES .....	58
TABLEAU 16 : PROJET DE PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE 2016-2021 POUR LES EAUX SOUTERRAINES .....	59
TABLEAU 17 : PRIORISATION DES ACTIONS .....	61
TABLEAU 18 : VOLETS ET ENJEUX DU CONTRAT DE RIVIERE .....	61
TABLEAU 19 : ACTIONS VOLET A – STRATEGIE DU CONTRAT (SYNTHESE DES ACTIONS).....	65
TABLEAU 20 : ACTIONS VOLET A – PRINCIPAUX APPORTS DU CONTRAT .....	66
TABLEAU 21 : SYNTHESE DES PRIORITES D’INTERVENTION ISSUES DE L’ETUDE STRATEGIQUE « CONTINUITES ECOLOGIQUES » .....	69
TABLEAU 22 : ACTIONS VOLET B1 – STRATEGIE DU CONTRAT (SYNTHESE DES ACTIONS).....	71
TABLEAU 23 : ACTIONS VOLET B1 – PRINCIPAUX APPORTS DU CONTRAT .....	72
TABLEAU 24 : ACTIONS VOLET B2 – STRATEGIE DU CONTRAT (SYNTHESE DES ACTIONS).....	76
TABLEAU 25 : ACTIONS VOLET B2 – PRINCIPAUX APPORTS DU CONTRAT .....	77
TABLEAU 26 : ACTIONS VOLET B3 – STRATEGIE DU CONTRAT (SYNTHESE DES ACTIONS).....	81
TABLEAU 27 : ACTIONS VOLET B3 – PRINCIPAUX APPORTS DU CONTRAT .....	82
TABLEAU 28 : ACTIONS VOLET C1 – STRATEGIE DU CONTRAT (SYNTHESE DES ACTIONS).....	89
TABLEAU 29 : ACTIONS VOLET C1 – PRINCIPAUX APPORTS DU CONTRAT .....	90
TABLEAU 30 : ACTIONS VOLET C2 – STRATEGIE DU CONTRAT (SYNTHESE DES ACTIONS).....	92
TABLEAU 31 : ACTIONS VOLET C2 – PRINCIPAUX APPORTS DU CONTRAT .....	93
TABLEAU 32 : CONTRIBUTIONS DU CONTRAT AU PROJET DE PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE 2016-2021 .....	99
TABLEAU 33 : CONTRIBUTIONS DU CONTRAT AU PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE 2010-2015 .....	100
TABLEAU 34 : INSTANCES DE GOUVERNANCE DU CONTRAT .....	103
TABLEAU 35 : SYNTHESE DES COUTS PREVISIONNELS PAR VOLET.....	104
TABLEAU 36 : ECHEANCIER DES ACTIONS PAR VOLET.....	112
TABLEAU 37 : SYNTHESE DES COUTS PREVISIONNELS PAR ANNEE .....	113
TABLEAU 38 : SYNTHESE DES COUTS PREVISIONNELS PAR FINANCEUR.....	114



## PREAMBULE - COMPOSITION DU DOSSIER

Le présent projet de Contrat de Rivière « Bléone et affluents » est présenté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB), structure animatrice de la démarche.

Il est composé de 4 tomes :

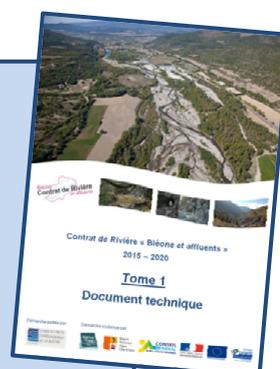
### Tome 1 – Document de synthèse

- Etapes de la construction
- Acteurs impliqués
- Diagnostic du territoire, enjeux et objectifs
- Synthèse du programme d'actions



### Tome 2 – Document technique

- Contexte et motivation de la démarche
- Etat des lieux du bassin versant
- Objectifs à atteindre et problématiques à résoudre sur le bassin
- Stratégie du Contrat (objectifs et contenu)
- Contribution du Contrat aux SDAGES
- Mise en œuvre, animation et suivi du Contrat



### Tome 3 – Cahier des fiches actions

- Récapitulatif des actions par volet
- Fiches actions par volet



### Tome 4 – Document contractuel

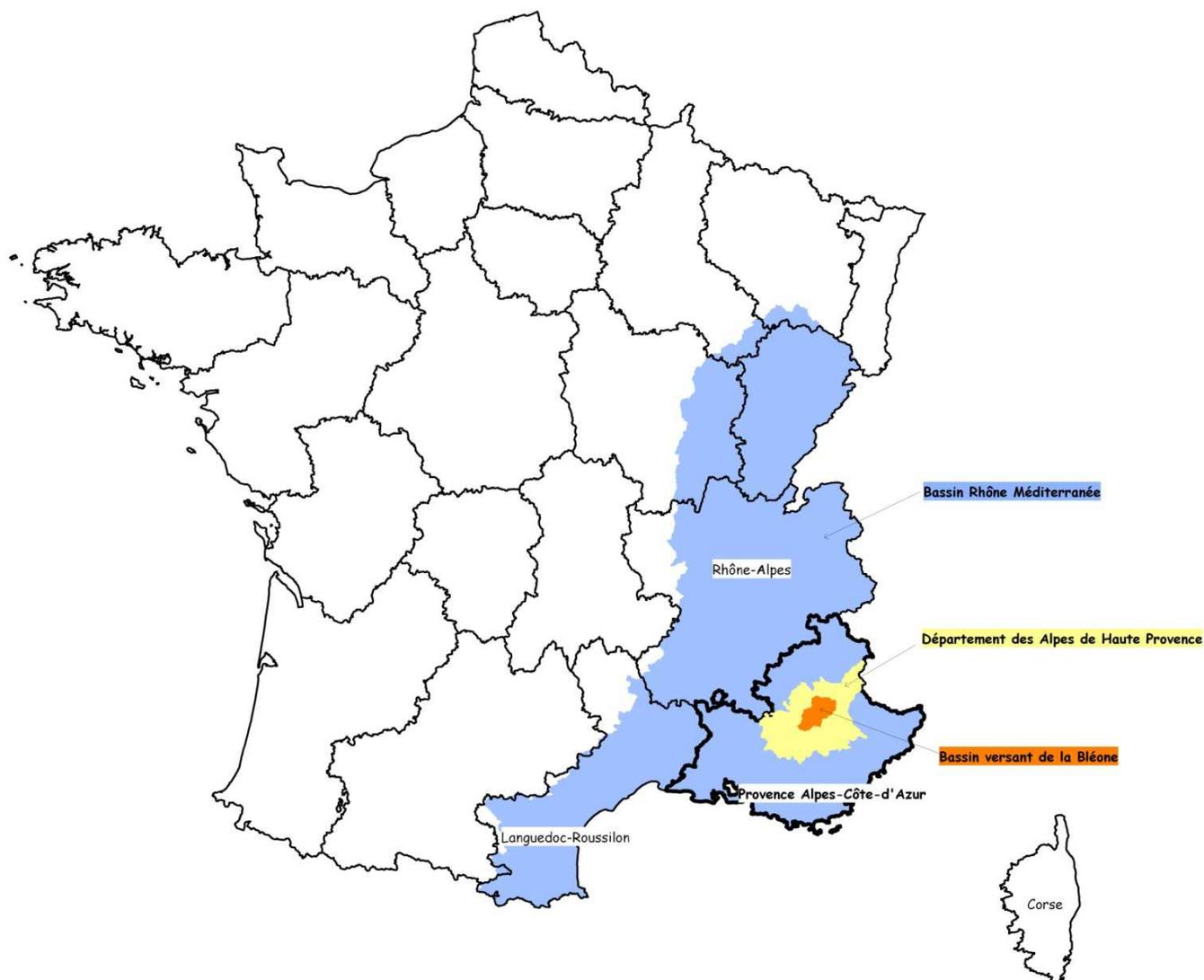
- Contenu du Contrat
- Engagements des partenaires
- Contrôle, révision et résiliation
- Signatures des maîtres d'ouvrage et des financeurs



# I. CONTEXTE ET MOTIVATION DE LA DEMARCHE

## I.1. LA PRESENTATION DU BASSIN VERSANT

Le territoire proposé pour le Contrat de Rivière « Bléone et Affluents » est situé au sud-est du bassin Rhône Méditerranée. Il est rattaché à la **Région Provence Alpes Côte d'Azur** et au **département des Alpes de Haute Provence** où il occupe une position centrale.



*Figure 1 : Situation géographique du bassin versant de la Bléone*

La Bléone est un affluent de la Durance qu'elle rejoint en aval du barrage de l'Escale. C'est d'ailleurs, avec l'Asse et le Verdon, l'un des principaux affluents rive gauche de la moyenne Durance. Son bassin versant comprend la ville de Digne les Bains, Préfecture du département.

Ce bassin hydrographique de 900 km<sup>2</sup>, couvre tout ou partie du territoire de **vingt-six communes du département** ; communes qui sont, pour la plupart, incluses dans **les 5 Communautés de Communes**. Le **Pays Dignois** regroupe la quasi-totalité des communes du bassin.

Le bassin abrite une population d'environ 29 000 habitants (population légale 2012) soit près de 18% de la population du département.

L'empreinte des cours d'eau sur les reliefs et les paysages est particulièrement remarquable sur le bassin de la Bléone. Ces cours d'eau ont fortement structuré le territoire et donc les liens entre les hommes et les rivières. Les usages de l'eau, l'occupation des sols, la perception de la rivière par les habitants sont très contrastés entre les hauts bassins et la plaine en aval.

**Le périmètre du Contrat de Rivière couvre l'ensemble du bassin versant.**

**Il s'agit, selon la classification du SDAGE, du sous bassin versant « Bléone » (DU\_03\_05) de la zone Durance.**

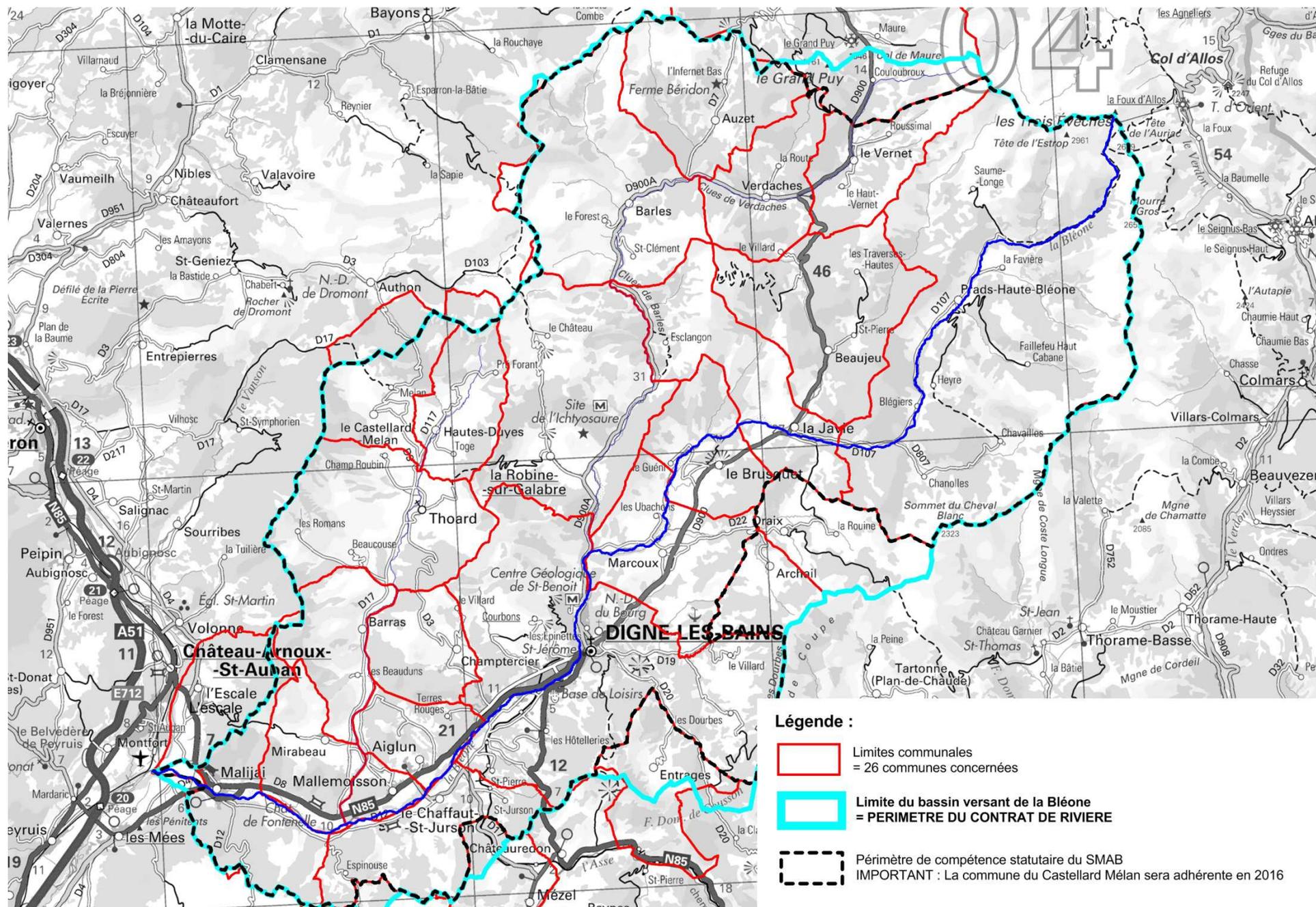


Figure 2 : Périmètre du Contrat de Rivière « Bléone et affluents »

----- **PRESENTATION DU BASSIN VERSANT** -----

**SYNTHESE**

	<b>Le bassin de la Bléone</b>	<b>Quelques repères ... au niveau départemental</b>
<b>Superficie</b>	≈ 900 km <sup>2</sup>	6 923 km <sup>2</sup>
<b>Population (1<sup>er</sup> janvier 2012)</b>	≈ 29 000 hab.	161 241
<b>Nombre de communes</b>	27 communes	200 communes
<b>Taille des communes</b>	1 ville de plus de 15 000 hab. : Digne les Bains 6 communes de 1000 à 2000 hab. 7 communes entre 200 et 1000 hab. 6 communes entre 100 et 200 hab 6 communes de moins de 100 hab.	2 villes de plus de 15 000 habitants : Digne les Bains et Manosque 185 communes de moins de 2 000 hab.
<b>Densité de population</b>	32 hab/km <sup>2</sup>	22,3 hab/km <sup>2</sup>
<b>Nombre d'exploitations agricoles</b>	247 exploitations en 2000	3000 exploitations en 2000
<b>Stations thermales</b>	1	2
<b>Taux de boisement</b>	41 % de la superficie du bassin	49,14 % de la superficie du département
<b>Réserve Géologique</b>	1 (Haute Provence)	2 (Haute Provence et Parc du Luberon)
<b>Site classés</b>	1 site	27 sites
<b>Sites inscrits</b>	4 sites	56 sites
<b>Arrêté de protection de Biotope (APB)</b>	3 sites	7 APB
<b>Zones Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique</b>	12 ZNIEFF de type I 11 ZNIEFF de type II	136 ZNIEFF de type I 89 ZNIEFF de type II
<b>Site Natura 2000</b> ⇒ <b>Directive Habitats</b> ⇒ <b>Directive Oiseaux</b>	Directive Habitats : 2 Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) Directive Oiseaux : 4 Zone de Protection Spéciale (ZPS)	Directive Habitats : 21 Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et 7 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) Directive Oiseaux : 4 Zones de Protection Spéciale (ZPS)
<b>Linéaire de cours d'eau *</b>	≈ 350 km	Plus de 2800 km

\* sur la base de la cartographie SDAGE de l'Agence de l'Eau soit l'ensemble des masses d'eau (masses d'eau principales et TPCE)

## I.2. LA MOTIVATION DE LA DEMARCHE

### I.2.1. Les acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire

#### I.2.1.i. Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB)

C'est en 1980, que le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone a été créé par les collectivités locales du bassin pour faire face aux nécessités d'aménagement liées à l'accroissement des pressions humaines (urbanisation, extractions, ...).

Dans les premières années, le Syndicat regroupait déjà le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et sept communes du bassin.

Petit à petit, il s'est agrandi, intégrant la dimension de bassin versant par l'adhésion des communes riveraines des affluents de la Bléone (cf. figure 2).

Aujourd'hui, sur les 27 communes du bassin, 21 sont adhérentes au SMAB. Ce sont les communes **d'AIGLUN, AUZET, BARLES, BARRAS, BEAUJEU, LE BRUSQUET, LE CHAFFAUT, CHAMPTERCIER, DIGNE LES BAINS, L'ESCALE, LES HAUTES DUYES, LE VERNET, LA JAVIE, MALIJAI, MALLEMOISSON, MARCOUX, PRADS, LA ROBINE SUR GALABRE, MIRABEAU, THOARD, VERDACHES.**

La Commune du **CASTELLARD MELAN** a sollicité son entrée au SMAB en mars 2015.

Les 5 Communes qui n'adhèrent pas au SMAB sont les communes d'Archail, de Draix, d'Entrages, et de Seyne les Alpes.

Le siège administratif et technique du Syndicat est basé à Malijai.

Depuis 2009, **le SMAB est la structure porteuse du premier Contrat de Rivière sur la Bléone et ses affluents.**

Il est aussi maître d'ouvrage de différentes actions constituant les volets milieux naturels, risques, valorisation et communication.

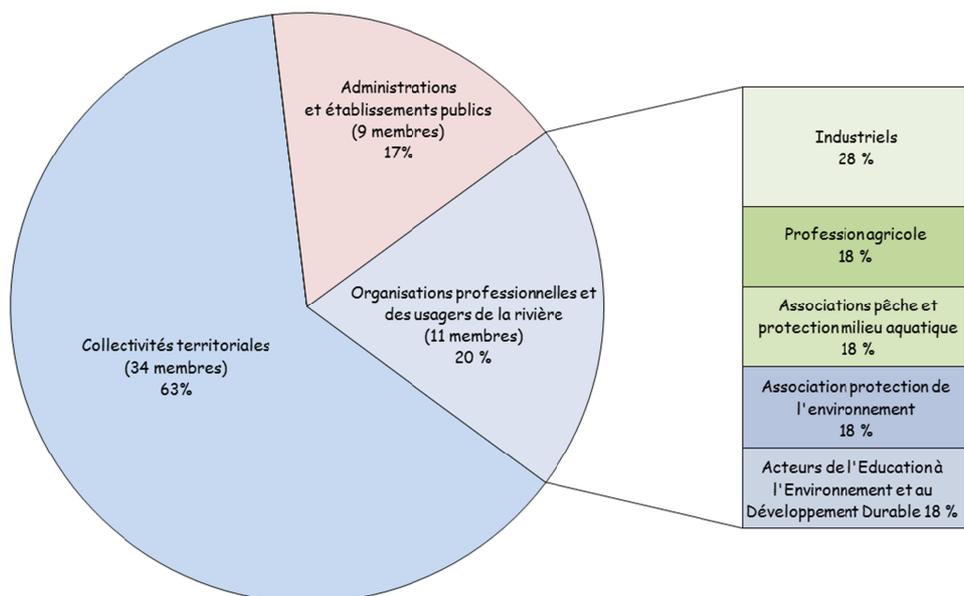
#### I.2.1.ii. Le Comité de Rivière « Bléone et affluents »

Le Comité de Rivière « Bléone et affluents » a été constitué par arrêté préfectoral n°2011-2168 en date du 14 novembre 2011 après délibération favorable du Comité d'Agrément du bassin Rhône-Méditerranée en date du 21 janvier 2011 (délibération n°2011-4).

**Le Comité de rivière est composé de 54 membres** parmi les 3 collèges :

- ⇒ Le collège représentant les Collectivités et groupements ;
- ⇒ Le collège représentant l'Etat et ses établissements publics ;
- ⇒ Le collège représentant les organisations professionnelles et les usagers de la rivière.

La répartition des membres dans les 3 collèges est la suivante :



**Figure 3 : Répartition des membres du Comité de Rivière entre les 3 collèges.**

Les membres, par collèges, sont les suivants :

Collège	Organismes	Nombre de représentants	Nb total par cortège	%	
Collectivités territoriales	Communes du bassin versant	26	34	62	
	Communautés de Communes du bassin versant	5			
	Conseil Général des Alpes de Haute Provence	1			
	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB)	1			
	Région PACA	1			
Administrations et Etablissements publics	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	1	9	18	
	Agence Régionale de Santé (ARS)	1			
	Direction Départementale des Territoires (DDT)	1			
	Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIR MED)	1			
	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	1			
	Office National des Forêts (ONF)	1			
	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	1			
	Préfecture des Alpes de Haute Provence	1			
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD / EPTB)	1				
Organisations professionnelles et des usagers de la rivière	Industriels	Chambre du Commerce et de l'Industrie	1	11	20
		Electricité de France (EDF)	1		
		Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)	1		
	Profession agricole	Chambre d'Agriculture	1		
		Fédération Départementale des structures d'Irrigation Collective (FDSIC 04)	1		
	Associations de pêche	AAPPMA de Digne "La Bléone"	1		
		Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Alpes de Haute Provence	1		
	Associations de protection de l'environnement	Conservatoire des Espaces Naturels PACA (CEN)	1		
		France Nature Environnement FNE 04 / UDVN 04	1		
	Acteurs de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)	1		
Réserve Géologique de Haute Provence		1			
TOTAL		54	54	100	

**Tableau 1 : Composition du Comité de Rivière « Bléone et affluents »**

### **I.2.1.iii. Les maîtres d'ouvrages en charge des actions du Contrat**

Au-delà de l'implication du SMAB, la maîtrise d'ouvrage des actions du Contrat de Rivière implique 35 acteurs.

Il s'agit :

- ⇒ de 18 Communes du bassin pour les actions concernant directement leurs compétences propres (assainissement et eau potable).
- ⇒ d'une Communauté de Communes pour une action de sensibilisation à destination du grand public et une implication très forte dans les opérations de rétablissement des continuités écologiques.
- ⇒ d'EDF en ce qui concerne des actions liées au rétablissement des continuités écologiques.
- ⇒ de l'association A fleur de Pierre pour une action de sensibilisation grand public sur les pesticides.
- ⇒ de l'association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – AAPPMA « La Bléone » pour des actions relatives à la préservation et à l'entretien des milieux.
- ⇒ de l'association France Nature Environnement – FNE 04 pour des actions de sensibilisation à destination des élus locaux et du grand public.
- ⇒ de l'association GESPER concernant les économies d'eau des communes et la sensibilisation du grand public.
- ⇒ de la Chambre d'Agriculture pour le volet ressource en eau.
- ⇒ de la Direction Départementale des Territoires en ce qui concerne la gestion concertée de la ressource en eau.
- ⇒ de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Alpes de Haute Provence (FDAAPPMA 04) pour des actions « milieux » en partenariat avec l'AAPPMA.
- ⇒ De la Fédération du BTP 04, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, pour une action de sensibilisation des entreprises à la gestion des déchets de chantier.
- ⇒ de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en ce qui concerne un projet d'assainissement pour l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole - Digne Carmejane
- ⇒ du Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement – CPIE Alpes de Provence pour des actions de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires.
- ⇒ du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence sur les thèmes du suivi de la qualité des eaux et de l'assainissement collectif.
- ⇒ du Conservatoire d'Espace Naturel sur le thème des zones humides.
- ⇒ du Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance (SMAVD) pour le suivi topographique de la confluence Bléone / Durance.

#### I.2.1.iv. Les partenaires techniques et financiers

L'élaboration du Contrat de Rivière a été permise grâce aux partenariats techniques et financiers tissés avec bon nombre de structures depuis le lancement de la démarche en 2009.

Ce sont :

- ⇒ Les Collectivités du périmètre du Contrat,
- ⇒ L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- ⇒ L'Agence Régionale de Santé (ARS),
- ⇒ L'Etat représenté par les services de la DDT des Alpes de Haute Provence et de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA),
- ⇒ La Région Provence Alpes Côte d'Azur,
- ⇒ Le Département des Alpes de Haute Provence,
- ⇒ Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance (SMAVD),
- ⇒ EDF,
- ⇒ L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole - Digne Carnejeane
- ⇒ La Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence,
- ⇒ La Fédération du BTP 04,
- ⇒ Les ASA / ASL,
- ⇒ L'Association de pêche et la Fédération,
- ⇒ Les Associations de protection de l'Environnement.

#### I.2.2. La motivation de la démarche

Face aux pressions humaines croissantes et à la nécessité de protéger le patrimoine naturel aquatique, le SMAB s'est, dès 2002, préoccupé de mettre en place **une politique de gestion globale et cohérente à l'échelle du bassin versant**. En effet :

- Les interventions ponctuelles de protection contre les crues ont atteint leur limite,
- L'interdiction des extractions en lit mineur oblige à une réflexion sur la gestion cohérente du transit sédimentaire,
- L'insuffisance des étiages nécessite la mise en place d'une concertation sur une juste répartition de la ressource en eau pour limiter les conflits entre les usagers (collectivités, agriculteurs, milieu naturel),
- La nappe alluviale est une ressource importante mais fragile de la vallée (pérennité des approvisionnements en eau potable),
- La valorisation des milieux aquatiques nécessite la poursuite des efforts d'amélioration de la qualité des eaux et d'amélioration des conditions d'étiage.

Les **motivations du SMAB** et de ses partenaires à engager ce Contrat de Rivière « Bléone et affluents » sont les suivantes:

- ⇒ Ce Contrat de Rivière constitue une opportunité de développer, avec l'ensemble des acteurs du territoire, un projet collectif à dimension concrète et opérationnelle.
- ⇒ Il offre une lisibilité à moyen terme des travaux à réaliser dans tous les domaines touchant à l'eau et aux rivières (programmation budgétaire).

- ⇒ Il permet également de réfléchir à une priorisation des actions en lien avec les problématiques environnementales.
- ⇒ Il permet un accès « prioritaires » aux financements
- ⇒ Il permettra enfin, de mettre en œuvre, tout ou partie des actions inscrites au programmes de mesures des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 et 2016-2021.

A ce jour, et jusqu'à la signature du Contrat de Rivière, il n'existe pas d'outil de gestion locale de l'eau sur le bassin versant de la Bléone. Ce premier Contrat de Rivière permettra, grâce à son caractère opérationnel, d'initier une stratégie de gestion de l'eau et des milieux à l'échelle du bassin versant.

### I.2.3. Quelques dates clés dans la démarche

- ❖ 09 novembre 2009 : Délibération du Comité Syndical validant l'engagement de la démarche
- ❖ 03 et 04 février 2010 : Réunions des Commissions Thématiques
- ❖ 22 septembre 2010 : Délibération du Comité Syndical approuvant le dossier de candidature
- ❖ 20 octobre 2010 : Saisine de Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence
- ❖ 16 novembre 2010 : Saisine de l'Agence de l'Eau
- ❖ 21 janvier 2011 : Avis favorable du Comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée
- ❖ 12 juillet 2011 : Arrêté préfectoral désignant les membres du Comité de Rivière
- ❖ 14 novembre 2011 : Arrêté préfectoral désignant les membres du Comité de Rivière (modificatif)
- ❖ 16 novembre 2011 : Réunion d'installation du Comité de Rivière
- ❖ 21 juin 2012 : Seconde réunion du Comité de Rivière
- ❖ 20 décembre 2013 : Troisième réunion du Comité de Rivière
- ❖ 09 et 10 septembre 2014 : Séminaire « Bès, Bléone et Duyes : des rivières en tresses à découvrir et valoriser »
- ❖ 17 et 18 décembre 2014 : Réunions des Commissions Thématiques

## ----- **MOTIVATION DE LA DEMARCHE** -----

### **SYNTHESE**

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone s'est profondément transformé depuis une dizaine d'années. Il a aujourd'hui atteint une dimension de bassin versant et intervient dorénavant sur des thématiques plus globales et intégrées. Cette évolution du SMAB se traduit par le projet de Contrat de Rivière qu'il porte aujourd'hui.

La démarche d'élaboration de ce premier Contrat de Rivière sur la Bléone et ses affluents a débuté en 2009. Après plusieurs années consacrées à la réalisation d'études complémentaires, le dossier définitif a été finalisé en début d'année 2015.

Cette démarche n'a pu voir le jour que grâce à l'implication d'un grand nombre de partenaires techniques et financiers.

## II. ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT

### II.1. PREAMBULE CONCERNANT LES ETUDES COMPLEMENTAIRES IDENTIFIEES DANS LA PHASE DE CANDIDATURE

15 études complémentaires avaient été identifiées dans le dossier de candidature. Ces études, portées par différents maîtres d'ouvrages, ont toutes été réalisées et finalisées entre 2011 et 2014.

Elles ont permis :

- ⇒ d'étayer ou d'actualiser l'état des lieux et le diagnostic du bassin,
- ⇒ de préciser les actions prioritaires à inscrire au programme d'actions du Contrat.

Beaucoup d'éléments, issus de ces études, sont repris dans la présentation de l'état des lieux du bassin versant

Volet	N°EC	Intitulé de l'étude	Maître d'ouvrage	Utilisation données dans l'état des lieux (n° des chapitres)
A	EC1	Bilan de l'assainissement sur le bassin versant de la Bléone et perspectives d'amélioration	SMAB	II.4.2
	EC2	Caractérisation des pratiques agricoles et impacts sur la qualité de l'eau	Chambre d'Agriculture 04	II.4.2
	EC3	Diagnostic de l'utilisation des produits phytosanitaires non agricoles sur le bassin versant de la Bléone	SMAB	II.4.2
	EC4	Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles avant le démarrage du Contrat	Conseil Départemental 04	II.6.1
	EC5	Réactualisation du recensement des décharges et dépôts sauvages (étude réalisée par le CD en 1999)	DDT 04	II.4.2
	EC6	Réalisation d'un inventaire des activités « à risques » vis-à-vis de la pollution aux substances dangereuses (hors pesticides)	SMAB	II.4.2
	EC7	Etat des lieux de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable sur le bassin versant des Duyes	DDT 04	II.6.2
B1	EC8	Etude de la qualité écologique des milieux alluviaux de la vallée de la Bléone (patrimoine naturel : état des lieux et recommandation de gestion)	SMAB	II.7.3
B1 et B2	EC9	Définition d'un programme d'aménagement pour le rétablissement des transits sédimentaires et piscicoles de la Bléone et de ses affluents	SMAB	II.7.2.iv
B2	EC10	Inventaire des ouvrages longitudinaux pouvant relever de la rubrique 3.2.6.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement (digues de protection contre les inondations et submersions) et nécessitant une régularisation au titre des articles L.214-6 et R.214-53 du Code de l'Environnement	SMAB	II.9.4
	EC11	Expérimentation à l'échelle de 2 communes du bassin de la Bléone du programme d'étude RYTHMME (Risques HYdro-météorologiques en Territoires de Montagnes et MEditerranéens)	SMAB/Mairies	/
B3	EC12	Bilan de l'adduction en eau potable sur le bassin versant de la Bléone et perspectives d'amélioration	SMAB	II.4.1
	EC13	Construire un nouveau partage de l'eau d'irrigation agricole sur la Bléone	Chambre d'Agriculture 04	II.4.1
C1	EC14	Conception d'un site internet pour le SMAB et le Contrat de Rivière (comprenant un intranet)	SMAB	/
	EC15	Conception d'un bulletin de liaison et d'une charte graphique pour le SMAB et le Contrat de Rivière	SMAB	/

**Tableau 2 : Liste des études complémentaires inscrites au dossier de candidature du Contrat**

## **II.2. CONTEXTE**

### **II.2.1. Situation géographique**

La bassin versant de la Bléone couvre une superficie d'environ 900 km<sup>2</sup> et se situe au centre du département des Alpes de Haute Provence.

### **II.2.2. Topographie**

Le relief du bassin versant de la Bléone est très contrasté avec :

- de hautes montagnes sur les parties amont de la Bléone et du Bès,
- des montagnes moyennes et plateaux,
- la plaine de Bléone et celle des Duyes.

L'altitude moyenne est de 1 176 m.

Les sources de la Bléone se situent à une altitude de 2 819 m NGF sous le pic des Trois Evêchés (altitude de 2819 m NGF).

Après un parcours d'environ 60 km, elle rejoint la Durance à une altitude de 405 m NGF.

### **II.2.3. Occupation du sol**

L'occupation du sol est fortement dépendante de cette topographie.

L'amont extrême du bassin versant est constitué de terrains de montagne nus car de haute altitude.

Les bassins de la Bléone et de l'Arigéol, jusqu'à la Javie sont recouverts de pinèdes, de prairies ou pâturages et de quelques forêts de feuillus dans les zones les plus basses. Il existe quelques rares habitations regroupées en hameaux ou en petits villages (La Favière, Prads, Beaujeu,...).

Les premiers champs de cultures s'observent à la Javie, puis au Brusquet. Sur tout le bassin entre les confluences de l'Arigéol et du Bès, on observe des forêts de feuillus, des pinèdes, des prairies, quelques champs et des habitations dispersées.

Le bassin versant du Bès est resté très naturel. Les parcelles exploitées se font rares.

Dans la partie aval du bassin versant de la Bléone (à l'aval du Bès), l'agriculture devient plus présente sur les versants ainsi qu'au bord des cours d'eau (tout le long des Duyes, au bord du ravin du château, ...), l'urbanisation se fait plus intense avec les traversées de Digne (pus de 10 000 habitants) et de cinq autres communes d'environ 1 000 habitants chacune. Par conséquent, la densité des réseaux de communication s'intensifie et des ZAC se développent, notamment en bordure de cours d'eau.

Le développement de l'agriculture et l'urbanisation se font parfois en gagnant du terrain sur le lit majeur de la rivière, moyennant des travaux d'aménagement et de protection : digues, épis, protections de berges,...

Près de 87 % du bassin versant sont couverts par une végétation « naturelle ». On y retrouve des forêts (41 %) et des milieux à végétation arbustive et/ou herbacée et des milieux ouverts (46%). Les activités humaines (terrains agricoles et urbanisation) sont principalement situées dans les fonds de vallées.

## II.3. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUE

### II.3.1. Données administratives

27 communes se trouvent, en totalité ou seulement en partie, sur le bassin versant de la Bléone.

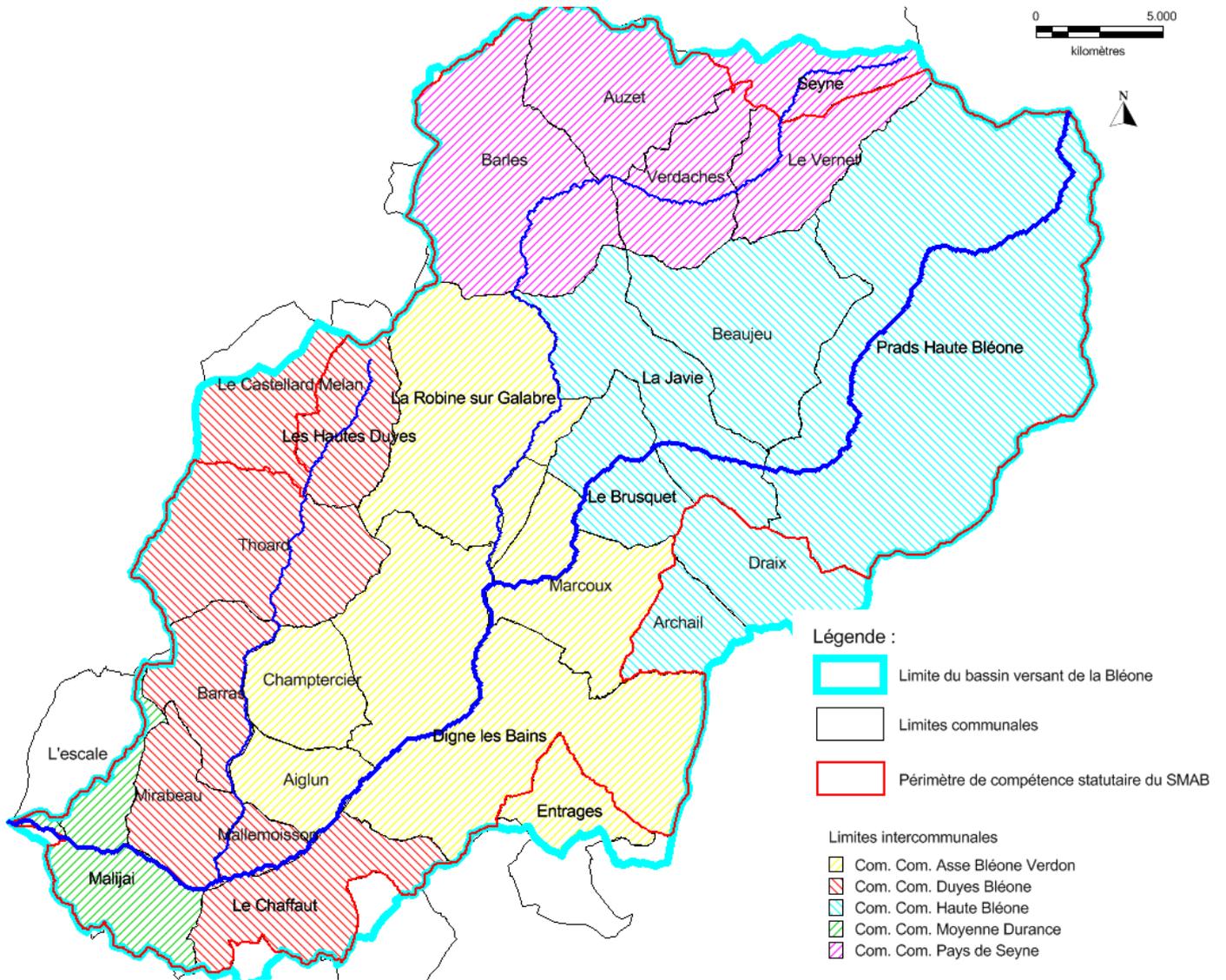
Ces 27 communes se répartissent en :

⇒ 5 Communautés de Communes :

- Communauté de communes Asse Bléone Verdon ;
- Communauté de communes de Haute-Bléone ;
- Communauté de communes de la Moyenne-Durance ;
- Communauté de communes des Duyes et Bléone ;
- Communauté de communes du Pays de Seyne.

⇒ 6 cantons :

- Château Arnoux (l'Escale) ;
- Digne Est (Digne est, Le Castellard Mélan, Hautes Duyes, Entrages, Marcoux, la Robine sur Galabre, Thoard) ;
- Digne Ouest (Digne ouest, Aiglun, Barras, Champtercier, Malijai, Mallemoisson, Mirabeau) ;
- Oraison (Les Mées) ;
- Riez (La Chaffaut St Jurson) ;
- Seyne (Archail, Auzet, Barles, Beaujeu, Le Brusquet, Draix, La Javie, Prads Haute Bléone, Seyne, Verdaches, le Vernet).



**Figure 4 : Découpage administratif**

Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, les compétences actuelles des Communautés de Communes sont les suivantes :

Structures	Compétences				
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	Alimentation en eau potable	Gestion des déchets	Protection et mise en valeur de l'environnement
Communauté de communes Asse Bléone Verdon		X		X	X
Communauté de communes de Haute-Bléone		X		X	X
Communauté de communes de la Moyenne-Durance				X	X
Communauté de communes des Duyes et Bléone				X	X
Communauté de communes du Pays de Seyne		X		X	X

**Tableau 3 : Compétences des Communautés de Communes du bassin**

## II.3.2. Données démographiques

En 2012, la population des 27 communes concernées par le bassin versant était d'environ 31 445 habitants.

Sur le périmètre du bassin versant, la population est estimée à environ 29 000 habitants soit une densité d'environ 32 habitants /km<sup>2</sup>.

La répartition des populations sur le bassin versant présente les principales caractéristiques suivantes :

- L'essentiel de la population (85,5%) est situé dans la partie inférieure du bassin versant, de Digne à la confluence. L'agglomération de Digne, avec ses 17 735 habitants, représente à elle seule plus de 60 % de la population totale du bassin versant.
- Sur les 27 communes du bassin, on dénombre :
  - 1 ville de plus de 15 000 hab. : Digne les Bains
  - 1 commune de 2000 à 4000 hab.
  - 6 communes de 1000 à 2000 hab.
  - 7 communes entre 200 et 1000 hab.
  - 6 communes entre 100 et 200 hab
  - 6 communes de moins de 100 hab.
- Les hauts bassins versants (haute Bléone, Bès), aux reliefs accentués, restent peu peuplés.

## II.3.3. Activité économique

### II.3.3.i. L'agriculture

L'agriculture représente une activité économique forte sur le territoire.

Elle contribue à l'identité du bassin versant par la mosaïque de milieux ouverts et fermés qu'elle crée. Cette alternance augmente la richesse écologique et contribue à la variété des paysages. Si la population est peu consciente de cette richesse, en revanche elle considère l'agriculture comme garante d'un patrimoine paysager car, cette dernière est l'artisan de l'entretien des paysages notamment par l'élevage ovin, localement très développé.

C'est pourquoi la population dans son ensemble y est particulièrement attachée.

L'agriculture représente donc un véritable patrimoine culturel.

223 km<sup>2</sup> sont exploités sur le bassin versant soit environ 25% de la surface totale du bassin. Le fourrage et l'herbe sont les cultures principales avec 200 km<sup>2</sup> occupés.

Le pastoralisme est très présent.

Les céréales et les cultures industrielles viennent en second rang avec respectivement 1.5 km<sup>2</sup> et 4.6 km<sup>2</sup>.

Le nombre total d'exploitations en 2000 était de 247 contre 531 en 1979. Le nombre d'agriculteur s'est trouvé réduit dans les mêmes proportions (source Agreste 2000).

### **II.3.3.ii. L'activité industrielle**

L'industrie dans la vallée de la Bléone est très peu présente. On note un effort des efforts des élus locaux pour attirer une activité économique par le développement récent de zones artisanales (Digne, Aiglun, Malijai) concentrées sur la Basse Bléone.

### **II.3.3.iii. Le tourisme**

Le tourisme constitue l'activité économique majeure du département. Les vals de Bléone n'ont pas su se démarquer en présentant une image « Provence » comme la vallée de la Durance car ils sont à la frontière entre Provence et Montagne. Cependant, ils offrent une grande richesse géologique et une grande variété des paysages de montagne et sont emmaillés de nombreux chemins ruraux. Afin de répondre à la demande d'une population en quête de nature préservée, associations et institutions se sont mobilisées pour rendre attractif le pays dignois. La saisonnalité est essentiellement estivale et, de façon moindre, printanière.

La découverte du patrimoine naturel est organisée dans un objectif de tourisme durable : les accompagnateurs de montagne, permettent la découverte de sentiers qui n'ont pas été balisés afin de respecter les lieux insolites et les vallons secrets. La commission « sentiers » du Pays Dignois voudrait créer un label « Sentier du Pays Dignois ».

Les vals de Bléone abritent de nombreux gîtes ruraux (parfois communaux) pour accueillir les touristes à la recherche d'authenticité.

### **II.3.3.iv. La pêche**

Les aspects piscicoles sont gérés par la Fédération des Alpes de Haute Provence pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique "la Bléone", à Digne, est la seule structure du bassin versant. L'AAPPMA regroupe 1 800 adhérents environ. L'association procède chaque année à des opérations de repeuplement. Sur les rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole, les alevinages effectués suivent le plan de gestion piscicole élaboré par la Fédération.

## **II.4. USAGES DE L'EAU**

### **II.4.1. Prélèvements**

*L'essentiel des données ci-après présentées proviennent de l'Etude de Détermination des Volumes Prélevables conduite par le bureau d'études CEREG pour le compte de l'Agence de l'Eau RMC en 2010-2011.*

#### **II.4.1.i. L'alimentation en eau potable**

L'alimentation en eau potable des communes est gérée individuellement par chaque commune.

Les ressources des nappes de la Bléone et de ses affluents sont exploitées pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation. Si les communes bordant les affluents bénéficient de sources, en revanche, la nappe de la Bléone sert d'alimentation aux communes de la moyenne et basse vallée.

Les communes alimentées par des sources sont en général plus vulnérables aux risques de sécheresse que les communes de la basse vallée pour lesquelles la forte capacité de stockage de la nappe d'accompagnement de la Bléone constitue une garantie. On a pu observer dans les périodes les plus sèches et notamment en 2002 des difficultés dans certaines communes du bassin versant (notamment Le Vernet, Thoard) pour assurer l'alimentation en eau potable.

Sur le bassin versant 4 millions de m<sup>3</sup> sont prélevés annuellement pour l'AEP dont 1.4 millions en période estivale (Juin à Septembre).

La principale commune du bassin versant est la commune de Digne avec 65% des prélèvements pour l'eau potable. Loin derrière on trouve les communes de Malijai et Aiglun avec 200 000 m<sup>3</sup> prélevés annuellement.

81 % des volumes utiles à l'AEP sont prélevés dans les nappes de la Bléone et du Bès principalement. Ce résultat est dû à l'importance de la commune de Digne les Bains qui prélève à elle seule ¾ des prélèvements dans la nappe de la Bléone.

Les sources captées représentent 18 % des volumes prélevés mais sont largement majoritaires en nombre. Les prélèvements d'eau de surface (eau brute) sont marginaux (pompage dans le Bès à la Javie/Aiguebelle).

Les communes disposent, pour beaucoup, de réseaux d'adduction ou de distribution assez anciens. Les rendements de réseaux sont souvent faibles.

Près de la moitié des communes du bassin ne disposent pas de périmètres de protections réglementaires autour de leurs points de prélèvements d'eau.

#### **II.4.1.ii. L'irrigation**

L'agriculture qui représente une activité essentielle sur le bassin de la Bléone a façonné les paysages, mais aussi le réseau hydraulique de la Bléone par l'aménagement de nombreux canaux destinés à l'irrigation.

Sur les 223 km<sup>2</sup> de terres exploitées, seulement 6 % sont irrigables et 4 % sont irriguées. Les principales cultures irriguées sont le fourrage et l'herbe à 66%. Le maïs, deuxième poste, est irrigué sur 200 ha. 79% des surfaces irriguées sont situées entre La Javie et la confluence avec les Duyes

L'irrigation est à dominante gravitaire (55% de la surface irrigable). L'aspersion couvre aussi une surface importante (45% de la surface irrigable). La micro-irrigation reste marginale.

Les prélèvements sont étalés de fin avril à début octobre avec une pointe en juillet Les prélèvements sont faits principalement sur les eaux de rivière, même si quelques adoux complètent l'alimentation en eau

Les modes d'organisation de l'irrigation sur le bassin versant de la Bléone sont de 3 types :

⇒ L'irrigation collective gravitaire.

Cette irrigation collective concerne 780 ha irrigués (soit environ 64 % de la surface irrigables) essentiellement sur l'aval du bassin versant et sur les Duyes. La gestion des canaux gravitaires collectifs est réalisée par des Associations Syndicales Autorisées (ASA) ou des Associations Syndicales Libres (ASL).

⇒ L'irrigation collective sous pression.

Il s'agit du réseau collectif sous pression de Vaulouve géré par la Communauté de Communes Duyes Bléone. Le volume de la retenue est de 200 000 m<sup>3</sup>. La surface irriguée est de 100 ha soit 50 % de la surface irrigable.

⇒ L'irrigation individuelle.

Ces prélèvements individuels concernent environ 320 ha essentiellement sur l'aval du bassin versant des Duyes.

Les volumes prélevés annuellement pour l'irrigation sont les suivants :

	Volume prélevé (m <sup>3</sup> /an)
Irrigation collective gravitaire	22 050 000
Irrigation collective sous pression	330 000
Irrigation individuelle (moyenne sur 5 ans)	765 000
Total	23 145 000

**Tableau 4 : Volumes des prélèvements pour l'irrigation**

### **II.4.1.iii. Les autres usages**

#### ***(i) Domestiques***

Les prélèvements dits domestiques individuels sont difficilement quantifiables notamment par manque de connaissance sur les points de prélèvement. Très souvent, ce sont des sources captées utilisées, pour l'alimentation en eau potable, par des habitations isolées.

En toute rigueur, la déclaration de ces prélèvements doit être réalisée, par le propriétaire, en mairie.

#### ***(ii) Industrie***

La Bléone est équipée d'un barrage hydroélectrique à Malijai. Construit en 1962, il contribue à l'alimentation du canal EDF de la Durance.

On signalera que le débit réservé en aval du barrage a été passé, par EDF, de 240 l/s à 1 m<sup>3</sup>/s en début d'année 2014.

La vallée de la Bléone ne présente pas d'activité industrielle très développée. On notera cependant la présence de la ZAC de Digne-les-Bains en zone périurbaine, en extension régulière.

En l'état actuel des connaissances, les prélèvements industriels (soumis au maximum à Déclaration) sont les suivants : Barneault-Giraud, Campanile, Hydrostar, Moulin Pichard (intégrant l'ASA des Granges), Negro, DAC Perrasso.

#### ***(iii) Loisirs***

Au niveau des usages de loisirs à destination du public, plusieurs forages existent au niveau de la commune de Digne-les-Bains :

- les forages du Complexe Nautique et du Plan d'eau des Ferreols.
- Les forages réalisés pour la commune de Digne-les-Bains, afin de permettre l'arrosage des espaces verts, mais aussi des serres des Services Techniques.

- Les forages en nappe captive profonde pour l'alimentation des établissements thermaux.

Le golf de Digne les Bains prélève dans le canal du Nigas.

## II.4.2. Rejets

### II.4.2.i. L'assainissement collectif

Sur les 27 communes du bassin versant de la Bléone, seulement 2 communes et 2 hameaux ne sont pas équipées de station de traitement collective des eaux usées.

Certaines installations (le Vernet, Draix, lycée de Carmejane, Mirabeau...) sont anciennes (plus de 20 ans) et les traitements, sommaires et insuffisants, se traduisent par une dégradation plus ou moins importante de la qualité des milieux récepteurs. L'impact de ces rejets est d'autant plus marqué en période d'étiage estival et de fréquentation touristique, où la capacité de dilution des cours d'eau est minimale et la population raccordée maximale.

La gestion et l'entretien des petites installations est souvent défectueuse ce qui génère un dysfonctionnement de la filière de traitement et des départs de boues vers le milieu.

Trois autres problématiques importantes liées aux installations de traitement collectif sont à souligner sur le bassin :

- ⇒ les eaux parasites (eaux peu ou pas polluées pénétrant dans les réseaux d'égouts et pouvant perturber le fonctionnement de la station de traitement).
- ⇒ la gestion des boues (déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides).
- ⇒ les raccordements d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte (parfois des prétraitements seraient nécessaires mais les Communes n'ont pas forcément la connaissance de ces raccordements).

On signalera que les élus des collectivités du bassin versant ont, engagé ces dernières années de nombreux travaux d'investissement qui ont permis ou permettront, pour les plus récents, de résorber plusieurs points noirs :

- ⇒ Digne les Bains : mise en service en 2010 ;
- ⇒ La Javie : mise en service en 2014 ;
- ⇒ Le Brusquet : mise en service en 2011 ;
- ⇒ Mallemoisson : mise en service en 2014 ;
- ⇒ Prads Haute Bléone – Village : mise en service en 2010 ;
- ⇒ Prads Haute Bléone – Hameau de Favière : travaux en cours ;
- ⇒ Seyne les Alpes (hameau de Couloubroux) : raccordement à la station de Seyne en 2013 ;
- ⇒ Thoard : mise en service en janvier/février 2014.

## **II.4.2.ii. L'assainissement non collectif**

Les services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC) sont communaux ou intercommunaux.

Il n'est pas reconnu de problématique particulière et majeure associée à l'assainissement non collectif sur le bassin.

## **II.4.2.iii. Les pollutions diffuses des zones urbaines ou des sites pollués**

Ces pollutions diffuses sont de différentes natures et ont des origines différentes :

- ⇒ Le lessivage des surfaces imperméabilisées (parking, voiries, ...) : pollutions aux hydrocarbures et aux métaux (détections récurrentes, sur la basse Bléone et le Bès, d'hydrocarbures classés comme Substances Dangereuses prioritaires comme l'Indéno(1,2,3-cd)pyrène et le Benzo(g,h,i)perylène – Ces deux substances ont conduit à un déclassement des masses d'eau en 2010 notamment).
- ⇒ Le rejet direct (lors du rinçage des pulvérisateurs dans les canaux par exemple) ou par lessivage des pesticides utilisés sur les espaces privatifs ou publics (présence d'herbicides à usages multiples comme l'AMPA dans les analyses récentes sur les eaux superficielles).
- ⇒ Le lessivage des terres polluées (décharges d'ordures ménagères, industrie, casses auto, ferrailleur, dépôts sauvages...) : pollutions aux hydrocarbures, PCB, autres substances organiques (DEHP, Nonylphenols...) et métaux.

## **II.4.2.iv. Les pollutions agricoles**

L'activité agricole est potentiellement à l'origine de pollutions diffuses (nutriments, pesticides).

En ce qui concerne les nitrates détectés dans les eaux destinées à l'alimentation en eau potable, la plupart des résultats sont en-dessous de 10 mg/litre (1 cas particulier signalé à Thoard – Source du Colombier ou les teneurs sont régulièrement supérieures à 25 mg/l).

Concernant les pesticides, plusieurs détections ont été faites dans les eaux superficielles et souterraines (captages AEP). Si certaines substances sont directement associées à l'agriculture (PAPAM notamment), d'autres sont plus répandues (utilisées en zone non agricole). La présence de certaines substances reste à ce jour non expliquées (pollution ponctuelle, pollution accidentelle, erreur de manipulation du préleveur...).

## **II.4.2.v. Les pollutions ponctuelles**

On compte sur le bassin plusieurs anciennes décharges d'ordures ménagères. Pour la plupart, elles ont été réhabilitées.

On déplore également de nombreux sites de dépôts sauvages de toutes natures (matériaux inertes ou non) en bordure des rivières du bassin. Outre les risques de pollution inhérents à certains de ces dépôts, ils constituent localement une dégradation des milieux et des paysages.

Enfin, plusieurs casses ou activités de ferrailleur sont également présentes sur la partie basse de la Bléone.

## II.5. RESSOURCES EN EAU

### II.5.1. Données climatiques et évolutions attendues

#### II.5.1.i. Climat

Le bassin versant de la Bléone présente plusieurs spécificités méditerranéennes qui vont directement influencer la ressource en eau :

⇒ Un gradient altimétrique des précipitations assez marqué (en lien également avec le relief local) :

- Digne : 650 mm / an
- Marcoux : 795 mm / an
- Draix : 940 mm / an
- Beaujeu : 930 mm / an
- Seyne : 936 mm / an

⇒ Une grande variabilité saisonnière des précipitations :

- des étés assez secs,
- un début d'automne plutôt pluvieux,
- une fin d'hiver assez sèche
- et un début de printemps relativement pluvieux.

#### II.5.1.ii. Evolutions climatiques attendues

S'appuyant sur des analyses plus élaborées et plus fines qu'auparavant, le quatrième rapport du GIEC présente des conclusions plus précises concernant l'évolution du climat. Il conclut sur un réchauffement sans équivoque du climat actuel, au vu des observations sur l'augmentation des températures (océan et atmosphère), sur le recul des surfaces occupées par la neige et les glaciers et sur l'élévation du niveau de la mer.

Les simulations réalisées par Météo France pour l'« Etude des effets du changement climatique sur le grand Sud-Est – Mission d'Etude et de Développement des Coopérations Interrégionales et Européennes – Préfecture des régions Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes – mai 2008 » indiquent, pour la Région PACA, les évolutions suivantes :

- ❖ En terme de réchauffement. Les résultats de cette étude montrent que les températures moyennes peuvent augmenter sur la région Provence Alpes Côte d'Azur: jusqu'à 2.1°C à l'horizon 2030, 3.1 °C en 2050, 5.2 °C en 2080.
- ❖ En terme de baisse des précipitations. Les résultats de cette étude montrent que les précipitations moyennes peuvent diminuer sur la région Provence Alpes Côte d'Azur jusqu'à – 200 mm cumulés par an en moins à l'horizon 2080.

## II.5.2. Géologie et hydrogéologie

Plusieurs grandes entités hydrogéologiques composent le bassin versant. Ces entités hydrogéologiques sont identifiées comme au SDAGE comme **quatre masses d'eau souterraines** :

### ⇒ **Les alluvions de la Bléone (FRDG355).**

Sur l'ensemble du bassin versant, on note la présence de différents aquifères interconnectés qui sont les nappes d'accompagnement des principaux cours d'eau : Bléone, Bès et Duyes (ces deux derniers constituant des réservoirs plus limités).

La nappe alluviale de la Bléone et la nappe d'accompagnement du Bès circulent dans un réservoir de plusieurs millions de mètres cubes, en connexion avec les cours d'eau.

Ces aquifères, et principalement celui de la Bléone, sont exploités, pour l'adduction en eau potable.

Ils sont vulnérables en raison de la faible protection de surface (terrains de couverture relativement faibles) et des échanges importants entre les eaux souterraines et les eaux superficielles.

L'aquifère de la Bléone possède un cycle piézométrique particulier avec :

- une seule période de hautes eaux (hiver, printemps) là ou généralement les nappes en possèdent deux (au printemps en raison de la fonte des neiges et à l'automne avec les précipitations importantes) ;
- une période de basses eaux (automne) là ou généralement les nappes en possèdent deux (en hiver en raison des précipitations neigeuses et en été).

### ⇒ **Les formations variées du haut bassin de la Durance (FRDG417).**

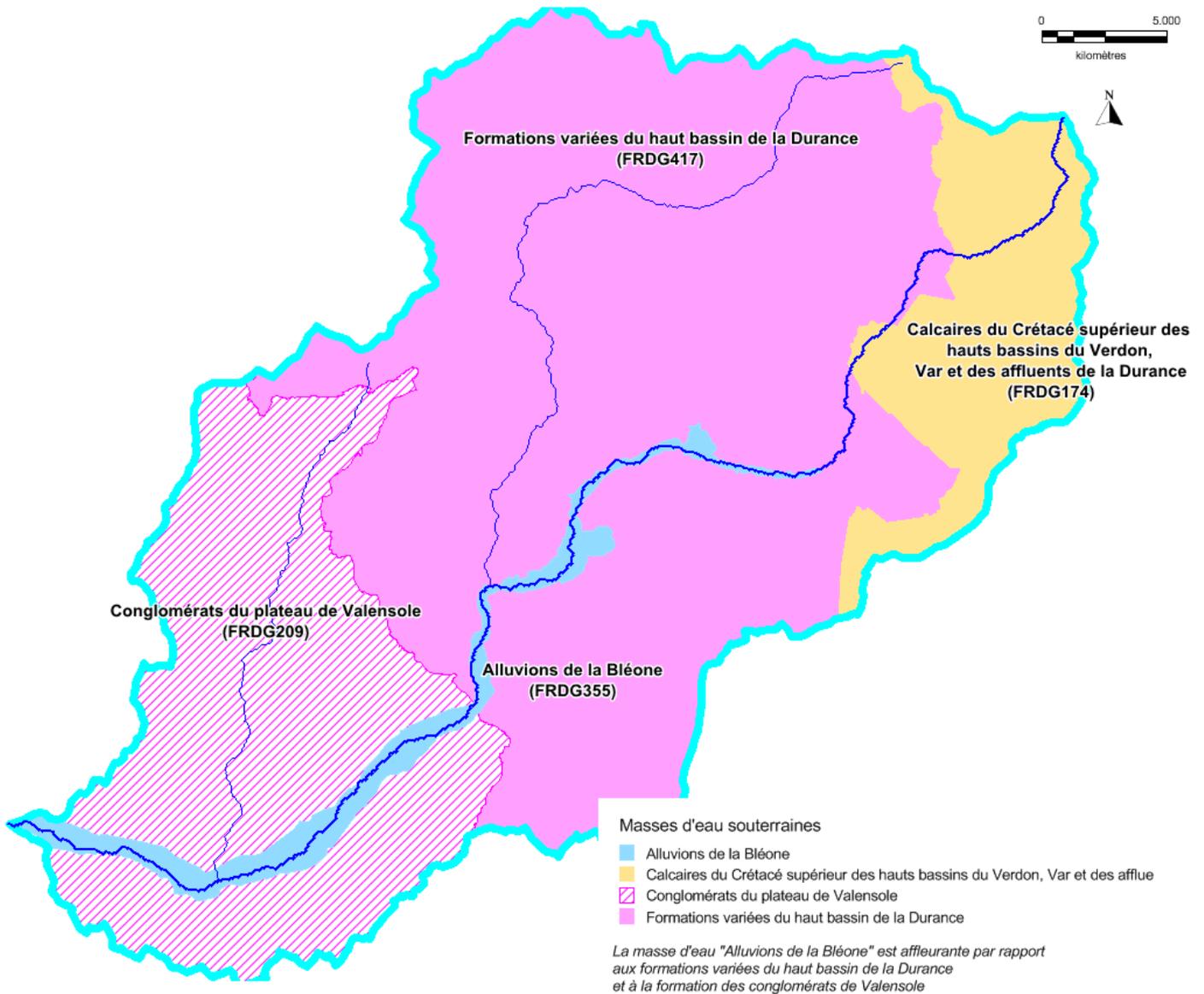
Cette formation couvre plus de moitié du bassin versant amont. Elle possède une ou des partie(s) libre(s) et une ou des partie(s) captive(s). Les écoulements sont majoritairement libres. C'est un domaine à dominante marno-calcaire et dont le faciès prépondérant consiste en des formations du Jurassique avec une forte prédominance des "Terres Noires" (formations autochtones et parautochtones).

### ⇒ **Les calcaires du Crétacé supérieur des hauts bassins du Verdon, Var et des affluents de la Durance (FRDG174).**

Cet aquifère est localisé sur l'amont du bassin versant (massif des trois évêchés).

### ⇒ **Les conglomérats du plateau de Valensole (FRDG209).**

Cette formation couvre le tiers inférieur de la vallée de la Bléone et l'ensemble de la vallée des Duyes. Les formations du plateau se présentent sous la forme d'une alternance entre des bancs de poudingues à ciment gréseux et des niveaux marneux jaunes ou brun-rouges.



**Figure 5 : Masses d'eau souterraines**

## II.5.3. Hydrographie et ressource en eau superficielle

### II.5.3.i. Caractéristiques du réseau hydrographique

Le bassin versant de la Bléone couvre un territoire de 900 km<sup>2</sup>.

Le chevelu hydrographique du bassin versant de la Bléone est particulièrement riche et diversifié. Il représente un patrimoine paysager et écologique remarquable, car une grande majorité du territoire est faiblement peuplée et a donc été préservée des multiples atteintes faites aux espaces naturels par les activités humaines.

Entre sa source sous le pic des Trois Evêchés jusqu'à sa confluence avec la Durance, la Bléone s'enrichit de ses torrents affluents :

- En rive droite : l'Arigéol (66 km<sup>2</sup>), le Bès (233 km<sup>2</sup>) et les Duyes (125 km<sup>2</sup>).

- En rive gauche : Le Bouinenc (38 km<sup>2</sup>), les Eaux Chaudes (61 km<sup>2</sup>), le Mardaric (9 km<sup>2</sup>).

La Bléone et ses affluents principaux (Duyes, Arigéol, Bès dans sa partie aval) sont des **rivières torrentielles à lit en tresses**. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

- Une pente forte : autour de 1 à 3 %
- Un lit mineur large constitué des sédiments (galets, graviers et sables) transportés par la rivière.
- Un lit constitué de bras multiples très mobiles.
- Des bancs qui se forment puis s'érodent au gré des crues.
- Des berges peu élevées.

**De nombreux torrents** venant des reliefs montagneux viennent alimenter les rivières principales. Ils sont caractérisés par :

- Des bassins versants de tailles réduites ;
- De très fortes pentes : plus de 5%, souvent même plus de 10% ;
- Des crues violentes et brutales.

Enfin, on dénombre, sur le bassin versant, **51 adoux**. Ces petits affluents situés en lit majeur sont alimentés par des résurgences de la nappe phréatique ou des sources en pied de versant. Ils sont caractérisés par un débit relativement constant et des eaux de bonne qualité.

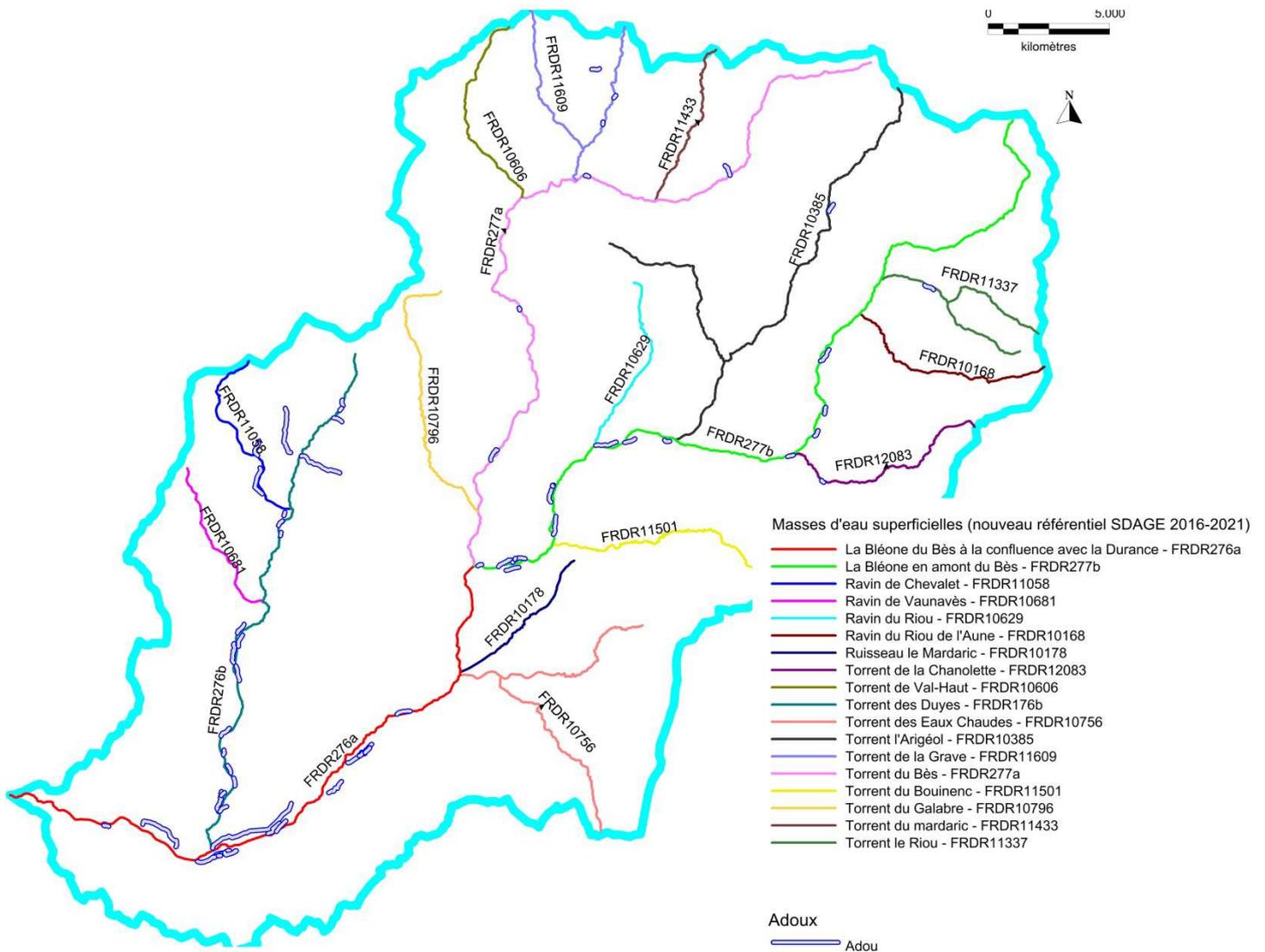
Les caractéristiques de ces milieux annexes leur confèrent un intérêt tout particulier pour la dynamique générale des rivières du bassin versant, dont les potentiels biologiques sont limités, sur certains tronçons, par des facteurs naturels ou par les conséquences des activités humaines.

Sur le bassin, ils sont répartis comme suit :

- dans la vallée des Duyes (40 %),
- dans la zone « Brusquet – Marcoux » (15 %),
- en aval de Digne les Bains et jusqu'à Malijai (15 %).

Le SDAGE 2016-2021 identifie **18 masses d'eau superficielles**. Par rapport à la version précédente du SDAGE, plusieurs modifications du référentiel ont été apportées :

- suppression de 3 masses d'eau : Ravin du Rouveiret (FRDR12027), Ravin du Champtercier (FRDR10495) et ravin du Gibassier (FRDR10754). Ces cours d'eau sont intermittents et leur maintien dans le référentiel SDAGE ne présentait aucun intérêt.
- Scindement de la masse d'eau « La Bléone de sa source au Bès inclus » (FRDR277) en deux :
  - La Bléone en amont du Bès (FRDR277b)
  - Le torrent du Bès (FRDR277a)



**Figure 6 : Masses d'eau superficielles et adoux**

### II.5.3.ii. Hydrologie et ressource en eau

La Bléone et ses affluents sont des rivières ou torrents de montagne à **régime nivo-pluvial, à forte influence méditerranéenne**. C'est-à-dire que la variation des débits est soumise, d'une part à la fonte des neiges et d'autre part aux variations climatiques de type méditerranéen.

En terme de moyennes mensuelles, cela se traduit par :

- ❖ deux maximas,
  - l'un en avril assez prononcé, car alimenté par la fonte des neiges,
  - l'autre en octobre qui peut être faible selon les quantités de pluies tombées en automne,
- ❖ deux périodes d'étiage,
  - l'une en hiver, liée au fait que les précipitations tombent sous forme de neige et non de pluie, sur une partie du bassin versant,
  - l'autre, plus prononcée et pouvant être sévère en été.
- ❖ une très forte variabilité interannuelle.

En période estivale, des **assecs périodiques** peuvent être constatés sur les cours d'eau du bassin, y compris, localement sur la Bléone et plus fréquemment sur les Duyes. Cette caractéristique structurelle est aggravée par les prélèvements pour les usages agricoles ou domestiques.

Le bassin versant de la Bléone était identifié au SDAGE 2010-2015 comme un **bassin déficitaire** (sous bassin versant sur lequel des actions de résorption du déséquilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atteinte du bon état).

L'étude de détermination des volumes prélevables conduite par l'Agence de l'Eau a montré que ce déficit n'était pas avéré sur la Bléone.

En effet « A l'exception des Duyes les conclusions sont les suivantes :

- Les volumes moyens sur le bassin versant sont corrects pour maintenir une situation hydrologique non déficitaire,
- Les débits autorisés sont trop importants ce qui peut conduire à des situations de déficit important si l'ensemble des usagers prélève au débit maximum. La situation du bassin versant est donc potentiellement déficitaire et l'ensemble des usages ne peut être aujourd'hui satisfait.

La situation des Duyes est différente, car cet affluent est, contrairement à la Bléone, soumis à des déficits naturels. Ces déficits étant aussi aggravés par des prélèvements importants ».

## II.6. QUALITE DES EAUX

### II.6.1. Eaux superficielles

Le bassin versant de la Bléone dispose d'un réseau de suivi avec 3 stations de mesures intégrées aux réseaux nationaux de surveillance de la qualité des eaux ayant pour but de répondre aux exigences de la DCE :

- réseau de contrôle de surveillance - RCS (Bléone à Mallemoisson et Bès à Barles),
- réseau de contrôle opérationnel - RCO (Bléone à Mallemoisson et Duyes à Champtercier).

En 2010, la masse d'eau « Bléone aval » a été déclassée (mauvais état chimique) en raison des teneurs en Benzo(g,h,i)perylène et Indéno(1,2,3-cd)pyrène (Substances Dangereuses Prioritaires de la Directive Cadre sur l'Eau) retrouvées à la station de Mallemoisson. A partir de 2011, l'état chimique est bon.

En 2010, 2011 et 2012, la station de surveillance du « Bès » a également été déclassée en raison de la présence des deux mêmes substances.

On précisera que la station des Duyes vient d'être abandonnée en 2014.

Un bilan global de la qualité des eaux superficielles a été réalisé par le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence en 2011/2012 avec des prélèvements sur 18 stations sur la Bléone, le Bès, les Duyes et le Mardaric à Digne les Bains.

La qualité physico-chimique de la Bléone et de ses affluents est généralement bonne. Quatre paramètres conduisent à des déclassements de la qualité de très bonne à bonne (voir à moyenne) : températures estivales élevées, faibles teneurs en oxygènes dissous en été, pH (eaux naturellement alcalines) et teneurs en phosphore total.

La qualité bactériologique est beaucoup plus fluctuante. Les bactéries de type Entérocoques et Escherichia coli sont présentes, très en amont, dans les cours d'eau du bassin. Leur présence met en évidence les impacts locaux des rejets des stations d'épuration, des réseaux d'eaux usées fuyards ou plus saisonnièrement, de la présence des troupeaux en altitude.

La qualité hydrobiologique (basée sur l'analyse des organismes invertébrés vivant dans les cours d'eau, on parle de macro invertébrés benthiques) est très souvent moyenne voire médiocre, y compris sur les cours amont. Ceci s'explique principalement par des capacités d'accueil naturellement contraintes dans nos rivières.

Concernant les phytosanitaires, 5 stations sur la Bléone, le Mardaric et les Duyes, ont été échantillonnées à 6 périodes différentes (mai, juin, juillet, septembre, novembre et février). Une seule molécule (AMPA) a été détectée sur la basse Bléone.

Les hydrocarbures ou HAP (Hydrocarbures aromatiques polycycliques) sont, quant à eux, présents de manière récurrente sur la Bléone ainsi que sur le Bès (selon données suivi DCE). Les teneurs rencontrées en 2011 et 2012 restent toutefois faibles et ne déclassent pas la qualité de l'eau (très bon état chimique).

## II.6.2. Eaux souterraines

La connaissance de la qualité des eaux souterraines reste très ponctuelle et liée à l'usage d'alimentation en eau potable (suivi Agence Régionale de la Santé).

Les eaux souterraines sont globalement de bonne qualité.

Concernant les nitrates, la plupart des résultats d'analyses sur les nitrates sont en-dessous 10 mg/litre. Une valeur à près de 20 mg/litre de nitrates a été retrouvée sur un captage de Champtercier. Sur d'autres sources de cette commune, des valeurs autour de 10 mg/litre sont aussi observées.

Seul le captage du Colombier à Thoard connaît des valeurs significatives et régulièrement supérieures à 25 mg/litre (un pic à 50 mg/litre) de nitrates. Notons que depuis 2009, ces valeurs semblent en diminution.

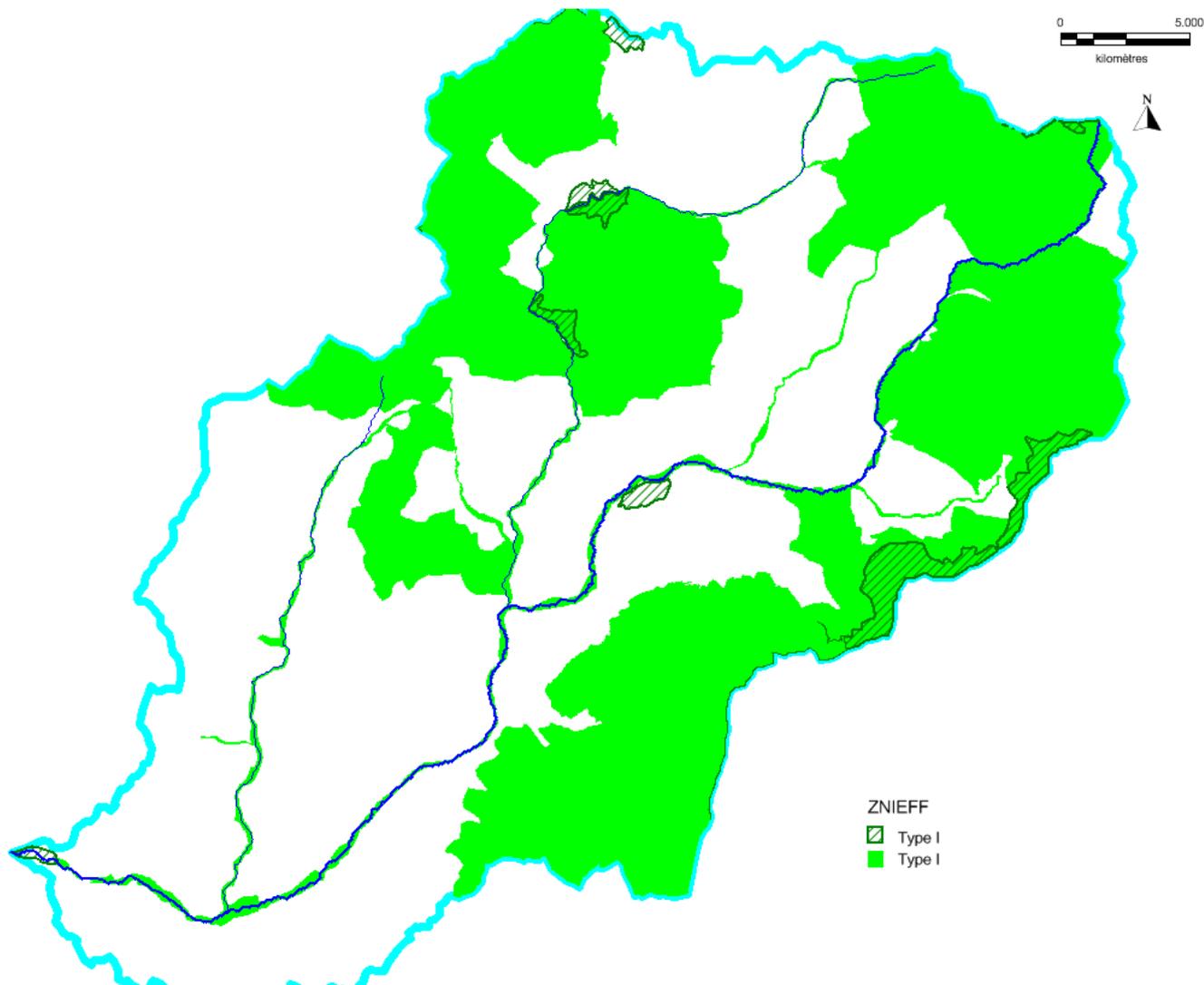
Concernant les pesticides, la plupart des résultats d'analyses sur les matières actives et métabolites sont en-dessous des seuils de détection ou de quantification. Les produits détectés sont :

- Aminotriazole : La Robine sur Galabre (source Les Tuiles) en 2011
- 2,6 Dichlorobenzamide :
  - Le Chaffaut Saint Jurson (source d'Espinouse) en 2010, 2012 et 2013
  - Thoard (source Ste Madeleine) en 2011 et 2013
- 2,4-D à Beaujeu (source de la Lauze – Font de Toni) : 2012
- Azoxystrobine à Thoard (source Colombier) : 2012
- Atrazine et Atrazine déséthyl : Le Chaffaut (forage Bléone) en 2012 (substance interdite depuis 2003).
- Dazomet : Le Chaffaut (forage Bléone) en 2012
- Tébuconazole : Le Chaffaut (forage Bléone) en 2012

## II.7. MILIEUX NATURELS

### II.7.1. Différents zonages, inventaires et classements (ZNIEFF, NATURA 2000, classement L.214-17, réservoirs biologiques, arrêté de protection de biotope...)

#### II.7.1.i. Les ZNIEFF



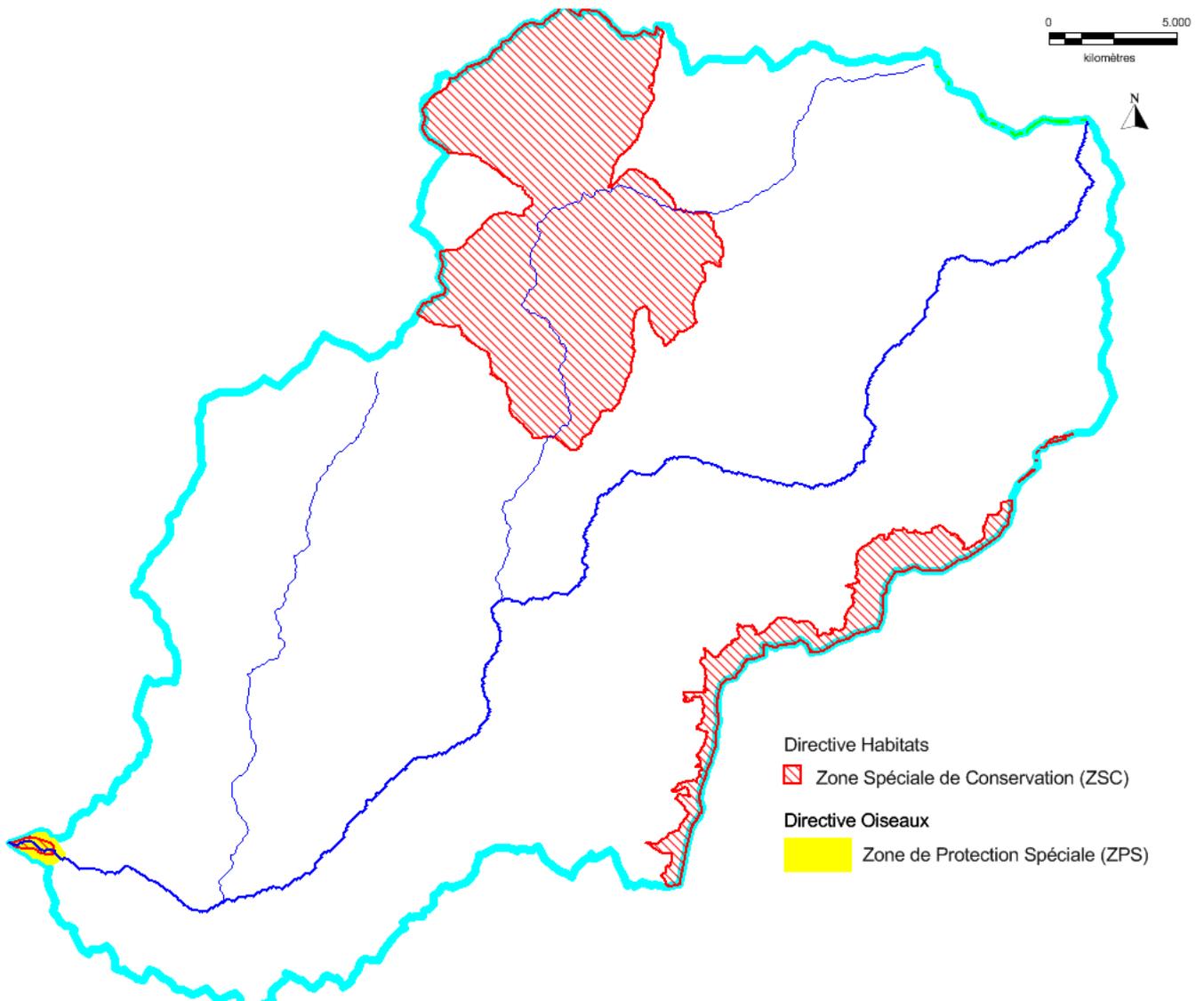
**Figure 7 : ZNIEFF**

Le bassin versant compte 12 ZNIEFF de type I et 11 ZNIEFF de type II.

La ZNIEFF « La Bléone et ses principaux affluents (les Duyes, le Galabre, le Bès, le Bouinenc) et leurs ripisylves » concerne spécifiquement les milieux alluviaux du bassin. Elle est décrite ainsi : « Les cours d'eau qui le composent ont formé d'importants lits, où se sont développés de multiples habitats des bords de cours d'eau.

Ce système hydrologique associe une grande variété de milieux et de formations végétales comprenant des bancs de sables et de graviers, dont certains sont végétalisés en partie par des plantes pionnières, des formations riveraines à saules et quelques lambeaux de cordons boisés en galerie d'Aulne blanc (*Alnus incana*). Des chênaies pubescentes et des pinèdes sylvestres sont également présentes sur les marges du site, ainsi que des pelouses sèches et des milieux rocheux (éboulis, rocailles,...). ».

## II.7.1.ii. Les zones NATURA 2000



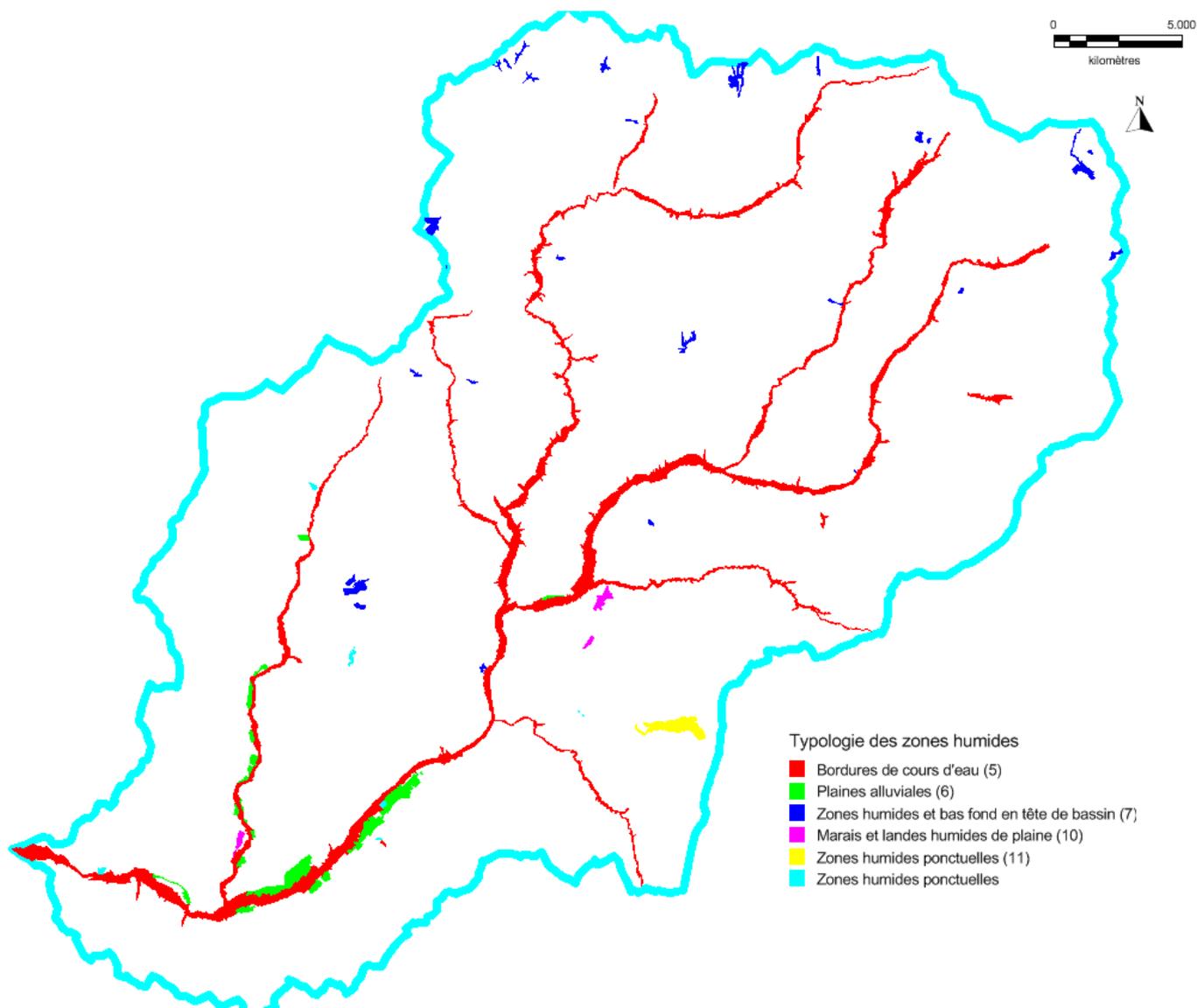
**Figure 8 : NATURA 2000**

On dénombre 4 sites NATURA 2000 sur le bassin :

- Zone de Protection Spéciale de la Durance (FR9312003),
- Zone Spéciale de Conservation de la Durance (FR9301589),
- Zone Spéciale de Conservation « Montagne de Val Haut – Clues de Barles – Clues de Verdaches » (FR9301535),
- Zone Spéciale de Conservation « Le Cheval Blanc – Montagnes de Boules – Barre des Dourbes » (FR 9301530).

Ces sites NATURA 2000 concernent peu les cours d'eau du bassin à l'exclusion de la Bléone à l'aval de Malijai et du Bès entre Verdaches et le hameau d'Esclangon (commune de la Javie).

### II.7.1.iii. Les zones humides



**Figure 9 : Inventaire Zones humides**

L'Agence de l'Eau a fait procéder, en 2013, à l'inventaire des zones humides du département des Alpes de Haute Provence. C'est le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA qui a été en charge de cette étude.

Sur le bassin versant de la Bléone, ce sont près de 6 500 ha qui ont été recensés parmi lesquels près de 90 % sont constitués des bordures de cours d'eau.

Type de zone (typologie SDAGE)	Surface (en ha)	Pourcentage
Classe 5 - Bordures de cours d'eau	5 789.35	89.4
Classe 6 - Plaines alluviales	336.67	5.2
Classe 7 - Zones humides de bas-fond en tête de bassin	185.88	2.9
Classe 10 - Marais et landes humides de plaine	43.00	0.7
Classe 11 - Zones humides ponctuelles	95.00	1.5
Classe 13 - Zones humides artificielles	21.65	0.3
TOTAL	6 471.55	

**Tableau 5 : Répartition des zones humides du bassin (typologie SDAGE)**

L'état de conservation des zones humides a été évalué à dire d'experts avec une approche plus fonctionnelle que patrimoniale. Sur le bassin de la Bléone, on retiendra que :

- 13 % sont considérées comme dégradées. Il s'agit principalement de la Bléone entre Digne et la Durance et du torrent des Eaux Chaudes à Digne.
- 63 % de ces zones humides sont partiellement dégradées. Sur le bassin de la Bléone, il s'agit par exemple du Bès à l'aval d'Esclangon, des Duyes et de la partie aval du Bouinenc.
- 23 % sont proches de l'équilibre ou peu dégradée. Ce sont la Bléone amont, le Bès en amont d'Esclangon, l'Arigéol, le Galabre ou la source des Duyes.

Le niveau d'intérêt patrimonial a été calculé sur des critères faunistiques et floristiques. On retiendra que :

- 22 % des zones humides ont un très fort intérêt patrimonial. Ce sont la Bléone à l'amont de Digne et la Bléone en aval de la zone d'activité de St Christophe (tronçon part ailleurs jugé en mauvais état de conservation).
- 26 % ont un fort intérêt patrimonial. Ce sont les sources de la Bléone, la Bléone dans la traversée de Digne (tronçon dégradé) et le torrent des Duyes.
- 52 % ont un intérêt modéré. Ce sont le Bès, le Galabre, l'Arigéol, le Bouinenc ou encore le torrent des Eaux Chaudes.

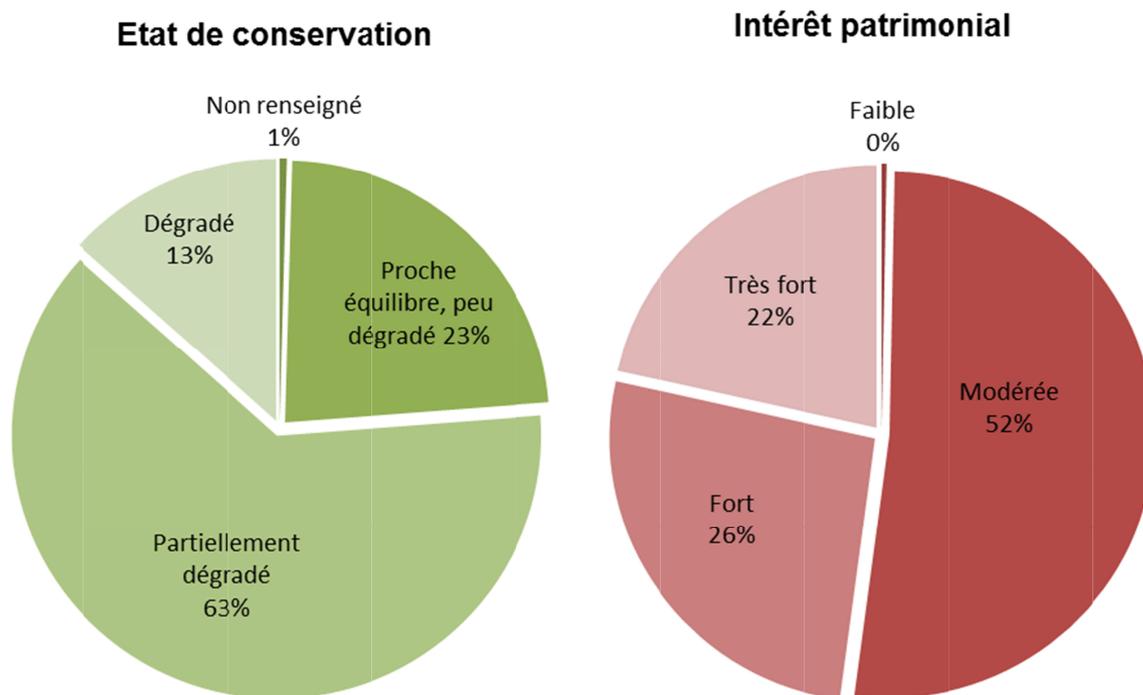


Figure 10 : Etat de conservation et intérêt patrimonial des Zones humides du bassin

## II.7.1.iv. Les autres protections réglementaires : Arrêtés de Protection de Biotope, réservoirs biologiques et classement au L.214-17 du CE

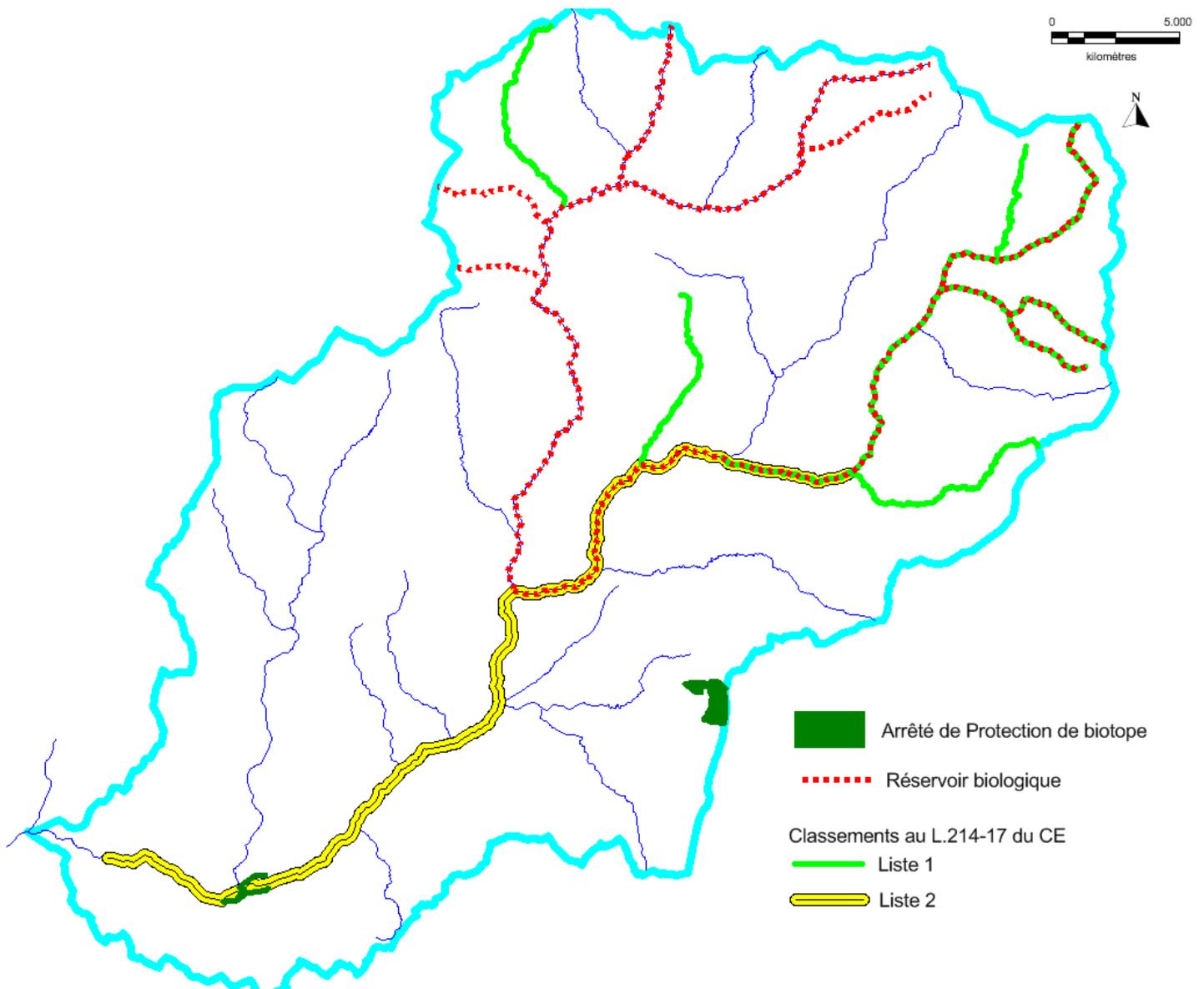


Figure 11 : Arrêtés de protection de biotope, réservoirs biologiques et classements au L.214-17

### II.7.1.iv.a. Les Arrêtés de Protection de Biotopes

On dénombre deux arrêtés de biotopes sur les adoux de la Marine (ou adou de Féraud) et des Faïsses et un arrêté de biotope sur la chénaie de la barre des Dourbes.

Les arrêtés de biotope sur les deux adoux sont motivés notamment par l'importance de ces milieux comme refuge pour les truites de rivière (*Salmo trutta fario*).

### II.7.1.iv.b. Réservoirs biologiques

Sur le bassin versant de la Bléone, le SDAGE 2016-2021 identifie un réservoir biologique au sens de l'article R. 214-108 du code de l'environnement. Il s'agit des cours d'eau suivants :

Code du réservoir bio	Tronçons de cours d'eau classé
RBioD00488	La Bléone de sa source au Bès inclus, affluents non compris sauf la Grave, la Descoure, le Gros Vallon, le Riou de la Montagne et le torrent le Riou et ses affluents

Tableau 6 : Réservoir biologique au sens de l'article R. 214-108 du Code de l'Environnement

Les réservoirs biologiques sont des cours d'eau ou parties de cours d'eau qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune, et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant.

### **II.7.1.iv.c. Classement des cours d'eau au L.214-17 du Code de l'Environnement**

L'article L 214-17 du Code de l'Environnement prévoit l'établissement, pour chaque bassin ou sous-bassin, par l'autorité administrative, de 2 listes de cours d'eau :

- LISTE 1 (Alinéa 1) Les cours d'eau sur lesquels aucune autorisation ou concession ne pourra être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique et sur lesquels le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions permettant l'atteinte du bon état écologique ;
- LISTE 2 (Alinéa 2). Les cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Obligations de rendre les ouvrages transparents dans les 5 ans (par gestion, entretien ou équipement). Logique de reconquête. Classement révisable tous les 5 ans.

Sur le bassin Rhône Méditerranée, les cours d'eau classés en liste 1 et 2 au titre de l'article M./214-17 du Code de l'Environnement l'ont été par l'arrêté du préfet de Région n°13-251 et n°13-252 du 19 juillet 2013.

Sur le bassin versant de la Bléone, ces cours d'eau ou tronçons de cours d'eau sont :

	Code du tronçon classé	Tronçons de cours d'eau classé
LISTE 1	L1_817	La Bléone, affluents compris excepté le Ravin du Riou de l'Aune, de sa source à l'amont de sa confluence avec L'Arigéol
	L1_818	Le Ravin du Riou
	L1_819	Le Torrent de Val-Haut
LISTE 2	L2_295	La Bléone de l'amont du barrage EDF de Malijai exclu jusqu'au barrage de Trente Pas inclus

**Tableau 7 : Classement des cours d'eau au titre des alinéas 1 et 2 du L.214-17 du Code de l'Environnement**

Ces classements sont révisables tous les 5 ans.

## **II.7.2. Cours d'eau, adoux, habitats aquatiques et continuités biologiques**

### **II.7.2.i. Etat général des cours d'eau**

Globalement, les cours d'eau du bassin sont en bon état. En effet, ils n'ont pas subi de modifications anthropiques systématiques.

Ce constat mérite toutefois d'être précisé car l'on note des disparités géographiques :

- ⇒ Le cours amont de la Bléone, le Bès, les Duyes et les petits affluents de tête de bassin sont particulièrement bien préservés notamment en raison de la faible urbanisation et des pratiques d'occupation des sols (secteur de moyenne montagne, vallées peu peuplées, agriculture pastorale traditionnelle). Sur ces cours d'eau, localement, des atteintes à la

qualité des eaux (pollutions diffuses ou rejets de stations d'épuration) ou à la morphologie (endiguements, protections de berges) peuvent être signalées.

Ce constat de bon état général est confirmé par les conclusions de l'inventaire des zones humides.

- ⇒ La Bléone dans la traversée de Digne où les pressions sont moyennes à fortes (prélèvements, pollutions ponctuelles) et les altérations hydromorphologiques importantes. Le cours d'eau est en effet endigué sur plusieurs kilomètres et l'on dénombre plusieurs ouvrages transversaux (problème morphologiques et de continuités). Les travaux menés dans le cadre de l'inventaire zones humides mettent bien en évidence ces pressions très impactantes.
- ⇒ Sur la Bléone aval, les pressions sont moindres mais on compte toutefois des discontinuités biologiques (barrage de Malijai) et des atteintes à la morphologie (endiguements, protections de berge notamment).
- ⇒ Les torrents des Eaux Chaudes et du Mardaric qui traversent l'agglomération Dignoise sont beaucoup plus anthropisés. Ces cours d'eau sont endigués voir même busés sur des linéaires importants. La pression anthropique y est forte.
- ⇒ Les petits torrents intermittents, affluents de la Bléone en aval de Digne, sont souvent aménagés (Rouveiret, Champtercier, ...) et font l'objet de pratiques d'entretien drastiques (extractions, curages, ...).

## II.7.2.ii. La dynamique fluviale

La dynamique fluviale de la Bléone et ses principaux affluents, rivières en tresses s'il en est, est étroitement liées à la **forte production en matériaux alluvionnaires des versants amont** (érosion) et à **l'importante capacité de charriage** des graviers par les cours d'eau.

Deux caractéristiques majeures du fonctionnement de nos rivières en découlent :

⇒ **Une mobilité latérale importante.**

Les berges peuvent être emportées sur des distances importantes lors des crues. On parle de l'espace de mobilité de la rivière.

Cette dynamique latérale est inexistante dans les zones très urbanisées et endiguées (traversée de Digne).

Ailleurs, cette dynamique est active même si elle peut être contrainte, dans des zones à enjeux locaux, par des protections de berge ou des digues.

⇒ **Une fluctuation du profil en long autour d'un profil « d'équilibre ».**

Pendant des années, la Bléone a été le siège d'une exploitation massive de ses granulats par des carriers implantés essentiellement entre Digne et Malijai. Les affluents (Duyes et Bès) n'ont pas été exploités.

Entre 1970 et 2002, date de fin des extractions, on estime que le volume de gravier extrait de la Bléone était de 150 000 m<sup>3</sup>/an c'est-à-dire environ 1.5 à 2 fois les apports annuels.

Ces extractions ont eu pour conséquence une modification du profil en long de la rivière. En effet, le déficit sédimentaire s'est traduit par une incision généralisée du lit qui elle-même a entraîné des désordres, parfois importants, sur des ponts (effondrement d'une pile du Grand Pont de Digne en 1973), des digues

(déchaussement) ou bien encore sur les prises d'eau d'arrosage (déconnexion de la prise d'eau du canal du Nigas).

Devant ce phénomène et pour limiter l'aggravation de ces désordres notamment avec un risque de déchaussement généralisé des digues de Digne, les acteurs locaux ont engagé des travaux importants pour stabiliser le profil en long de la Bléone.

Ce sont ainsi plusieurs seuils transversaux qui ont été aménagés dans la traversée de Digne, parfois pour contrecarrer l'effet d'un seuil implanté en amont (rétention des matériaux en amont du seuil et poursuite de l'érosion en aval).

### **II.7.2.iii. Les habitats aquatiques, les peuplements piscicoles et les facteurs limitants**

La Bléone et ses principaux affluents (Duyes, Arigéol, Bès dans sa partie aval), sont des rivières torrentielles à lit en tresses, à fort pouvoir de divagation. Certains bras peuvent, suite à une crue, se retrouver entièrement asséchés.

Le régime hydrologique subit une forte influence méditerranéenne : les étiages estivaux sont prononcés et les crues violentes et torrentielles. L'environnement géologique et la nature des terrains traversés (érosion ou minéralisation excessives) nuisent à la qualité biologique de certains secteurs.

Ces caractéristiques naturelles consistent des facteurs naturels contraignants qui limitent la capacité biogénique des cours d'eau du bassin.

Le substrat est caractérisé par une relative homogénéité de la granulométrie, de faible taille sur la Bléone en aval de Digne.

Les faciès lotiques sont prépondérants. Les faciès lentiques (mouilles et chenaux lentiques) sont peu représentés, et observés principalement sur la basse Bléone.

Le bassin amont de la Bléone, jusqu'à la confluence avec le Bès, le Bès et les Duyes sont classés en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole. Leur peuplement de poissons est à dominante salmonicole (Truite commune et poissons d'accompagnement).

En aval de la confluence avec le Bès, la Bléone est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole.

Le peuplement de la Bléone présente une évolution marquée d'amont en aval qui souligne à la fois le changement progressif des caractéristiques du milieu, et une altération de sa qualité sur la basse vallée.

Sur le bassin amont, le peuplement est à dominante salmonicole. A partir de la confluence avec le Bès, la truite fait place au peuplement de cyprinidés d'eau vive, fortement dominant.

En aval de Digne, le peuplement devient caractéristique de la zone à Barbeau car dominé par cette espèce. Le Blageon et le Chevesne sont également très présents.

Les problèmes récurrents d'assec observés sur un linéaire important des Duyes perturbent fortement le fonctionnement biologique de la rivière.

De manière générale, les espèces suivantes sont rencontrées :

- *Des cyprinidés*
  - Blageon - *Leuciscus souffia*
  - Barbeau fluviatile - *Barbus barbus*
  - Barbeau méridional - *Barbus meridionalis*
  - Chevesne - *Leuciscus cephalus*
  - Vairon - *Phoxinus phoxinus*
  - Hotu - *Chondrostoma nasus* (2 observations en aval des Duyes)
  - Toxostome - *Chondrostoma toxostoma*
    - *Des Cobitidés*
      - Loche franche - *Nemacheilus barbatulus*
    - *Des Cottidés*
      - Chabot - *Cottus gobio*

### **Cas particulier des adoux**

Ces petits affluents situés en lit majeur, alimentés par des résurgences de la nappe phréatique ou des sources en pied de versants présentent un intérêt biologique certain :

- Ils offrent des caractéristiques morphologiques et hydrologiques différentes de celles des rivières et apportent une diversité dans les habitats aquatiques ;
- Les paramètres favorables de débit, de température (constante et relativement élevée en hiver par rapport à celle du cours principal) et de nature du substrat font qu'ils abritent de nombreuses zones de frayères. Ils constituent des milieux de reproduction importants pour le cycle de développement de la Truite fario notamment. De plus, ces milieux sont souvent dépourvus de prédateurs pour les alevins ;
- Ce sont des zones refuge pour le poisson en période de crue.

Les caractéristiques de ces milieux annexes leur confèrent un intérêt tout particulier pour la dynamique générale des rivières du bassin versant, dont les potentiels biologiques sont limités, sur certains tronçons, par des facteurs naturels ou par les conséquences des activités humaines.

### **II.7.2.iv. Les continuités écologiques**

Pour le bassin versant de la Bléone, les dégradations hydromorphologiques en lien avec les discontinuités écologiques sont des thèmes prioritaires dans les SDAGE 2010-2015 et 2016-2021.

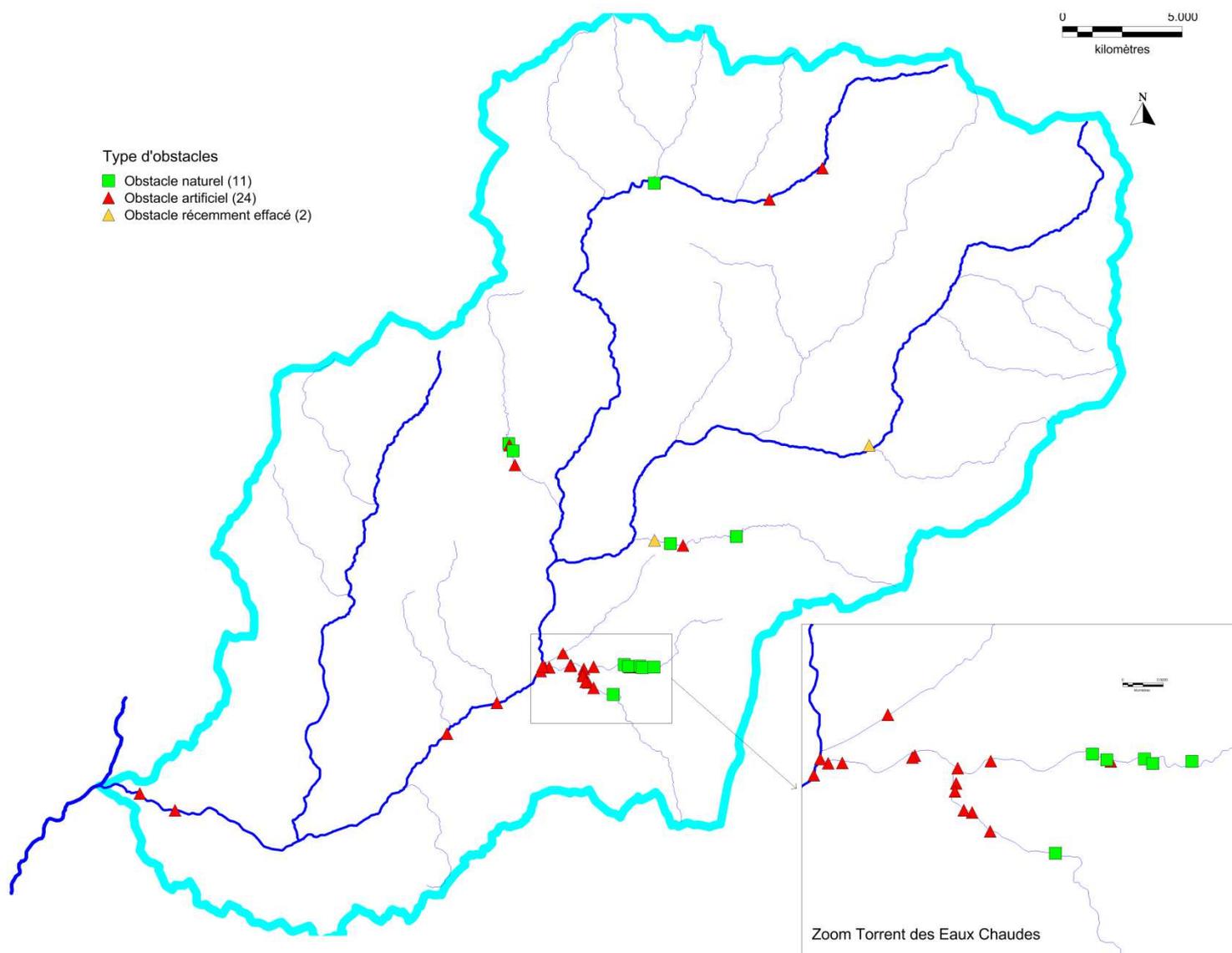
Le SMAB a donc procédé à une étude complémentaire importante sur la question des continuités écologiques à l'échelle du bassin versant de la Bléone (étude financée par l'Agence de l'Eau et l'Europe / FEDER PACA). Cette étude a intégré un volet technique (réalisé par des bureaux d'études) et un volet stratégique réalisé par le SMAB et ses partenaires (Agence de l'eau, ONEMA, AAPPMA, FDAAPPMA). Elle a permis :

- ⇒ de chiffrer les investissements nécessaires au rétablissement des continuités écologiques sur la Bléone et affluents.
- ⇒ de préciser les gains pouvant être attendus de ces travaux (hydraulique, biologiques, sédimentaires...) mais aussi les impacts de ces interventions.

⇒ de prioriser les interventions à venir en fonction du croisement des enjeux biologiques, sédimentaires et sécuritaires.

En effet, on dénombre sur l'ensemble du bassin 35 seuils dont 24 sont des seuils artificiels ayant différentes vocations :

- ⇒ maintien de fond de lit. C'est le cas des 4 principaux seuils de Bléone dans la traversée de Digne,
- ⇒ prélèvement d'eau (alimentation de canaux d'arrosage),
- ⇒ protection de canalisations d'eaux usées ou d'eau potable,
- ⇒ franchissement du cours d'eau (passage busé),
- ⇒ aménagement hydraulique (couverture de cours d'eau).



**Figure 12 : Localisation des obstacles à la continuité écologique**

Les franchissabilité de ces 35 ouvrages sont représentées ci-dessous pour les Cyprinidés et le Salmonidés.

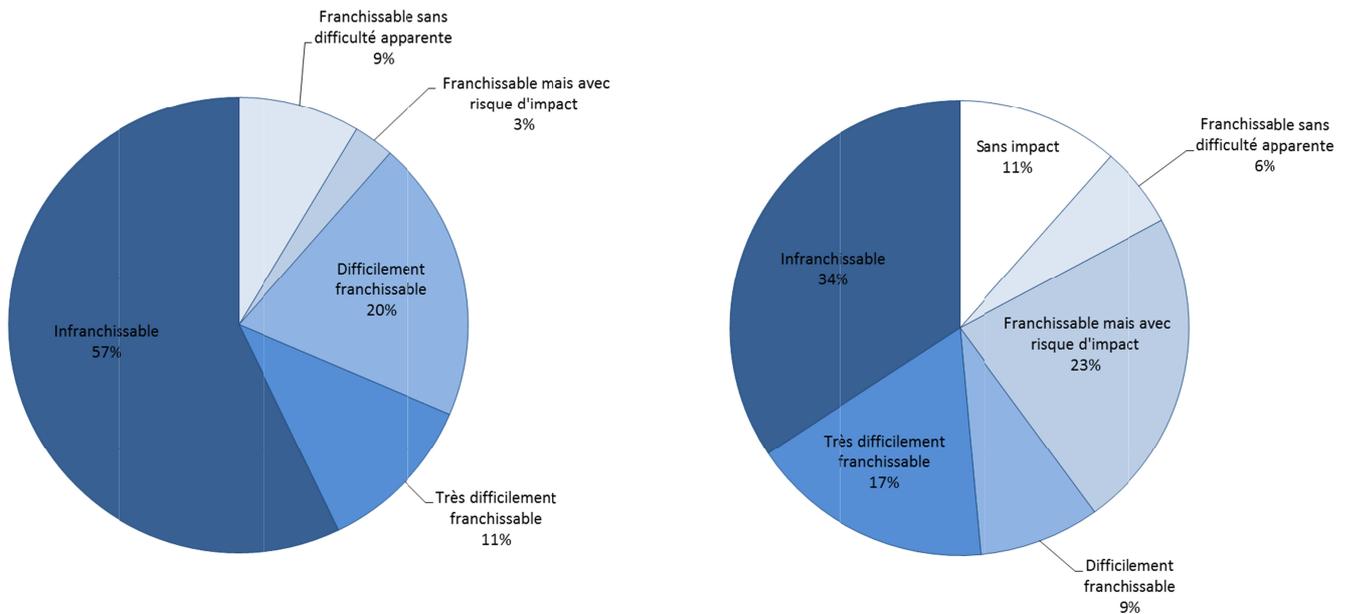


Figure 13 : Franchissabilité des obstacles à la continuité écologiques

Sur la Bléone, en dehors du seuil situé en aval du pont Beau de Rochas, tous les ouvrages sont infranchissables pour les Cyprinidés et les Salmonidés. Le passage est impossible y compris en conditions exceptionnelles.

Le seuil du pont Beau de Rochas est jugé difficilement franchissable pour les salmonidés c'est-à-dire qu'il présente un impact important en conditions moyennes. Pour les Cyprinidés, il est totalement infranchissable.

**4 seuils sont présents sur le tronçon de Bléone classé en liste 2.** D'amont vers l'aval, ce sont :

- ⇒ le seuil aval du Grand Pont de Digne,
- ⇒ le seuil aval du pont Beau de Rochas à Digne,
- ⇒ le seuil aval du pont des Chemins de Fer de Provence,
- ⇒ le seuil de la canalisation d'eaux usées de Digne.

Les priorités d'intervention ont été portées sur ces 4 seuils dans le Contrat de rivière. En effet, leurs aménagements, en vue du rétablissement des continuités, doit être réalisé avant 2018.

Enfin, on précisera qu'entre 2013 et 2014, **2 seuils totalement infranchissables ont été arasés.** Il s'agit :

- ⇒ du seuil de la prise d'eau de Trente pas. Travaux EDF conduits en 2013.
- ⇒ de l'ancien passage à gué du Bouinenc. Travaux SMAB conduits en 2014.

### II.7.3. Milieux alluviaux

Le SMAB a conduit, dans le cadre de la préparation du Contrat, une étude pour la définition d'un plan d'actions conservatoire du patrimoine naturel de la rivière Bléone. Cette étude a été réalisée par le Conservatoire d'Espace Naturel PACA.

Elle a mis en évidence que la richesse et la diversité des habitats, de la faune et de la flore rencontrées sur le bassin étaient directement liées à la **fonctionnalité des cours d'eau**.

Ce sont les dynamiques hydrologiques et morphologiques qui permettent de garantir la qualité écologique des rivières du bassin.

En d'autres termes, la grande mobilité des lits en lien avec les crues fréquentes ou plus rares, est un facteur primordial pour l'équilibre de la rivière et la pleine expression de son potentiel écologique.

Cette étude, menée en lien avec l'inventaire des zones humides du département des Alpes de Haute Provence a permis :

- ⇒ d'établir un « état des lieux » du patrimoine naturel de la Bléone (description des habitats et espèces),
- ⇒ d'évaluer la fonctionnalité de ces milieux,
- ⇒ de caractériser les enjeux locaux de conservation des habitats et des espèces rencontrées,
- ⇒ de définir des objectifs de gestion et des recommandations de gestion sur les milieux à forts enjeux écologiques.

Les **unités écologiques** suivantes ont été cartographiées et décrites (habitats naturels, cortèges faunistiques et floristiques, menaces) :

- ⇒ les milieux pionniers de la bande active,
- ⇒ les terrasses alluviales sèches,
- ⇒ les adoux et les annexes humides,
- ⇒ les boisements.

Les **enjeux de conservation des habitats et des espèces** ont été évalués à dire d'experts. Ils correspondent au croisement :

- ⇒ de la valeur patrimoniale. C'est-à-dire de la rareté et de l'intérêt de l'habitat ou de l'espèce aux échelles globales (européenne, nationale, biogéographique) et/ou locales (régionale, territoriale).
- ⇒ Des menaces identifiées. Ce critère correspond aux risques de dégradation ou à la fragilité de l'espèce ou de l'habitat sur le territoire d'étude.

Pour chacune des unités écologiques décrites, les espèces et habitats à enjeux de conservation « très fort » à « fort » sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Unité écologique	Espèces et habitats à enjeux de conservation « très fort » et « fort »	
Les milieux pionniers de la bande active	Bords des eaux à petite Massette Vase exondée pauvre en nutriments à joncs ( <i>Juncus</i> spp.) et Souchet brun ( <i>Cyperus fuscus</i> ) Banc de galets méditerranéen et supraméditerranéen à végétation pionnière, à Pavot jaune ( <i>Glaucium flavum</i> ). Roselière à Calamagrostide terrestre et roselière à Calamagrostide faux roseau. Fourré humide des bancs de galets ou de limons à Myricaire d'Allemagne	
	Petite massette Polygale nain Agrion bleussant Sphinx de l'argousier	Cicindèle des rivières Tridactyle panaché Tétrix des torrents
Les terrasses alluviales sèches	Sphinx de l'argousier (selon la configuration qui permet l'existence d'un peuplement d'Argousier)	
Les adoux et annexes humides	Eaux courantes à Potamot coloré Eaux courantes à Berle érigée Prairie humide à Molinie bleutée Pelouses maigres de fauche de basse altitude	
	Potamot coloré(adoux) Campagnol amphibie(adoux)	Criquet marginé (prairies humides) Agrion bleussant (adoux) Ecrevisse à pattes blanches(adoux)
Les boisements	Aulnaie d'Aulne blanc Peupleraie à Peuplier noir Ripisylve à Frêne élevé	
	Chauves-souris	Cétoine érugineuse

Tableau 8 : Synthèse des enjeux de conversation par unité écologique (CEN PACA, 2013)

## II.7.4. Espèces emblématiques et indicatrices

En ce qui concerne la faune purement aquatique, plusieurs espèces emblématiques et patrimoniales sont à signaler :

- ⇒ **Le Barbeau méridional** (*Barbus meridionalis*), localement appelé Barbeau truité. Inscrite à la Directive Habitat (annexes II et V), cette espèce n'est présente, sur l'ensemble du bassin, que dans le torrent des Eaux Chaudes à Digne. Sur les listes rouges des espèces menacées de poissons d'eau douce rédigées par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) en 2009, le Barbeau méridional est considéré comme quasi-menacé sur les listes rouges mondiales et nationales (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises).
 
- ⇒ **Le Blageon** (*Leuciscus soufia*) localement dénommé « sofie » mais à ne pas confondre avec le Toxostome. Il est quant à lui bien représenté sur l'ensemble du bassin (en dehors des zones amont où il ne rencontre plus ses habitats préférentiels. Il est également inscrit à la Directive Habitats (annexe II). L'espèce est considérée comme quasi menacée sur la liste rouge nationale établie par l'UICN et le MNHN. Au niveau mondial, la préoccupation est mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).
 
- ⇒ **Le Toxostome ou Sophie** (*Chondrostoma toxostoma*). Inscrite à la Directive Habitat (annexes II) cette espèce colonise la Bléone entre la Durance et le seuil des CFP à l'entrée de Digne. Elle est considérée comme quasi-menacée sur la liste rouge France de l'UICN et le MNHN. Sur la liste mondiale, cette espèce est inscrite comme espèce vulnérable menacée de disparition.
 

⇒ **L'Ecrevisse à pieds blancs** (*Austropotamobius pallipes*). Cette espèce est inscrite aux annexes II et V de la Directive Habitats. Elle est considérée comme une espèce vulnérable menacée de disparition sur la liste rouge de l'UICN et du MNHN de 2012. Sur la liste mondiale elle est en danger de disparition. Sa répartition sur le bassin n'est pas connue avec précision. Historiquement, elle était présente sur tous les adoux de la vallée. Mais les dégradations des habitats, les pollutions ou les assècs ont considérablement réduit la population.



Parmi les oiseaux, trois espèces sont caractéristiques des cours d'eau dynamiques et peuvent donc être considérées comme indicatrices du bon fonctionnement hydro-morphologique.

Ce sont le **Petit gravelot** (*Charadrius dubius*), le **Chevalier guignette** (*Actitis hypoleucos*) et le **Guêpier d'Europe** (*Merop apiaster*). Ces trois espèces sont protégées.

Le Petit gravelot est un nicheur rare en Région PACA. 75 % des effectifs (estimés à 370-560 couples, Louvel T., in Fliti et al, 2009) se trouvent sur les gravières de la Durance et de ses affluents. En 2011, l'espèce a été observée uniquement à l'aval de Digne.

Le Chevalier guignette est considéré comme « nicheur rare » en France et en PACA. Cette espèce a été contactée, par le CEN PACA en 2011, sur la Bléone depuis Malijai jusqu'au Mousteiret et sur le Duyes. Il est probablement nicheur mais pas de preuve avérée.

Le Guêpier d'Europe niche dans les berges sablonneuses. L'espèce est présente en plusieurs petites colonies sur la Bléone mais on signalera un effectif de 30 à 50 couples localisés sur les berges érodées de la Bléone au niveau de la ligne droite du trou à l'entrée de Digne.



Petit gravelot  
Photo Claude Tardieu / CEN PACA



Chevalier guignette  
Photo Franck Dhermain



F. PAWLOWSKI, 13/07/2009, La Durance

Parmi les mammifères, deux espèces emblématiques sont recensées sur la Bléone :

- **Le Castor d'Europe** (*Castor fiber*). Espèce protégée au niveau national, elle est également inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats. Le (re)colonisation de la Bléone par le Castor est assez récente (premiers indices retrouvés en 2009 à Malijai). On dénombre aujourd'hui au moins 2 groupes familiaux répartis principalement sur la Bléone en aval de Digne.



- **Le Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*). Il est protégé en France mais n'est pas inscrit dans aucune annexe de la Directive Habitats. Cette espèce est strictement inféodée aux milieux aquatiques et plus particulièrement aux adoux. Sur le bassin versant de la Bléone, des indices de présence sont retrouvés sur bon nombre d'adoux en aval de Digne et surtout dans les Duyes.



## II.8. RICHESSES PAYSAGERES ET GEOLOGIQUES

La Bléone et ses affluents évoluent entre montagne et Provence, offrant ainsi une **grande diversité géographique**. De par la nature géologique des terrains, les couleurs sont très variées : roches blanches ou grises, argiles marneuses noires appelées «Robines». On retrouve ainsi trois grandes unités paysagères :

- Les hautes montagnes enneigées jusqu'à la fin du printemps,
- Les montagnes moyennes et plateaux à caractère plus méditerranéen,
- La plaine de Bléone et celle des Duyes qui ouvrent le paysage.

Les cours d'eau du bassin ont largement modelé les paysages aujourd'hui donnés à voir.

### **L'empreinte géologique est partout prégnante sur le bassin.**

Créée en 1984, la réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence, couvre la presque totalité du bassin versant. Ce territoire, s'étendant sur 52 communes et 200 000 hectares, a été labélisé pour la diversité de ces paysages, témoins du passé géologique de ce massif et de la Terre. C'est la plus grande réserve de ce type en Europe.

Ce territoire est également labellisé et membre des réseaux UNESCO Global Geopark et European Geopark depuis 2000.

La Bléone, les Duyes et le torrent du Bès dans sa partie basse, sont de **belles rivières en tresses fonctionnelles**. Cette caractéristique morphologique, intimement liée à l'histoire géologique de la zone, confère à la vallée une richesse paysagère et écologique souvent méconnues de ses habitants.



Malgré leur raréfaction continue depuis la multiplication des infrastructures aux 19ème et 20ème siècles, on dénombre encore, dans le bassin Rhône Méditerranée Corse de nombreuses rivières en tresses (650 km). C'est, en effet, dans ce bassin que se concentre la plupart des rivières de ce type sur le territoire métropolitain, voire même en Europe. Plus spécifiquement, ces secteurs sont localisés dans la zone alpine et péri-alpine du bassin du Rhône, principalement dans le bassin de la Durance.

Le bassin de la Bléone est à ce titre remarquable puisque, le Bès, les Duyes et la Bléone forment des tresses sur plus de 60 km.

## II.9. RISQUES NATURELS

### II.9.1. Caractéristiques des crues

Sur le bassin versant de la Bléone, les crues sont torrentielles et donc violentes.

Souvent liées à la dynamique fluviale ou torrentielle (respiration des lits, embâclement..), elles sont localement aggravées par des modifications anthropiques (couvertures de cours d'eau, busages, seuils transversaux...).

Les crues surviennent généralement à deux périodes de l'année :

- en avril quand les cours d'eau sont alimentés par la fonte des neiges. Des précipitations pluvieuses sur le manteau neigeux amplifient, selon les années, ces crues de fonte.
- en octobre/novembre si les pluies d'automne sont importantes.

La Bléone n'étant pas instrumentée, la connaissance des débits de crue est assez peu précise et basée sur des modélisations hydrologiques. Les débits de crues validés sont ceux issus de l'étude complémentaire au Contrat de Rivière consacrée au rétablissement des continuités écologiques (réalisation IDEALP). Ces valeurs intègrent les conclusions de l'expertise menée par M. LEFORT en 2007 sur les différentes études réalisées sur la Bléone.

Localisation Bléone	Superficie [km <sup>2</sup> ]	Q <sub>100</sub> [m <sup>3</sup> /s]		Q <sub>ext</sub> [m <sup>3</sup> /s]	Q <sub>10</sub> [m <sup>3</sup> /s]
Amont Bès	313	400	365	575	190
Amont Eaux Chaudes (Digne)	569	600	550	865	290
Aval Eaux Chaudes	630	630	580	910	305
Chaffaut	720	685	630	985	330
Aval Duyes	861	740	680	1065	355
Malijai	906	770	705	1110	370

**Tableau 9 : Valeurs des débits de pointe de crue le long de la Bléone (IDEALP)**

Le Bès dispose d'une station hydrométrique dans les clues du Pérouré. Les modules moyens mensuels sont les plus forts en avril et en novembre (données calculées sur 52 ans). Les débits de crue issus de la Banque hydro et du Schéma d'Aménagement de la Bléone élaboré par SOGREAH sont présentés ci-après.

Fréquence des crues	Débit instantané maximum (m <sup>3</sup> /s)	Débit de pointe (m <sup>3</sup> /s)
	Banque hydro	SOGREAH
Q5	100	
Q10	130	189
Q50	190	
Q100	Non calculé	373

On notera que les débits proposés par SOGREAH sur la Bléone ont été réévalués à la baisse suite à l'expertise de M. LEFORT. En effet, ces débits avaient été jugés surévalués de 20 à 30 %. Cette correction apportée, le débit issu de la Banque Hydro paraît cohérent.

En ce qui concerne les Duyes, les seules valeurs disponibles sont issues du Schéma d'Aménagement proposé par SOGREAH. En appliquant la minoration proposée par LEFORT, ces débits de crue des Duyes sont approximativement de :

- 65 à 75 m<sup>3</sup>/s pour la Q10,
- 130 à 150 m<sup>3</sup>/s pour la Q100.

## II.9.2. Caractéristiques des risques

Sur le bassin versant de la Bléone, deux types de risques naturels, associés aux cours d'eau, sont à dissocier :

### ⇒ **Le risque érosif.**

Les phénomènes érosifs sont généralisés sur le bassin. En effet, le fonctionnement naturel des rivières en tresses comme la Bléone conduit à une large divagation des lits (espace de mobilité). En effet, le fonctionnement naturel des rivières en tresses comme la Bléone conduit à une large divagation des lits (espace de mobilité).

Ils peuvent affecter selon l'occupation du sol :

- Des zones boisées plus ou moins anciennes (terrasses alluviales ou iscles végétalisés),
- Des terres agricoles lorsque la ripisylve ne joue plus son rôle de protection,
- Des zones urbanisées.

Historiquement, les riverains ont agi pour lutter contre ces phénomènes en construisant des ouvrages de protection, en favorisant le développement de la végétation le long des berges, en déviant les écoulements par la construction d'épis...

L'espace de mobilité effectif de la Bléone, du Bès et des Duyes ont été déterminés, dans le Schéma de Restauration et de Gestion de la Bléone et de ses affluents (portage SMAB – réalisation SOGREAH). Cet espace qui inclut le lit actif et les marges alluviales. C'est l'espace actuellement dévolu de fait à la rivière.

### ⇒ **Le risque d'inondation.**

En ce qui concerne les inondations, les descriptions des événements et des dégâts sont très peu étayées. On y trouve peu d'estimations de hauteurs d'eau ou de débits. En revanche, quelques éléments peuvent être avancés :

- ❖ Les événements les plus dommageables sur le bassin versant sont les crues des petits affluents de montagne, notamment le Mardaric et les Eaux Chaudes qui ont inondé Digne à plusieurs reprises.
- ❖ Les crues de la Bléone elle-même n'ont pas eu à ce jour d'effets dévastateurs, hormis sur quelques ponts (Grand Pont de Digne, pont du Chaffaut, pont de Marcoux,...). Elles ont occasionné souvent des inondations locales, dans des zones non urbanisées avec pour effet des érosions de berges et des inondations en terres agricoles, ainsi que des coupures d'axes routiers. A Malijai, le parking de l'hôtel de ville a été inondé en 1994 et en 2000. A L'escale, les terrains en amont du pont-canal ont été inondés.

Les risques d'inondations sur le bassin versant sont localisés. Ils résultent soit du fonctionnement naturel des cours d'eau (engravement des confluences et respiration des lits) soit sont engendrés par des modifications anthropiques (sections couvertes des Eaux Chaudes et du Mardaric, engravement en amont d'ouvrages perturbant le transit sédimentaire...).

Aujourd'hui les principaux enjeux humains sont localisés aux traversées de zones urbaines (la Javie, Digne, Chaffaut, Aiglun, Malijai) et aux terrains agricoles.

### II.9.3. Prévention des risques

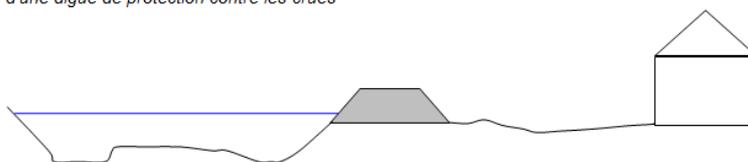
A ce jour, la prévention des risques se fait :

- De manière préventive au travers des Plans de Prévention des Risques d'Inondations. Toutes les communes soumises à un risque important disposent de PPRI.
- Par les alertes adressées aux élus locaux par les services de la Préfecture.

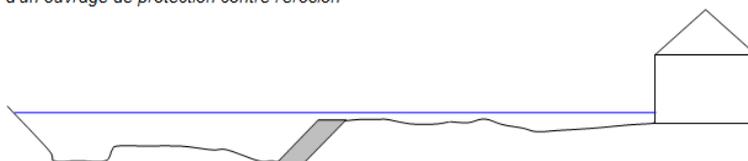
La mise en place d'un Plan d'Action et de Prévention des Inondations sur la vallée n'a pas été retenue par les acteurs locaux notamment en raison du coût de son élaboration et la complexité de la démarche.

### II.9.4. Ouvrages de protection et digues

*Schéma d'une digue de protection contre les crues*



*Schéma d'un ouvrage de protection contre l'érosion*



**Figure 14 : Différenciation entre une digue et une protection de berge**

On distinguera :

- ⇒ Les ouvrages de protection qui ont pour principal objectif de lutter contre l'érosion. Ces ouvrages sont nombreux sur le bassin versant mais aucun inventaire n'a été établi.
- ⇒ Les digues de protection contre les inondations. Un inventaire de ces ouvrages a été réalisé dans le cadre d'une étude complémentaire au Contrat de Rivière réalisée par le SMAB.

En effet, ces ouvrages relèvent de la réglementation « digue » précisée par les textes suivants :

- le décret du 11 décembre 2007 (n°2007-1735) modifiant le Code de l'Environnement.
- et l'arrêté du 29 février 2008.

Près de 22 kilomètres de digues ont été identifiés. Elles sont réparties sur 13 communes. Aucune digue de classe A n'existe sur le bassin. La Commune de Digne concentre plus de la moitié des ouvrages et toutes les digues de classe B.

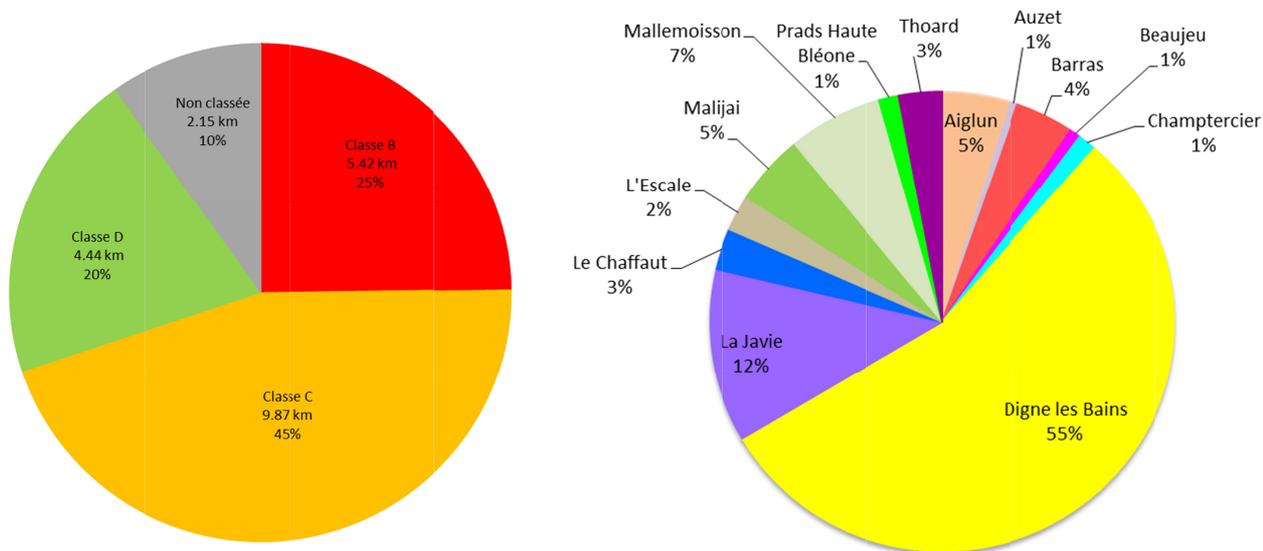


Figure 15 : Répartition des digues (classées ou non) selon la classe et les communes concernées

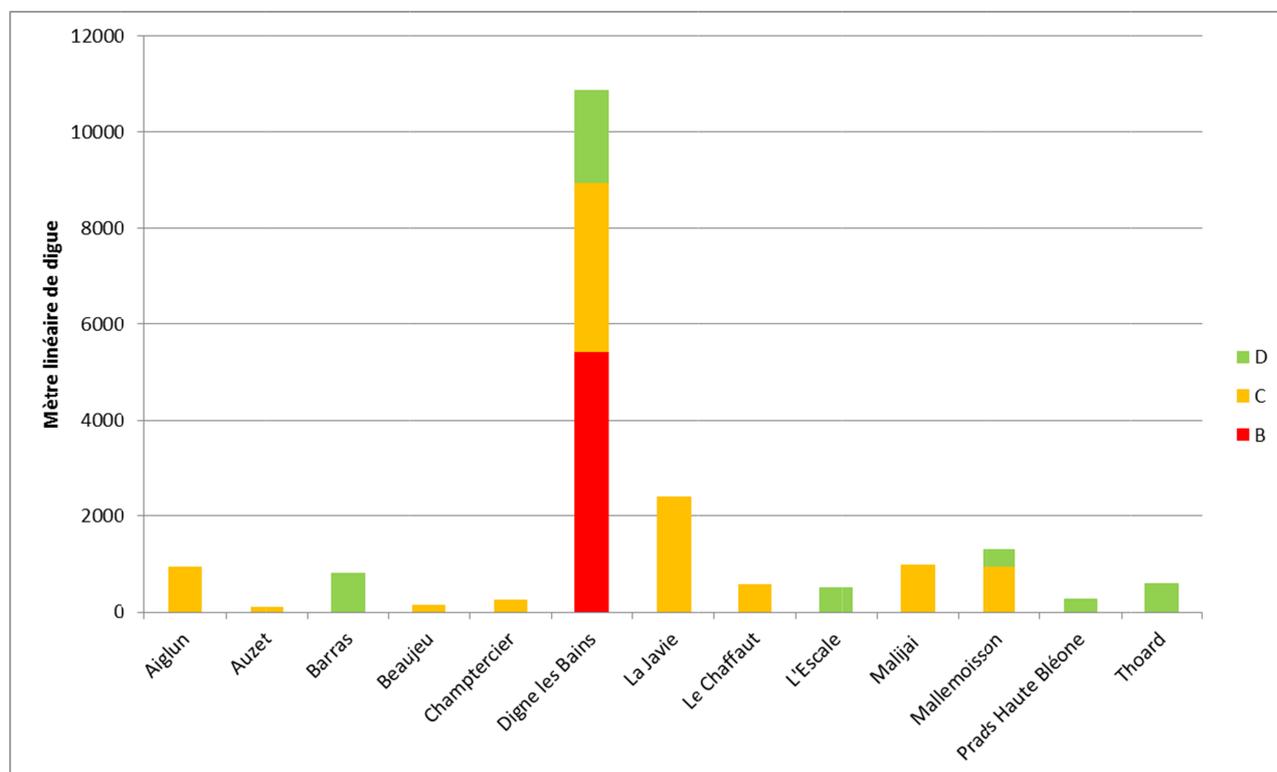


Figure 16 : Répartition des digues par commune et par classe

A ce jour, seule une digue (Epinettes aval) a fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de classement.

La mise en conformité réglementaire de ces ouvrages est un enjeu important sur le bassin pour les années à venir.

## II.10. SYNTHÈSE : ENJEUX DU TERRITOIRE

Le bassin versant de la Bléone est peu urbanisé. Les surfaces naturelles et agricoles occupent l'essentiel du territoire. Les zones urbaines se répartissent principalement sur la partie aval du bassin mais principalement à Digne les Bains.

Les cours d'eau présentent un **régime hydrologique nivo-pluvial à forte influence méditerranéenne**. Les étiages y sont, selon les années, assez marqués. Certains sous-bassins comme celui des Duyes, subissent des déficits naturels. A ces déficits hydrologiques naturels, s'ajoutent des pressions de prélèvements pour les usages domestiques (alimentation en eau potable) mais surtout agricole (81 % de prélèvements). En dehors des Duyes, le bassin n'est pas déficitaire ; la demande en eau est aujourd'hui satisfaite. On indiquera toutefois deux points de vigilance sur la Bléone : la zone des captages de Digne et la traversée de Digne (plusieurs gros canaux d'arrosage).

**La qualité des eaux superficielles** est globalement satisfaisante notamment en raison des efforts consentis par les collectivités en matière d'assainissement. La mise en service de la station de Digne en 2010 a largement contribué à améliorer cette qualité des eaux sur la basse Bléone. Des pollutions ponctuelles (station d'épuration) et/ou diffuses (pesticides, hydrocarbures) sont toutefois identifiées.

**Les crues sont torrentielles** et violentes. Les rivières du bassin sont peu instrumentées (une seule station sur le Bès). Les principaux enjeux humains sont localisés aux traversées de zones urbaines (la Javie, Digne, Chaffaut, Aiglun, Malijai). De nombreuses digues existent pour protéger les populations. Les principaux ouvrages sont localisés le long de la Bléone à Digne les Bains.

**Les milieux naturels** sont riches et variés notamment en raison de la topographie naturelle et de l'histoire humaine de la vallée (hautes et moyennes montagnes, plateaux à caractères plus méditerranéen, plaines alluviales fertiles). Les milieux aquatiques et alluviaux présentent un fort intérêt patrimonial notamment car ils abritent des espèces et des habitats rares, remarquables et très spécifiques. Les adoux sont à considérer comme de véritables « perles » pour la vallée. La dynamique fluviale active est le pilier de cette richesse environnementale puisqu'elle contribue à maintenir une grande diversité dans les habitats.

La vallée présente un autre atout majeur : **la beauté de ses rivières et des paysages**. La morphologie en tresses de la Bléone et de ses affluents est, à ce titre, particulièrement remarquable notamment en raison de la raréfaction de ce type de rivières en France et en Europe suite aux aménagements drastiques des cours d'eau.

Les 6 enjeux prioritaires pour le bassin ont été déterminés sur la base de ce diagnostic ainsi que suite aux différentes rencontres avec les acteurs locaux. Ces enjeux sont déclinés en objectifs opérationnels qui structureront le programme d'actions du Contrat de Rivière Bléone et affluents

⇒ **QUALITE DES EAUX**

**LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS ET RESTAURER LA QUALITE DES EAUX POUR  
TENDRE VERS LE BON ETAT CHIMIQUE ET ECOLOGIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES ET  
SOUTERRAINES**

⇒ **RESSOURCE EN EAU**

**OPTIMISER LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE ET SECURISER  
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

⇒ **RISQUES NATURELS**

**PREVENIR LES INONDATIONS ET PROTEGER LES BIENS ET LES PERSONNES EN  
CONSIDERANT LES FONCTIONNALITES BIOLOGIQUES DES COURS D'EAU**

⇒ **MILIEUX NATURELS**

**GERER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET ALLUVIAUX POUR ATTEINDRE LE  
BON ETAT ECOLOGIQUE**

⇒ **VALORISATION ET SENSIBILISATION**

**METTRE EN VALEUR LES MILIEUX ET LES PAYSAGES ET DEVELOPPER DES OUTILS DE  
SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC**

⇒ **GOVERNANCE**

**COORDONNER, ANIMER ET SUIVRE LE CONTRAT DE RIVIERE**

# III. OBJECTIFS A ATTEINDRE ET PROBLEMATIQUES A RESOUDRE SUR LE BASSIN VERSANT

## III.1. LES 4 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU SDAGE

### III.1.1. Le bon état des masses d'eau

#### III.1.1.i. Etat des masses d'eau et objectifs fixés au projet de SDAGE 2016-2021

Pour mémoire, le bassin versant de la Bléone (sous bassin versant DU\_13\_05 de la zone Durance) comprend, selon les nouveaux référentiels du SDAGE :

- ⇒ 18 masses d'eau superficielles – Voir figure n°6
- ⇒ 4 masses d'eau souterraines – Voir figure n°5

*La masse d'eau correspond à tout ou partie d'un cours d'eau ou d'un canal, un ou plusieurs aquifères, un plan d'eau (lac, étang, retenue, lagune), une portion de zone côtière. Chacune des masses d'eau est homogène dans ses caractéristiques physiques, biologiques, physico-chimiques et son état. La masse d'eau est l'unité d'évaluation de l'état des eaux et des objectifs à atteindre au titre de la directive cadre sur l'eau.*

Dans le cadre de l'élaboration des SDAGE, un état des lieux de l'état des masses d'eau est réalisé. L'état des lieux du SDAGE 2010-2015 a été mis à jour en 2013.

L'état de 22 masses d'eau du bassin ainsi que les objectifs par masse d'eau sont présentés ci-après.

On précisera que le SDAGE 2016-2021 n'a pas encore été approuvé. Aussi, les informations reprises ci-après sont susceptibles d'évoluer avant l'approbation définitive du SDAGE prévue en décembre 2015.

#### **III.1.1.i.a. Masses d'eau superficielles**

Les états écologiques et chimiques des 18 masses d'eau superficielles sont présentés dans le tableau ci-dessous.

*Informations concernant la méthodologie ayant permis de déterminer l'état des masses d'eau superficielles*

- *Evaluation de l'état écologique. Cette évaluation s'appuie sur des éléments de qualité biologique, physico-chimique et hydromorphologique permettant un bon équilibre de l'écosystème. Ainsi, le bon état écologique de l'eau requiert non seulement une bonne qualité d'eau mais également un bon fonctionnement des milieux aquatiques.*
- *Evaluation de l'état chimique. L'état chimique est déterminé en mesurant la concentration de 41 substances prioritaires (métaux lourds, pesticides, polluants industriels) dans le milieu aquatique. Si la concentration mesurée dans le milieu dépasse une valeur limite pour au moins une substance, alors la masse d'eau n'est pas en bon état chimique. Cette valeur limite, appelée norme de qualité environnementale (NQE), est définie de manière à protéger la santé humaine et l'environnement.*

Libellé masse d'eau	n° masse d'eau	Objectif - Etat	Etat écologique			Etat Chimique				
			Etat actuel (2013)	Echéance de l'objectif	Motivations de la dérogation + Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Etat actuel sans ubiquiste (2013)	Etat actuel avec ubiquiste (2013)	Echéance de l'objectif sans ubiquiste	Echéance de l'objectif avec ubiquiste	Motivations de la dérogation + Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
La Bléone en amont du Bès *	FRDR277b	Bon état	BE	2015		BE	BE	2015	2015	
Torrent du Bès	FRDR277a	Bon état	BE	2015		BE	MAU	2015	2027	FT : benzo(g,h,i)perylène + indeno(1,2,3-cd)pyrène
Torrent du Riou	FRDR11337	Bon état	TBE	2015		BE	BE	2015	2015	
Ravin du Riou de l'Aulne	FRDR10168	Bon état	TBE	2015		BE	BE	2015	2015	
Torrent Chanolette	FRDR12083	Bon état	BE	2015		BE	BE	2015	2015	
Torrent de l'Arigéol	FRDR10385	Bon état	BE	2015		BE	BE	2015	2015	
Ravin du Riou	FRDR10629	Bon état	TBE	2015		BE	BE	2015	2015	
Torrent le Bouinenc *	FRDR11501	Bon état	BE	2015		BE	BE	2015	2015	
Torrent le Mardaric	FRDR11433	Bon état	BE	2015		BE	BE	2015	2015	
Torrent la Grave	FRDR11609	Bon état	TBE	2015		BE	BE	2015	2015	
Torrent de Val haut	FRDR10606	Bon état	TBE	2015		BE	BE	2015	2015	
Torrent le Galabre	FRDR10796	Bon état	BE	2015		BE	BE	2015	2015	
La Bléone du Bès à la confluence avec la Durance *	FRDR276a	Bon état	MED	2027	FT : Ichtyofaune, morphologie	BE	BE	2015	2015	
Ruisseau le Mardaric *	FRDR10178	Bon état	BE	2015		BE	BE	2015	2015	
Torrent des Eaux Chaudes *	FRDR10756	Bon état	BE	2015		BE	BE	2015	2015	
Torrent des Duyes	FRDR276b	Bon état	MOY	2021	FT : Hydrologie	BE	BE	2015	2015	
Ravin du Chevalet	FRDR11058	Bon état	BE	2015		BE	BE	2015	2015	
Ravin de Vaunavès	FRDR10681	Bon état	TBE	2015		BE	BE	2015	2015	

TBE : Très Bon Etat - BE : Bon état - MOY : Etat Moyen - MED : Etat Médiocre - MAU : Etat Mauvais

**Tableau 10 : Etats et objectifs pour les 18 masses d'eau superficielles du bassin**

Sur les masses d'eau identifiées par un (\*), des pressions ont été identifiées dans le cadre de la révision du SDAGE 2010-2015, l'actualisation de l'Etat des lieux conduite en 2013 par la DREAL et la MISE en partenariat avec les acteurs locaux.

Ces pressions sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Masses d'eau		POLLUTIONS	ALTERATIONS HYDROMORPHOLOGIQUES			
		Pollution ponctuelle	Prélèvements ajustés avec le scénario d'évolution	Hydrologie	Morphologie	Continuité
FRDR10178	ruisseau le Mardaric				X	X
FRDR10756	torrent des eaux chaudes				X	X
FRDR11501	torrent le Bouinenc				X	X
FRDR276a	La Bléone du Bès à la confluence avec la Durance	X	X	X	X	X
FRDR277	La Bléone de sa source au Bès inclus					X

**Tableau 11 : Pressions exercées sur les masses d'eau superficielles**

### III.1.1.i.b. Masses d'eau souterraines

Les états quantitatifs et chimiques des 4 masses d'eau souterraines sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Libellé masse d'eau	n° masse d'eau	Etat quantitatif			Etat Chimique			
		Actuel (2013)	Objectif - État	Objectif - Échéance	Actuel (2013)	Objectif - État	Objectif - Échéance	Motivations de la dérogation + Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
Alluvions de la Bléone	FRDG355	BE	Bon état	2015	BE	Bon état	2015	
Conglomérats du plateau de Valensole	FRDG209	BE	Bon état	2015	MED	Bon état	2021	CN Nitrates, pesticides
Formations variées du haut bassin de la Durance	FRDG417	BE	Bon état	2015	BE	Bon état	2015	
Calcaires du Crétacé supérieur des hauts bassins du Verdon, Var et des affluents de la Durance	FRDG174	BE	Bon état	2015	BE	Bon état	2015	

CN : Conditions naturelles

**Tableau 12 : Etats et objectifs pour les 4 masses d'eau souterraines du bassin**

Informations concernant la méthodologie ayant permis de déterminer l'état des masses d'eau superficielles

- Evaluation de l'état quantitatif. Une masse d'eau souterraine est en bon état quantitatif lorsque les prélèvements d'eau effectués ne dépassent pas la capacité de réalimentation de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des eaux de surface.
- Evaluation de l'état chimique. Une masse d'eau souterraine présente un bon état chimique lorsque les concentrations en certains polluants (nitrates, pesticides, arsenic, cadmium...) ne dépassent pas des valeurs limites fixées au niveau européen, national ou local (selon les substances) et qu'elles ne compromettent pas le bon état des eaux de surface.

### III.1.1.ii. Continuités écologiques en lien avec le SRCE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est le document régional qui identifie la Trame Verte et Bleue régionale. Cet outil d'aménagement co-piloté par l'Etat et la Région a été adopté en séance plénière régionale le 17 octobre 2014.

Ci-dessous, un extrait de la carte des éléments de la Trame Verte et Bleue régionale.

L'ensemble des cours d'eau sont inclus dans la trame bleue. Les ouvrages transversaux, obstacles aux continuités écologiques, sont localisés.

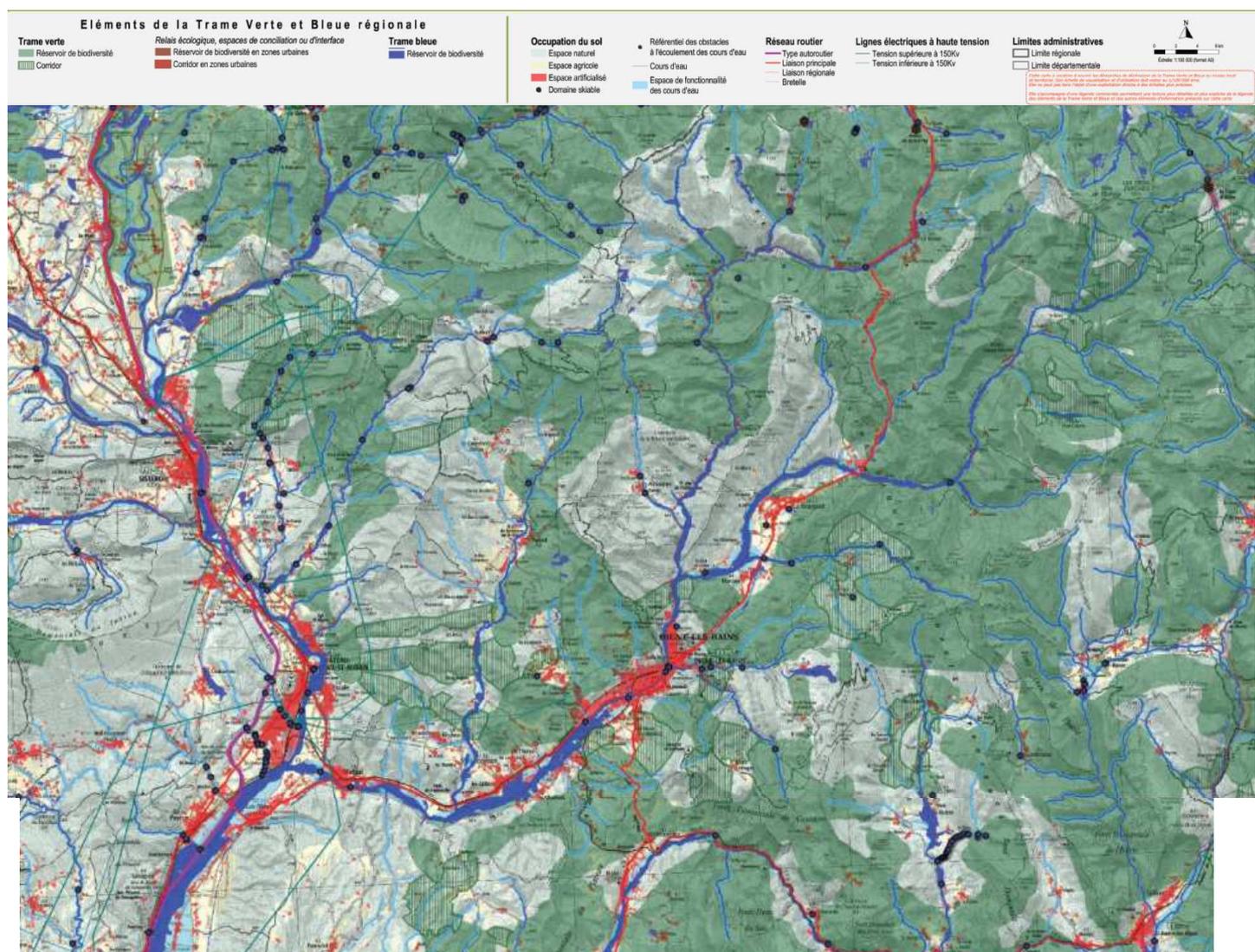


Figure 17 : Extrait Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Ce document régional propose un plan d'action stratégique organisé autour de 4 grandes orientations stratégiques (GOS).

La GOS1 est intitulée comme suit : agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques.

Deux actions relatives à la restauration d'une trame bleue fonctionnelle, en cohérence avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau sont détaillées au SRCE et concernent directement les actions du Contrat :

- ACTION 6 : Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhône Méditerranée (SDAGE RM) (ACT6)
- ACTION 7. Restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau (ACT7) / ACTION PRIORITAIRE.

### **III.1.1.iii. Etudes volumes prélevables**

L'Etude de Détermination des Volumes Prélevables a été réalisée en 2010-2011 par le bureau d'études CEREG pour le compte de l'Agence de l'Eau RMC.

L'étude de détermination des volumes prélevables conduite par l'Agence de l'Eau a montré que ce déficit n'était pas avéré sur la Bléone.

En effet « A l'exception des Duyes les conclusions sont les suivantes :

- Les volumes moyens sur le bassin versant sont corrects pour maintenir une situation hydrologique non déficitaire,
- Les débits autorisés sont trop importants ce qui peut conduire à des situations de déficit important si l'ensemble des usagers prélève au débit maximum. La situation du bassin versant est donc potentiellement déficitaire et l'ensemble des usages ne peut être aujourd'hui satisfait.

La situation des Duyes est différente, car cet affluent est, contrairement à la Bléone, soumis à des déficits naturels. Ces déficits étant aussi aggravés par des prélèvements importants ».

### **III.1.2. Les substances dangereuses**

Aucune des masses d'eau du bassin versant de la Bléone n'est concernée par des mesures de lutte contre les pollutions ponctuelles par les substances dangereuses dans le projet de SDAGE 2016-2021.

L'état des lieux des masses d'eau met toutefois en évidence le mauvais état chimique du Bès en raison de la détection de deux hydrocarbures : benzo(g,h,i)perylène + indeno(1,2,3-cd)pyrène.

Ces molécules sont dites ubiquites c'est-à-dire persistantes ou bioaccumulables et toxiques. Ce sont les hydrocarbures aromatiques polycycliques, le tributylétain, le diphénylétherbromé et le mercure.

### III.1.3. Les zones protégées

#### III.1.3.i. Zones NATURA 2000

Concernant les 4 zones NATURA 2000 présentes sur le bassin, le tableau ci-dessous précise le nom de l'animateur et l'avancement du Document d'Objectifs (DOCOB).

Site	Animateur	Avancement DOCOB
Zone de Protection Spéciale de la Durance (FR9312003),	SMAVD	DOCOB approuvé par arrêté préfectoral du 20 juin 2012
Zone Spéciale de Conservation de la Durance (FR9301589),		
Zone Spéciale de Conservation « Montagne de Val Haut – Clues de Barles – Clues de Verdaches » (FR9301535),	Syndicat mixte du Massif des Monges	DOCOB approuvé le 11 novembre 2004
Zone Spéciale de Conservation « Le Cheval Blanc – Montagnes de Boules – Barre des Dourbes » (FR 9301530).		DOCOB approuvé par arrêté préfectoral du 15 décembre 2006

**Tableau 13 : Sites NATURA 2000 (animateur et avancement DOCOB)**

#### III.1.3.ii. Directive Eaux Résiduaires Urbaines (zones sensibles et non-conformité)

Le bassin versant de la Bléone n'est pas classé en « zones sensibles ».

Selon les informations recueillies auprès de la DDT 04, les stations non conformes, en 2014, sur le bassin versant sont les suivantes :

Non conformes en équipement et ERU (nécessitant un renouvellement à court terme des équipements)	Non conformes en performances ou résultats (nécessitant des investissements pour remédier à des dysfonctionnements)
Archail	Auzet
Draix	Prads Blériers
Le Vernet	La Javie – Esclangon
Mirabeau	Entrages Village

Les apports du Contrat de rivière en la matière seront évoqués au paragraphe IV.

#### III.1.3.iii. Directive Nitrates (zones vulnérables)

Le périmètre du Contrat de Rivière ne comporte, à ce jour, aucune commune classée en « zones vulnérables » (selon la délimitation actuelle arrêtée par le Préfet coordonnateur de bassin le 18 décembre 2012 – Arrêté n°12-290).

Toutefois, on signalera que la délimitation des zones vulnérables dans le bassin Rhône Méditerranée est en cours de révision. Sur le bassin de la Bléone, le projet de classement concerne les 12 communes suivantes :

- |                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| ⇒ Aiglun,              | ⇒ Digne les Bains |
| ⇒ Barras,              | ⇒ L'Escale,       |
| ⇒ Le Castellard Mélan, | ⇒ Malijai         |
| ⇒ Le Chaffaut          | ⇒ Mallemoisson    |
| ⇒ Champtercier,        | ⇒ Mirabeau,       |

⇒ Les Hautes Duyes,

⇒ et Thoard.

L'inclusion de ces communes dans le classement « Zones vulnérables » est liée à la masse d'eau souterraine « Conglomérats du plateau de Valensole ». En effet, en 2010-2011, plusieurs points de contrôle ont affichés des teneurs en nitrates supérieures à 40 mg/l dans les eaux souterraines.

Sur le bassin de la Bléone, les 2 points de surveillance présentent des teneurs inférieures à 40 mg/l.

#### **III.1.3.iv. Captages prioritaires**

Aucun captage prioritaire n'existe sur le bassin versant de la Bléone.

#### **III.1.3.v. Ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable**

L'Agence de l'Eau RMC a conduit, entre 2013 et 2014, l'étude d'« Identification et préservation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable - Alluvions de la moyenne Durance et de ses affluents (Asse, Bléone, Verdon) ».

Deux Zones de Sauvegarde pour le Futur (ZSF), ont été identifiées, sur le bassin versant de la Bléone. Il s'agit des sites suivants :

Zone concernée	Type	Communes concernées	Classement de la ressource	Propositions d'actions locales à mener en priorité	Etat d'avancement des actions
« Digne / Marcoux »	<b>Zone de Sauvegarde Exploitées (ZSE)</b> = zone identifiée comme étant intéressante pour l'AEP future et qui sont déjà utilisées pour l'AEP	Commune Marcoux, Digne les Bains et le Brusquet	La présente Zone de Sauvegarde pour le Futur (ZSF) a été proposée à l'issue de la phase de pré-identification du fait du caractère structurant des captages de la Bléone, situés sur la commune de Marcoux et alimentant la ville de Digne en eau potable. De par leurs prélèvements et la population desservie, ces ouvrages apparaissent comme majeurs pour l'AEP du secteur dignois et ont donc été classés en Zone de Sauvegarde Exploitée (ZSE). Si la ressource est globalement suffisante et l'eau de bonne qualité, les prélèvements actuels sont trop importants pour satisfaire l'ensemble des usages et ne permettent pas d'envisager de réserves de production pour le futur. La diversification de la ressource est difficile mais la marge de manœuvre liée à l'amélioration des rendements des réseaux est non négligeable. En cas de conflits d'usages, l'alimentation en eau potable devra être privilégiée. A noter que les alluvions du Bès présentent un bon potentiel en eau mais n'ont pas été retenus en Zone de Sauvegarde Non Exploitée Actuellement (ZSNEA) en raison de problématiques de qualité des eaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cibler et engager des actions foncières sur les terrains sensibles aux pressions foncières.</li> <li>- Sensibiliser les acteurs à la portée des mesures inscrites dans les périmètres de protection du captage.</li> </ul>	Non engagées
« Malijai »	<b>Zone de Sauvegarde Non Exploitées Actuellement (ZSNEA)</b> = zone identifiée comme étant intéressante pour l'AEP future mais qui n'est pas utilisée actuellement pour l'AEP	Malijai et Mirabeau	La présente Zone de Sauvegarde pour le Futur (ZSF) a été identifiée dans le cadre de l'analyse multicritère du fait d'un potentiel en eau suffisant, d'une bonne qualité et d'une exposition limitée aux pressions polluantes. Cette zone englobe le forage réalisé par la Communauté de Communes du Val de Rancure (CCVR) situé en rive gauche sur la commune de Malijai. Ce secteur a donc été classé en Zone de Sauvegarde non exploitée actuellement (ZSNEA), à savoir une zone identifiée comme intéressante pour le futur et non encore utilisée pour l'AEP. En revanche, le captage du Stade initialement considéré comme structurant, n'a pas été retenu en ZSE du fait d'importantes contraintes de protection. Ce captage est à priori destiné à être abandonné à terme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cibler et engager des actions foncières à proximité du forage de Val de Rancure qui ne possède à l'heure actuelle pas de périmètres de protection et qui est vulnérable aux pollutions de surface</li> </ul>	Réflexions engagées (action d'acquisition inscrite au Contrat de Rivière)

**Tableau 14 : Ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable (Zones de Sauvegarde pour le Futur – ZSF)**

### **III.1.4. La non dégradation**

Cet objectif s'applique quel que soit l'état actuel des masses d'eau et vise à mettre en place les actions qui permettront de préserver ce niveau de qualité et d'assurer le suivi nécessaire du milieu.

Pour mémoire, cet objectif relève de l'application de la réglementation et des documents de planification (urbanisme).

## **III.2. LE PROGRAMME DE MESURES (PDM)**

### **III.2.1. Pour les eaux superficielles**

Le programme de mesures inscrit au projet de SDAGE 2016-2021 est le suivant pour le bassin versant de la Bléone (tableau 15).

Projet de SDAGE approuvé par le CB			Détails issus des réunions MISEN de 2014	
Problème à traiter	Code mesure	Intitulé mesure	Masse d'eau concernée	Libellé action envisagée
<b>Altération de la continuité</b>	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	La Bléone du Bès à la confluence avec la Durance	<b>Aménagement du seuil du vieux pont (ROE51800 )</b>
				<b>Aménagement du seuil nouveau pont (ou Beau de Rochas) (ROE51799)</b>
				<b>Aménagement du seuil du pont ferroviaire (ROE51798)</b>
				<b>Réaménagement continuité du seuil égout (ROE51797)</b>
				Etude préalable et aménagement continuité barrage EDF Malijai (ROE51796)
				Travaux de rétablissement de la continuité (poissons et sédiments) du seuil du Pont Canal à l'Escale (ROE51791)
<b>Altération de la morphologie</b>	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	La Bléone du Bès à la confluence avec la Durance	Restauration de la Bléone aval, des zones humides et des adoux
<b>Prélèvements</b>	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Le torrent des Duyes	
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	La Bléone en amont du Bès	Captage de Digne
			Le torrent des Duyes	Actions du plan de gestion de la ressource à prévoir dans le volet B3 du contrat de rivière
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Le torrent des Duyes	Elaborer des PGRE en concertation avec les usagers	

**Tableau 15 : Projet de programme de mesures du SDAGE 2016-2021 pour les eaux superficielles**

Les ouvrages inscrits en gras sont inscrits comme « ouvrages prioritaires » dans le projet de SDAGE 2016-2021.

### III.2.2. Pour les eaux souterraines

Problème à traiter	Code mesure	Intitulé mesure	Masse d'eau concernée		Libellé action envisagée
<b>Pollutions diffuses par les nutriments</b>	AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates	FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole	actions du 5ème Programme d'action Nitrates
	AGR0202	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates			communes de Puimoisson et Brunet
	AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates			actions du 5ème Programme d'action Nitrates
	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates			communes de Puimoisson et Brunet
<b>Pollutions diffuses par les pesticides</b>	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire			actions des Plans d'action AAC: Michel, Auvestre (2), Ravin de reclaux, Liebaud, Janchier
	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC			

**Tableau 16 : Projet de programme de mesures du SDAGE 2016-2021 pour les eaux souterraines**

On retiendra que :

- Les actions locales envisagées (hors mesures régaliennes) pour répondre au problème des pollutions diffuses de la nappe des Conglomérats du Plateau de Valensole, ne concernent pas le bassin versant de la Bléone.
- Les autres masses d'eau souterraines (et notamment celle des alluvions de la Bléone) ne font l'objet d'aucune mesure compte tenu de leurs bons états chimiques et quantitatifs.

## III.3. LES EFFORTS ET ACTIONS A ENGAGER SUR LE BASSIN VERSANT

### III.3.1. Eaux superficielles

Concernant les masses d'eau superficielles, l'objectif de bon état est visé sur les 18 masses d'eau du bassin.

15 de ces masses d'eau superficielles sont en bon état. En respectant le principe général de non dégradation, le bon état devrait perdurer sans effort.

Les risques de non atteinte du bon état écologique concernent les masses d'eau suivantes :

⇒ La Bléone du Bès à la confluence avec la Durance (FRDR276a).

L'échéance de bon état est fixée à 2027. En effet, sur ce tronçon il existe plusieurs ouvrages transversaux.

La marche à gravir pour atteindre le bon état est assez conséquente même si le Contrat de Rivière devrait permettre de résoudre les problèmes de continuités biologiques sur une grande partie de la masse d'eau et d'intégrer également des opérations de restauration des milieux alluviaux (adoux).

⇒ Le torrent du Bès (FRDR277a).

En ce qui concerne l'état chimique, l'échéance est fixée à 2027. La présence de 2 HAP a conduit au déclassement de cette masse d'eau. L'origine de ces HAP est probablement le trafic routier. L'atteinte du bon état chimique nécessiterait des investissements importants compte tenu de la configuration du réseau routier.

Sur cette masse d'eau, l'atteinte de l'objectif paraît hors d'atteinte compte tenu de la nature des pollutions.

⇒ Le torrent des Duyes (FRDR276b).

L'échéance de bon état est fixée à 2021 en raison du paramètre hydrologique.

Le déficit hydrologique est structurel sur ce bassin ; même s'il est aggravé par des prélèvements notamment pour les usages agricoles.

L'atteinte du bon état paraît compromise. Des efforts sont et seront consentis par les usagers mais le fonctionnement naturel particulier de ce torrent paraît devoir être pris en compte pour déterminer les objectifs d'état.

### III.3.2. Eaux souterraines

3 des 4 masses d'eau souterraines du bassin ont des objectifs de bon état quantitatif et chimique en 2015. Ces masses d'eau sont déjà en bon état. Il n'y a pas de risque de dégradation de ces états.

La masse d'eau souterraine des conglomérats de Valensole est en état chimique médiocre en raison des pollutions aux nitrates et aux pesticides. L'objectif de bon état chimique est fixé à 2021.

Les communes concernées seront prochainement incluses en « Zones vulnérables ». Des mesures régaliennes vont donc s'appliquer.

# IV. STRATEGIE DU CONTRAT DE RIVIERE (OBJECTIFS ET CONTENU DU CONTRAT)

## IV.1. PRIORISATION DES ACTIONS

Chaque opération identifiée au sein des fiches-actions est affectée d'indices de priorisation, découlant d'une concertation entre les partenaires financiers et techniques du Contrat.

Cette priorisation est pondérée par deux critères :

- la **pertinence** de l'action pour répondre aux objectifs recherchés et notamment aux objectifs environnementaux du SDAGE.

- la **faisabilité** qui évalue la facilité à mettre en œuvre l'action et permet donc de prendre en compte les contraintes d'ores et déjà identifiées (portage, difficultés financières, techniques ou juridiques...).

		<i>Pertinence</i>		
		<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>
<i>Faisabilité</i>	<i>1</i>	1	2	3
	<i>2</i>	2	3	3
	<i>3</i>	3	3	3

Tableau 17 : Priorisation des actions

## IV.2. LA STRATEGIE PAR VOLET

Le diagnostic actualisé du territoire de ce 1<sup>er</sup> Contrat de Rivière Bléone et affluents a permis d'identifier 6 grands enjeux organisés selon les volets et sous-volets suivants :

Volet	Sous volet	Thème	Enjeux
<b>Volet A</b>		<b>Qualité des eaux</b>	Lutter contre les pollutions et restaurer la qualité des eaux pour tendre vers le bon état chimique et écologique des eaux superficielles et souterraines
<b>Volet B</b>	<b>B1</b>	<b>Milieux naturels</b>	Gérer et restaurer les milieux aquatiques et alluviaux pour atteindre le bon état écologique
	<b>B2</b>	<b>Risques naturels</b>	Prévenir les inondations et protéger les biens et les personnes en considérant les fonctionnalités biologiques des cours d'eau
	<b>B3</b>	<b>Ressource en eau</b>	Optimiser la gestion quantitative de la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable
<b>Volet C</b>	<b>C1</b>	<b>Valorisation et sensibilisation</b>	Mettre en valeur les milieux et les paysages et développer des outils de sensibilisation du grand public
	<b>C2</b>	<b>Gouvernance</b>	Coordonner, animer et suivre le contrat de rivière

Tableau 18 : Volets et enjeux du Contrat de Rivière

## IV.2.1. Volet A : Qualité des eaux

### IV.2.1.i. Stratégie et contenu du programme d'actions

Même si « la pollution ponctuelles urbaine et industrielle » n'est pas, sur le bassin de la Bléone, un problème identifié au SDAGE, c'est un enjeu local important.

#### **Aussi, pour ce volet, la stratégie du Contrat s'organise autour :**

- ❖ d'un enjeu prioritaire : Lutter contre les pollutions et restaurer la qualité des eaux pour tendre vers le bon état chimique et écologique des eaux superficielles et souterraines
- ❖ d'1 objectif général :
  - Poursuivre les efforts accomplis en matière de traitement des rejets domestiques ;
- ❖ De 5 thèmes :
  - Réalisation de Schéma Directeur d'Assainissement ou autre étude/diagnostic ;
  - Travaux sur stations d'épuration existantes ;
  - Travaux sur les réseaux (limitation des entrées d'eaux parasites) ;
  - Construction de nouvelles stations collectives ;
- ❖ de 24 actions portées par 18 maîtres d'ouvrages
- ❖ d'un budget global de 5 806 720 € dont 3 780 720 € sur la phase 1.

Les principales actions de ce volet A sont des actions d'investissements portées par les communes du bassin pour améliorer leur assainissement collectif existants en réhabilitant les stations existantes (7 projets), en réduisant les entrées d'eau parasites qui perturbent le fonctionnement des stations (10 projets).

Les travaux prioritaires (priorité environnementale modulée par la faisabilité de l'action) se situent sur les communes suivantes :

- Auzet (station ancienne),
- Champcier (entrées d'eaux parasites importantes qui transitent vers la station de Digne),
- Digne les Bains (entrées d'eaux pluviales),
- Le Brusquet (nombreuses eaux parasites transitant vers une installation de traitement récemment refaite),
- Le Vernet (station et réseaux vétustes),
- Mirabeau (station vétuste),
- Malijai (entrées d'eaux parasites),
- Mallemoisson (nombreuses eaux parasites transitant vers une installation de traitement récemment refaite).

4 communes envisagent de réaliser ou d'actualiser leur Schéma Directeur d'Assainissement ou de réaliser des diagnostics de recherche des entrées d'eaux parasites. Ces études et diagnostics permettront d'identifier les dysfonctionnements sur les stations ou les réseaux et de prioriser les interventions futures des collectivités.

Le thème de la qualité de l'eau en lien avec l'assainissement collectif sera également abordé dans le volet C1 du Contrat de Rivière avec des actions de sensibilisation, de formations et d'informations qui pourront participer à l'objectif de lutte contre la pollution domestique. Ces actions sont les suivantes (elles sont présentées dans le chapitre IV.1.5) :

- Des formations proposées aux agents chargés de l'exploitation des stations des petites et moyennes collectivités (SATESE/CNFPT n°C1\_11)
- L'exposition itinérante « grand public » portée par le CPIE (n° C1\_4) au travers de laquelle la question du cycle de l'eau et des usages sera abordé. Si les communes l'acceptent, des visites des stations d'épurations pourraient être organisées dans ce cadre.
- D'éventuelles réunions publiques organisées par les Communes pour présenter les projets de travaux sur les stations d'épuration.

Suite à l'étude complémentaire portée par la Chambre d'Agriculture, la problématique des pollutions liées aux activités agricoles (nutriments et pesticides) n'a pas été jugée prioritaire sur le bassin versant par les partenaires techniques et financiers. Aussi, aucune action locale n'est proposée.

On précisera toutefois que des actions de sensibilisation sont en cours de réflexion, à l'échelle du Département, par la Chambre d'Agriculture et Agribio en partenariat avec l'Agence de l'Eau, le Département, la DDT et la Région.

La pollution par substances dangereuses (hors pesticides) ne fait pas l'objet d'actions spécifiques au Contrat de Rivière. Toutefois, la campagne d'analyse d'eau prévue en 2015 par le Conseil Départemental (action n°C2\_6) permettra peut-être de mieux comprendre la pollution aux hydrocarbures (et notamment les 2 HAP ayant conduits aux déclassements de 2 masses d'eau : Benzo(g,h,i)perylène et Indéno(1,2,3-cd)pyrène).

La pollution par les pesticides (très limitée sur la Bléone) ne fait pas l'objet de mesures spécifiques. La campagne d'analyses à conduire en 2015 intégrera la recherche des phytosanitaires notamment sur la Bléone aval. Par ailleurs, le Contrat de Rivière intègre, dans le volet C1, des actions de sensibilisation du grand public à l'usage des produits phytosanitaires (notamment action C1\_6 portée par l'association A fleur de Pierre).

L'ensemble des actions retenues au titre du Volet A du Contrat de Rivière « Bléone et affluents » sont présentées, de manière synthétique, dans le tableau ci-dessous. Chaque action est détaillée sous la forme d'une « fiche-action » portée au Tome 2 du projet de Contrat.

## VOLET A – QUALITE DES EAUX

### Lutter contre les pollutions et restaurer la qualité des eaux

#### pour tendre vers le bon état chimique et écologique des eaux superficielles et souterraines

Objectifs		Actions							Références SDAGE 2016-2021
		Thèmes des actions	N° de l'action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	Phasage	Coût (€)	
Poursuivre les efforts accomplis en matière de traitement des rejets domestiques	Améliorer l'assainissement des collectivités déjà pourvues de systèmes de collecte et de traitement collectif (stations, réseaux)	Réalisation de Schéma Directeur d'Assainissement ou autre étude/diagnostic	A_1	Diagnostic des réseaux de collecte des eaux usées de la Commune de Champtercier et étude de faisabilité du déversoir d'orage	Mairie de Champtercier	1	2015	50 000 €HT	Dispo. 5A-06
			A_2	Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement et d'une étude préalable à la réhabilitation de la station d'épuration de Draix	Mairie de Draix	1	2015	25 000 €HT	Dispo. 5A-06
			A_3	Diagnostic du réseau de transfert et de collecte des eaux usées du quartier du Moulin à La Javie	Mairie de la Javie	1	2015	4 000 €HT	Dispo. 5A-06
			A_4	Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune de Verdaches	Mairie de Verdaches	1	2015	12 000 €HT	Dispo. 5A-06
	Travaux sur stations d'épuration existantes	A_5	Travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration d'Aiglun	Mairie d'Aiglun	2	2015-2016	62 130 €HT	OF 5A	
		A_6	Requalification de la station d'épuration d'Auzet (250 EH)	Mairie d'Auzet	1	2015	320 000 €HT	OF 5A	
		A_7	Réhabilitation de la station d'épuration d'Esclangon à la Javie (50-60 EH)	Mairie de la Javie	2	2018	60 000 €HT	OF 5A	
		A_8	Aménagement d'une Zone de Rejet Intermédiaire (ZRI) en aval de la station d'épuration de Mirabeau	Mairie de Mirabeau	2	2015-2016	PM	OF 5A	
		A_9	Remplacement de la station d'épuration actuelle de Mirabeau (450 à 500 EH)	Mairie de Mirabeau	1	2018-2020	500 000 €HT	OF 5A	
		A_10	Remplacement de la station d'épuration actuelle du Vernet (1200 EH)	Mairie du Vernet	1	2016	700 000 €HT	OF 5A	
		A_11	Travaux de réhabilitation de la station de traitement du CFPPA de Carmejane	Région PACA	2	2015	450 000 €HT	OF 5A	
	Travaux sur les réseaux (limitation des entrées d'eaux parasites)	A_12	Travaux de réduction des eaux claires parasites sur le réseau de Champtercier (y compris la mise en place d'un déversoir d'orage)	Mairie de Champtercier	1	2016-2020	520 000 €HT	Dispo. 5A-03	
		A_13	Travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de la Robine sur Galabre par la limitation des entrées d'eaux parasites	Mairie de la Robine / Galabre	2	2016-2017	90 000 €HT	Dispo. 5A-03	
		A_14	Travaux de rénovation des réseaux vétustes pour limiter les eaux claires parasites sur le réseau de Malijai	Mairie de Malijai	1	2015-2017	45 000 €HT	Dispo. 5A-03	
		A_15	Travaux de rénovation des réseaux pour limiter les eaux claires parasites sur le réseau de Mallemoisson	Mairie de Mallemoisson	1	2015-2017	196 590 €HT	Dispo. 5A-03	

			A_16	Rénovation des réseaux de collecte des eaux usées à Marcoux	Mairie de Marcoux	2	2015	150 000 €HT	Dispo. 5A-03 Mesure RES0202 (pour travaux sur réseau Ep)
			A_17	Réfection des réseaux humides dans la traversée du village de Prads Haute Bléone	Mairie de Prads Hte Bléone	3	2018-2020	400 000 €HT	Dispo. 5A-03
			A_18	Mise en séparatif de la rue de la Grande débauche à Thoard	Mairie de Thoard	2	2017	236 000 €HT	Dispo. 5A-03
			A_19	Travaux d'élimination des eaux claires parasites permanentes sur le réseau du Brusquet	Mairie du Brusquet	1	2016-2017	115 000 €HT	Dispo. 5A-03
			A_20	Travaux de réduction des eaux claires parasites sur le réseau du Vernet	Mairie du Vernet	1	2015	200 000 €HT	Dispo. 5A-03
			A_21	Réduction des arrivées d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement de Digne les Bains	Régie Dignoise des Eaux	2	2016-2019	450 000 €HT	Dispo. 5A-03
	Mettre en place des systèmes de traitement adaptés pour les villages, les hameaux et l'habitat dispersé de (système de traitement collectif, raccordement aux installations existantes ou assainissement autonome selon contraintes et intérêts)	Construction de nouvelles stations collectives	A_22	Réalisation d'une unité de traitement collectif pour le village de Beaujeu (25 EH)	Régie Dignoise des Eaux	2	2017	105 000 €HT	OF 5A
A_23			Raccordement, à la station d'épuration de la Javie, du hameau du Clucheret (50 habitants) à Beaujeu	Mairie de Beaujeu	3	2019	516 000 €HT	OF 5A	
A_24			Réalisation d'une unité de traitement collectif pour le hameau de Chavailles à Prads Haute Bléone	Mairie de Prads Haute Bléone	3	2018-2020	600 000 €HT	OF 5A	

**Tableau 19 : Actions Volet A – Stratégie du Contrat (synthèse des actions)**

#### IV.2.1.ii. Principaux apports du Contrat

	Actions prévues en phase 1 du Contrat	Resterait à faire = Réflexions à engager pour la phase 2 du Contrat
Réalisation de Schéma Directeur d'Assainissement ou autre étude/diagnostic	Champtercier <b>Draix (schéma et étude station)</b> La Javie (complément schéma) Verdaches	Communes restant sans SDA : - Archail - Hautes Duyes
Travaux sur stations d'épuration existantes	Aiglun (amélioration) <b>Auzet (requalification)</b> <b>Le Vernet (remplacement)</b> Carnejane	<b>La Javie – Esclangon (réhabilitation)</b> – Déjà inscrite <b>Mirabeau (remplacement)</b> Déjà inscrite <b>Archail</b> <b>Draix</b> - Etude de dimensionnement de la STEP prévue en phase 1 <b>Prads – Blégiers</b> <b>Entrages - Village</b>
Travaux sur les réseaux (limitation des entrées d'eaux parasites)	<b>Champtercier (réseaux + DO)</b> La Robine sur Galabre <b>Malijai</b> <b>Mallemoisson</b> Marcoux Thoard <b>Le Brusquet</b> <b>Le Vernet</b> <b>Digne les Bains</b>	Prads Haute Bléone – Déjà inscrite
Construction de nouvelles stations collectives	Beaujeu – Village	Barras - Vaunavès Beaujeu - Clucheret (raccordement à la Javie) - Déjà inscrite Prads – Chavailles - Déjà inscrite Prads – Saume longe <i>Ces hameaux sont inscrits en zonage « assainissement collectif » mais ne disposent pas de traitement</i>

**Tableau 20 : Actions Volet A – Principaux apports du Contrat**

Les actions en gras sont identifiées comme prioritaires compte tenu :

- de la non-conformité des stations en équipement ou en performance (cf. § III.1.3.ii).
- de l'impact des réseaux unitaires ou des entrées d'eaux parasites sur le milieu naturel et/ou le fonctionnement des ouvrages de traitement

## IV.2.2. Volet B1 : Milieux naturels

### IV.2.2.i. Stratégie et contenu du programme d'actions

**Pour ce volet B1, la stratégie du Contrat s'organise autour :**

- ❖ d'un enjeu prioritaire : Gérer et restaurer les milieux aquatiques et alluviaux pour atteindre le bon état écologique.
- ❖ de 3 objectifs généraux :
  - Maintenir et protéger la qualité des milieux et le potentiel écologique que représente l'hydrosystème Bléone
  - Améliorer la fonctionnalité biologique des milieux dégradés et favoriser la dynamique alluviale naturelle
  - Améliorer les connaissances pour mieux gérer les espèces et les milieux et permettre un suivi des actions du Contrat de Rivière
- ❖ de 5 thèmes :
  - Zones humides,
  - Adoux,
  - Continuités écologiques,
  - Suivi piscicole,
  - Connaissances.
- ❖ de 15 actions portées par 5 maîtres d'ouvrages.
- ❖ d'un budget global de 10 788 867 € dont 10 033 104 € sur la phase 1.

La préservation et la restauration des milieux naturels est un enjeu fort du bassin de la Bléone. En effet, globalement ces milieux sont en bon état et le **principe de non dégradation** sera au cœur des interventions à venir. En effet, ce patrimoine naturel constitue également un atout indéniable pour le territoire. Des actions de mise en valeur seront proposées dans le Volet C1. Cette mise en valeur a également pour intérêt de tendre vers une réappropriation de la rivière par les habitants.

Ce principe de non dégradation intègre également le respect de l'espace de mobilité effectif de la rivière établi dans le cadre du Schéma de Restauration et de Gestion de la Bléone par SOGREAH qui est un objectif sous-jacent des volets B1 et B2. Les projets mis en œuvre par le SMAB respecteront donc cette enveloppe définie pour répondre à des enjeux multiples et intégrés : équilibre morphologique, qualité des milieux, gestions des risques érosifs et des risques d'inondation.

Les actions inscrites au présent Volet B1 sont des actions visant à préserver l'existant et à résoudre les dysfonctionnements localement constatés.

Aussi, des actions de **conservation de certains milieux à forte richesse patrimoniale** sont proposées par l'AAPPMA et le CEN. Il s'agit :

- de la source de St Benoit à Digne qui abrite une des dernières populations d'écrevisses à pieds blancs du bassin ;

- des zones humides d'une manière générale pour lesquelles des actions d'animations et d'information seront menées par le CEN à destination des élus pour aboutir à la meilleure prise en compte de ces milieux notamment dans les plans d'urbanisme.

Plusieurs actions sont envisagées pour **l'entretien et la restauration des adoux**. Elles seront portées par le SMAB, l'AAPPMA et la FDAAPPMA.

La quasi-totalité des adoux étant situés sur des terrains privés, une concertation préalable sera nécessaire avec les propriétaires des terrains.

Il est donc envisagé, dans un premier temps, d'organiser des réunions locales avec les propriétaires et exploitants de ces milieux qui sont souvent des agriculteurs (action n° C1\_17 rattachée au volet C1). La Chambre d'Agriculture et le CEN PACA seront associés à ces réunions qui pourraient permettre de cibler les adoux dont les propriétaires acceptent une démarche d'état des lieux et de plan de gestion.

Deux des adoux de la vallée sont protégés par des Arrêtés de Protection de Biotopes. Sur ces sites, la concertation se ferait au travers du Comité de Gestion de l'APB qui devra être réactivé ou créé (actions n°B1\_3 et B1\_4).

La phase opérationnelle (plan de gestion et travaux) de cette démarche de restauration des adoux, sera menée par le SMAB et l'AAPPMA/FDAAPPMA. Deux actions identiques sont donc proposées au programme d'actions (B1\_5 et B1\_6) ; l'une portée par le SMAB et l'autre par l'AAPPMA/FDAAPPMA. Il est apparu important que l'engagement et les efforts respectifs par les trois structures en matière de restauration des adoux soient clairement affichés au travers de deux fiches actions. Par ailleurs, la fusion de ces actions n'a pas été rendue possible pour des questions de montage financier.

Il est donc prévu une répartition des sites entre les deux maîtres d'ouvrage. Les actions de ces deux entités seront bien entendues coordonnées et donc cohérentes.

Les plans de gestion à établir par milieu se feront en concertation avec le (ou les) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) et en collaboration avec le CEN et la Chambre d'Agriculture des AHP.

Les travaux seront portés soit :

- par le SMAB dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général qu'il aura préalablement obtenue (conjointe aux travaux d'entretien des rivières),
- par l'AAPPMA/FDAAPPMA grâce à de simples conventions à signer avec les propriétaires.

Dans les deux cas, la participation active du (ou des) exploitant(s) sera recherchée.

Les travaux à conduire pour restaurer les **continuités écologiques** sont importants sur le bassin et nécessitent des investissements conséquents.

Les priorités ont été identifiées sur le cours principal de la Bléone, en concertation avec les différents partenaires (maîtres d'ouvrage, financeurs, partenaires techniques...). Ce sont donc les aménagements et/ ou arasements des 4 seuils situés sur le tronçon de Bléone classé en liste 2 au L.214-17 du Code de l'Environnement qui sont inscrits au Contrat (actions B1\_8 à 11) :

- Seuil du Grand pont de Digne,
- Seuil du pont Beau de Rochas à Digne,
- Seuil du pont des Chemins de Fer de Provence,
- Seuil de la conduite d'eaux usées de Digne.

Ces 4 chantiers permettront de remettre en connexion 51.42 km de Bléone entre le barrage de Malijai et la Bléone amont (libre de tout obstacle depuis le démantèlement du barrage de 30 pas).

Les travaux seront portés par le SMAB pour assurer une cohérence des interventions à conduire (aménagement des seuils, reprise des fondations des digues, réaménagement des prises d'eau...).

Les investissements relatifs à l'aménagement des 4 seuils ont été inscrits au Volet B1 du Contrat. Toutefois, ces travaux permettront une mise en sécurité, pour la crue centennale, de l'ensemble de la traversée de Digne. Ils répondent donc également aux objectifs du volet B2.

Les priorités d'intervention en matière de rétablissement des continuités écologiques ont été définies, en concertation avec l'Agence de l'eau, l'ONEMA, l'AAPPMA et la FDAAPPMA (volet stratégie de l'étude complémentaire). Elles sont résumées dans le tableau ci-après avec les commentaires qui s'imposent :

Priorité	Code ouvrage	Cours d'eau	Ouvrage	Commentaire
1 ↓ 10	B1	La Bléone	Grand Pont	Inscrits au Contrat
	B3	La Bléone	CFP	
	B4	La Bléone	Eaux usées Bléone	
	B2	La Bléone	Beau de Rochas	
	EC4	Eaux Chaudes	Conduite d'EU du Pigeonnier	Non-inscrits au Contrat (contraintes budgétaires)
	EC6	Eaux Chaudes	Conduite EU confluence Bléone	
	B6	La Bléone	Pont canal de l'Escale	Non-inscrits au Contrat (selon évolution lit effective)
	B5	La Bléone	Barrage de Malijai	Etude d'opportunité et de faisabilité portée par EDF en 2015-2016 : B1_12
	BO2	<i>Bouinenc</i>	<i>Passage à gué</i>	<i>Arasé par le SMAB en 2014</i>
	BO1	Bouinenc	Prise d'eau désaffectée	Non-inscrits au Contrat

**Tableau 21 : Synthèse des priorités d'intervention issues de l'étude stratégique « continuités écologiques »**

Le **suivi des populations piscicoles** sur la Bléone suite aux travaux de rétablissement des continuités écologiques sera assuré par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (action B1\_13). Le protocole devra être validé par un Comité de pilotage.

La FDAAPPMA envisage également d'entreprendre le suivi des peuplements piscicoles de la haute Bléone (B1\_14). Des stations de surveillance (stations DCE) existent déjà sur la Bléone aval et le Bès.

Une action plus lointaine est en réflexion concernant la réalisation d'un **inventaire des populations d'Ecrevisses à pieds blancs** sur l'ensemble du bassin (B1\_15). Cette action serait portée, dans la seconde phase du Contrat, par l'AAPPMA et la FDAAPPMA.

L'ensemble des actions retenues au titre du Volet B1 du Contrat de Rivière « Bléone et affluents » sont présentées, de manière synthétique, dans le tableau ci-dessous. Chaque action est détaillée sous la forme d'une « fiche-action » portée au Tome 2 du projet de Contrat.

## VOLET B1 – MILIEUX NATURELS

### Gérer et restaurer les milieux aquatiques et alluviaux pour atteindre le bon état écologique

Objectifs		Actions						Références SDAGE 2016-2021	
		Thèmes des actions	N° de l'action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	Phasage		Cout (€)
Maintenir et protéger la qualité des milieux et le potentiel écologique que représente l'hydrosystème Bléone		/	B1_1	Création d'un Conservatoire de l'Ecrevisse à pattes blanches sur le site de St Benoit à Digne les Bains	AAPPMA "La Bléone"	1	2015-2017	4 950 €HT	OF 4
		Zones humides	B1_2	Animation pour l'émergence d'actions en faveur de la préservation et de la restauration de zones humides	CEN PACA	2	2015-2020	PM	Dispo. 6B-02 et 6B-05
Améliorer la fonctionnalité biologique des milieux dégradés et favoriser la dynamique alluviale naturelle	Restaurer les milieux alluviaux (aquatiques et terrestres) et mettre en place une gestion adaptée des milieux	Adoux	B1_3	Réactivation du Comité de Gestion de l'adou de la Marine classés en Arrêté de Protection de Biotope (APB) et élaboration d'un plan de gestion du milieu	SMAB	1	2015-2016	PM	Dispo. 6B-01 Mesure MIA0202
			B1_4	Création du "Comité de Gestion" de l'adou des Faïsses classé en Arrêté de Protection de Biotopes (APB) et élaboration d'un plan de gestion du milieu	SMAB	1	2015-2016	PM	Dispo. 6B-01 Mesure MIA0202
			B1_5	Travaux d'entretien et de restauration des adoux par le SMAB	SMAB	2	2015-2020	30 000 €TTC	Dispo. 6B-01 Mesure MIA0202
			B1_6	Travaux d'entretien et de restauration des adoux par l'AAPPMA et la FDAAPPMA	AAPPMA "La Bléone" / FDAAPPMA	2	2015-2020	30 000 €HT	Dispo. 6B-01 Mesure MIA0202
	Restaurer les continuités écologiques sur la Bléone et ses	Continuités écologiques	B1_7	Etude d'impact relative aux travaux d'aménagement des seuils transversaux (projet de rétablissement des continuités écologiques)	SMAB	1	2015-2016	100 000 €TTC	Dispo. 6A-05, 6A-07 et 8-08 Mesure MIA0301

	affluents		B1_8	Aménagement du seuil du Grand Pont sur la Bléone	SMAB	1	2017	1 700 000 €HT	Dispo. 6A-05, 6A-07 et 8-08 Mesure MIA0301
			B1_9	Arasement complet du seuil du Pont des Chemins de Fer sur la Bléone	SMAB	1	2018	3 000 000 €TTC	Dispo. 6A-05, 6A-07 et 8-08 Mesure MIA0301
			B1_10	Arasement complet du seuil de la canalisation eaux usées de Digne	SMAB	1	2018-2019	5 200 000 €TTC	Dispo. 6A-05, 6A-07 et 8-08 Mesure MIA0301
			B1_11	Abaissement partiel du seuil du pont Beau de Rochas sur la Bléone	SMAB	1	2020	700 000 €HT	Dispo. 6A-05, 6A-07 et 8-08 Mesure MIA0301
			B1_12	Etude d'opportunité et de faisabilité pour l'installation d'un ouvrage de franchissement piscicole au barrage de Malijai	EDF	2	2018	PM	Dispo. 6A-05 Mesure MIA0301
Améliorer les connaissances pour mieux gérer les espèces et les milieux et permettre un suivi des actions du Contrat de Rivière		Suivi piscicole	B1_13	Assurer un suivi piscicole des opérations de rétablissement des continuités écologiques	FDAAPPMA	1	2015-2020	22 145 €HT	Dispo. 6A-05
		Connaissances	B1_14	Accroître le réseau de suivi piscicole du bassin à la Bléone amont	FDAAPPMA	2	2015-2019	1 772 €HT	Dispo. 6A-03
			B1_15	Réalisation d'un inventaire des populations d'écrevisse à pieds blancs ( <i>Austropotamobius pallipes</i> ) sur le bassin versant de la Bléone	AAPPMA "La Bléone" / FDAAPPMA	3	2018-2020	NC	

**Tableau 22 : Actions Volet B1 – Stratégie du Contrat (synthèse des actions)**

#### IV.2.2.ii. Principaux apports du Contrat

	<b>Actions prévues en phase 1 du Contrat</b>	<b>Restera à faire = Réflexions à engager pour la phase 2 du Contrat</b>
Milieux / Zones humides	Conservatoire écrevisses St Benoit Animation zones humides	Suivi des populations d'écrevisses à poursuivre à St Benoit ?
Adoux	Entretien/restauration des adoux	Actions à poursuivre
Continuités écologiques (seuils transversaux)	Aménagement / Arasement des 4 seuils classés en liste 2 = Reconnexion de 51.42 km de Bléone entre le barrage de Malijai et les sources de la Bléone (absence d'obstacle depuis le démantèlement du barrage de 30 pas).	Poursuite programme aménagement sur les 4 seuils classés en liste 2.  Selon révision des classements L.214-17 prévue en 2018 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Barrage de Malijai (selon conclusion de l'étude d'opportunité et de faisabilité portée par EDF : B1_12)</li> <li>- Pont canal de l'Escale sur la Bléone selon évolution lit effective</li> <li>- Torrent des Eaux Chaudes (2 ouvrages : Conduite d'EU du Pigeonnier et Conduite EU confluence Bléone)</li> <li>- Torrent du Bouinenc (1 ouvrage : Prise d'eau désaffectée)</li> </ul>
Suivi piscicole	Suivi piscicole dans le cadre des travaux de rétablissement des continuités écologiques	Action à poursuivre
Connaissance	Accroître le suivi piscicole de la Bléone aval	Action à poursuivre  Inventaire des populations d'Ecrevisses à pieds blancs à engager – Action inscrite en phase 2

**Tableau 23 : Actions Volet B1 – Principaux apports du Contrat**

## IV.2.3. Volet B2 : Risques naturels

### IV.2.3.i. Stratégie et contenu du programme d'actions

**Pour ce volet B2, la stratégie du Contrat s'organise autour :**

- ❖ d'un enjeu prioritaire : Prévenir les inondations et protéger les biens et les personnes en considérant les fonctionnalités biologiques des cours d'eau
- ❖ de 3 objectifs généraux :
  - Poursuivre la politique globale de gestion des cours d'eau basée sur la définition d'objectifs sectorisés
  - Assurer une protection contre les inondations et le risque érosif en cohérence avec les enjeux
  - Développer la prévention et la gestion de crise à l'échelle du bassin en matière de risque inondation
- ❖ de 5 thèmes :
  - Entretien des rivières
  - Diagnostic/surveillance des digues
  - Travaux de protection
  - Etudes hydrauliques
  - Suivis topographiques
  - Connaissances des débits
- ❖ de 27 actions portées par 3 maîtres d'ouvrages.
- ❖ d'un budget global de 2 452 800 € dont 1 580 950 € sur la phase 1.

Suite à l'arrêt de l'intervention du Conseil Départemental des AHP en matière **d'entretien et de restauration des rivières (lits et végétation)** les élus du bassin ont souhaité que le SMAB poursuive ces travaux. Pour ce faire, la définition d'un programme pluriannuel d'intervention est un préalable indispensable (action B2\_1). Sur la base de ce programme, le SMAB engagera la phase réglementaire de l'opération afin d'obtenir les autorisations nécessaires (loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général).

Les travaux seront mis en œuvre à compter de 2016 (action B2\_2).

Des investissements importants sont prévus par les Communes (via le SMAB) pour mettre les **digues** en conformité vis-à-vis de la réglementation de 2007 (décret digues).

Quasiment toutes les digues classées ou à classer ont été inscrites au Contrat de Rivière. Les actions comportent :

- la réalisation des diagnostics initiaux, des visites techniques approfondies et des études de danger ;
- l'élaboration des consignes de surveillance, des rapports de surveillance ...

Des **travaux de protection** contre les inondations et les érosions sont également prévus localement sur 5 communes (actions B2\_10 à B2\_18). Ces projets permettront de répondre à des risques locaux touchant des habitations ou des infrastructures collectives (station d'épuration, réseau d'eaux usées, pont...).

Des **suivis topographiques** sont également inscrits dans ce volet. Ils seront portés par le SMAB, le SMAVD et EDF avec deux finalités :

- suivre l'évolution du lit de la Bléone suite aux aménagements à conduire pour rétablir les continuités écologiques (vérification de l'atteinte du profil en long cible).
- contrôler les niveaux des lits dans les zones à enjeux afin d'anticiper d'éventuelles situations de risques (exhaussements de lits éventuels).

Les secteurs concernés par ces levés seront :

- o la Bléone en aval de Digne et jusqu'à la Durance.  
Ce secteur sera directement impacté par les travaux d'aménagement des seuils. Par ailleurs, il concentre les principaux enjeux humains du bassin (Communes de Digne les Bains, le Chaffaut, Aiglun et Malijai). Le SMAB envisage de conduire des levés généraux (profil en long) et des surveillances plus localisées pour répondre aux objectifs croisés de rétablissement des continuités et de gestion des risques (action n°B2\_21).  
Le SMAVD prendra en charge une partie des levés à réaliser sur la Bléone entre Malijai et la Durance (action n°B2\_22).
- o La zone de confluence Bléone/Arigéol à la Javie.  
EDF prendra en charge les levés topographiques sur la Bléone en aval de l'ancienne prise d'eau de Trente pas (action n°B2\_23). L'objectif sera d'évaluer l'évolution du lit depuis la déconstruction du barrage en 2013.  
Le SMAB fera, quant à lui, réaliser des missions topographiques sur la Bléone et l'Arigéol dans la traversée de la Javie (action n°B2\_21).

Des actions d'amélioration des **connaissances sur les débits de crue** seront également conduites par le SMAB. Elles consisteront à implanter des stations hydrométriques sur le torrent des Eaux Chaudes et le ruisseau du Mardaric (actions B2\_25 et B2\_26). Une étude préalable sera menée pour étudier la faisabilité d'équiper la Bléone (action B2\_24).

Enfin, la participation du SMAB et des communes du bassin à l'exploitation opérationnelle de la plateforme RHYTMME (Risques Hydrométéorologiques en Territoires de Montagne et Méditerranéens) est également prévue au Contrat (action n°B2\_27).

L'objectif de non dégradation des milieux, même s'il ne fait l'objet d'action spécifique est un objectif sous-jacent des volets B1 et B2.

En outre, le respect de l'espace de mobilité effectif de la rivière établi dans le cadre du Schéma de Restauration et de Gestion de la Bléone par SOGREAH sera au cœur de chaque projet. En effet, même s'il n'existe pas, sur le bassin, de volonté collective, ni d'impératifs scientifiques qui conduiraient à remettre en cause des protections contre les érosions existantes pour restaurer certains espaces de mobilité, on peut poser comme principe qu'aucune protection de berge située en avant d'espaces alluviaux ne sera créée, restaurée ou renforcée sur place.

Ce principe, visant à ne pas réduire les largeurs de lit participe à une gestion intégrée des risques d'inondations.

L'ensemble des actions retenues au titre du Volet B2 du Contrat de Rivière « Bléone et affluents » sont présentées, de manière synthétique, dans le tableau ci-dessous. Chaque action est détaillée sous la forme d'une « fiche-action » portée au Tome 2 du projet de Contrat.

## VOLET B2 – RISQUES NATURELS

### Prévenir les inondations et protéger les biens et les personnes en considérant les fonctionnalités biologiques des cours d'eau

Objectifs		Actions						Références SDAGE 2016-2021	
		Thèmes des actions	N° de l'action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	Phasage		Coût (€)
Poursuivre la politique globale de gestion des cours d'eau basée sur la définition d'objectifs sectorisés		Entretien rivières	B2_1	Elaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits	SMAB	1	2015-2016	10 000 €TTC	Dispo.6A-04 et 8-09 Mesure MIA0202
			B2_2	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits	SMAB	2	2016-2020	600 000 €TTC	Dispo.6A-04 et 8-09 Mesure MIA0202
Assurer une protection contre les inondations en cohérence avec les enjeux	Assurer la pérennité des ouvrages de protection existants en régularisant leurs situations administratives et foncières	Diagnostic / surveillance digues	B2_3	Surveillance de la digue de la ZAE Espace Bléone à Aiglun	SMAB	2	2016-2020	15 500 €HT	OF 8
			B2_4	Diagnostic et surveillance de la digue de la Fontaine de l'Ours à Auzet	SMAB	1	2016-2020	42 500 €HT	OF 8
			B2_5	Diagnostic et surveillance des digues de Bléone à Digne les Bains	SMAB	1	2015-2020	482 000€HT	OF 8
			B2_6	Diagnostic et surveillance des digues du ravin de Farine à Digne les Bains	SMAB	2	2018	60 000 €HT	OF 8
			B2_7	Diagnostic et surveillance des digues de la Bléone et de l'Arigéol à la Javie	SMAB	1	2015-2020	152 400 €HT	OF 8
			B2_8	Diagnostic et surveillance de la digue du château à Malijai	SMAB	2	2016-2020	34 200 €HT	OF 8
			B2_9	Diagnostic et surveillance des digues du Ponteillard et des Cathelières à Mallemoisson	SMAB	2	2015-2020	80 000 €HT	OF 8
	Assurer la protection des personnes et des infrastructures aujourd'hui soumises à des risques identifiés	Travaux protections	B2_10	Travaux d'aménagement du ravin de la Caranche à Champtercier	SMAB	2	2018	60 000 €HT	OF 8
			B2_11	Travaux de confortement de berge au droit de la station d'épuration de Digne les Bains	SMAB	1	2015-2016	110 000 €HT	
			B2_12	Travaux urgents de sécurisation de la digue des Arches à Digne les Bains	SMAB	1	2016	210 000 €T	OF 8

			B2_13	Travaux de mise en conformité de la digue dans la traversée de la Javie	SMAB	2	2017	44 000 €HT	OF 8
			B2_14	Travaux de gestion des ruissellements de versants en rive gauche du torrent de l'Aigubelle à Esclangon (Commune de la Javie)	SMAB	2	2015-2016	45 000 €HT	OF 8
			B2_15	Travaux urgents de confortement de la digue amont rive droite du pont de la RD900 sur l'Arigéol à la Javie	SMAB	1	2015-2016	110 000 €HT	OF 8
			B2_16	Travaux de curage du Ponteillard en aval du pont de la RN 85 à Mallemoisson - 2nd intervention	SMAB	2	2017	20 000 €HT	OF 8
			B2_17	Travaux de confortement de berge sur le Ponteillard en aval rive droite du pont de la RD17 à Mallemoisson	SMAB	2	2015	35 000 €HT	
			B2_18	Travaux de confortement de l'égout de Verdaches le long du Mardaric	SMAB	2	2015	25 500 €HT	
	Etudes hydrauliques	B2_19	Etude hydraulique du torrent du Rouveiret à Digne les Bains	SMAB	2	2016	25 000 €HT	OF 8	
		B2_20	Etude relative à l'impact du retour du transit sédimentaire dans le secteur de Malijai	SMAB	2	2015-2016	40 000 €HT	OF 8	
	Assurer un suivi de l'évolution des lits	Suivis topographiques	B2_21	Suivi topographique des lits des cours d'eau du bassin	SMAB	1	2016-2020	205 200 €TTC	Dispo. 6A-05, 6A-07 et 8-08
			B2_22	Suivi topographique de la confluence Bléone / Durance	SMAVD	1	2016	PM	Dispo. 6A-05, 6A-07 et 8-08
B2_23			Suivi topographique du lit de la Bléone suite à la déconstruction du barrage de Trente pas	EDF	1	2016-2020	PM	Dispo. 6A-05 et OF 8	
Développer la prévention et la gestion de crise à l'échelle du bassin en matière de risque inondation	Connaissances débits	B2_24	Etude préliminaire à l'implantation d'une (ou deux) station(s) hydrométrique(s) sur la Bléone	SMAB	1	2015-2016	PM	OF 8	
		B2_25	Implantation d'une station hydrométrique sur le torrent des Eaux Chaudes à Digne les Bains	SMAB	1	2015-2016	25 000 €HT	OF 8	
		B2_26	Implantation d'une station hydrométrique sur le torrent du Mardaric à Digne les Bains	SMAB	1	2015-2016	25 000 €HT	OF 8	
		B2_27	Exploitation opérationnelle de la plateforme RHYTMME (Risques Hydrométéorologiques en Territoires de Montagne et Méditerranéens)	SMAB	2	2015-2020	PM	OF 8	

**Tableau 24 : Actions Volet B2 – Stratégie du Contrat (synthèse des actions)**

### IV.2.3.ii. Principaux apports du Contrat

	<b>Actions prévues en phase 1 du Contrat</b>	<b>Resterait à faire = Réflexions à engager pour la phase 2 du Contrat</b>
Entretien rivière	Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'entretien et de restauration des boisements et des lits	Action d'entretien à poursuivre
Diagnostic / surveillance digues	Digues d'Aiglun, d'Auzet, de Digne les Bains (Bléone et ravin de Farine), de la Javie (Bléone et Arigéol), de Malijai et de Mallemoisson	Actions de surveillance et de contrôle à poursuivre et pérenniser Digue du Gibassier au Chaffaut
Travaux protection	Opérations localisées sur les communes de Champtercier, Digne les Bains, La Javie, Mallemoisson et Verdaches	/
Etudes hydrauliques	Etudes localisées à Digne les Bains et Malijai	/
Suivis topographiques	Suivis topographiques généraux (zones à enjeux et suite travaux seuils) Suivi topographique au droit de Trente Pas	Actions de suivi à poursuivre
Connaissances	Etude préliminaire à l'implantation d'une station hydrométrique sur la Bléone	Implantation de la station hydrométrique sur la Bléone (en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité)
	Implantation de stations hydrométriques sur les Eaux Chaudes et le Mardaric	Poursuite de l'entretien et de l'exploitation des stations
	Exploitation opérationnelle de la plateforme RHYTMME	Poursuite de l'action et l'approfondir ?

**Tableau 25 : Actions Volet B2 – Principaux apports du Contrat**

### IV.2.3.iii. Précisions concernant le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour 2016-2021 identifie un Territoire à Risque important d'Inondation sur la zone « Avignon/Plaine Tricastin/Basse Durance ». Une stratégie « Durance et affluents » est proposée à l'intérieur de l'enveloppe de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI). Les grands objectifs proposés pour cette SLGRI « Durance et affluents » sont les suivants (en cours de consultation) :

0 : Rétablir la continuité et la cohérence de l'action publique comme une priorité fondamentale en matière de prévention des risques d'inondation.

1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

2: Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

4 : Organiser les acteurs et les compétences

5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Le contenu de la SLGRI (et donc du PGRI 2016-2021) doit être construit, avec les acteurs des territoires concernés, d'ici la fin de l'année 2015.

Le programme d'actions du Contrat de Rivière « Bléone et affluents » permettra de répondre, en partie, à la stratégie proposée.

## IV.2.4. Volet B3 : Ressource en eau

### IV.2.4.i. Stratégie et contenu du programme d'actions

**Pour ce volet B3, la stratégie du Contrat s'organise autour :**

- ❖ d'un enjeu prioritaire : Optimiser la gestion quantitative de la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable
- ❖ de 2 objectifs généraux :
  - Organiser une gestion harmonieuse de la ressource en eau en garantissant un débit des cours d'eau qui soit durablement compatible avec la satisfaction de tous les usages (agriculture, AEP, Pêche, ...) dans le respect des équilibres naturels
  - Pérenniser et sécuriser l'alimentation en eau potable des collectivités
- ❖ de 5 thèmes :
  - Gestion concertée de la ressource
  - Réalisation/actualisation des Schémas Directeurs d'Adduction en Eau Potable (planification)
  - Economies d'eau sur les prélèvements domestiques (AEP) / Renouvellement de réseaux
  - Economies d'eau sur les prélèvements agricoles
  - Economies d'eau sur les autres usages
  - Engagement des procédures de régularisation des prélèvements AEP
  - Travaux de sécurisation des prélèvements
  - Ressources de substitution
- ❖ de 25 actions portées par 17 maîtres d'ouvrages.
- ❖ d'un budget global de 2 840 941 € dont 2 840 941 € sur la phase 1.

Les acteurs du territoire s'inscrivent dans une **stratégie globale d'économie d'eau sur le bassin**. Même si les études volumes prélevables n'ont pas confirmé le déficit quantitatif sur le bassin (sauf cas particulier de Duyes), les acteurs sont sensibilisés à cette question et ce pour différentes raisons.

Le programme d'actions du volet B3 du Contrat s'inscrit dans ce cadre. Il pourra servir de base à la rédaction d'un PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) que l'Etat pourrait avoir à élaborer sur le bassin versant de la Bléone.

En ce qui concerne **la mise en place d'une gestion concernée de la ressource à l'échelle du bassin de la Bléone**, une instance sera créée et animée par la DDT 04 (B3\_1). Elle réunira l'ensemble des usagers et sera un lieu de discussions sur l'organisation de la gestion quantitative.

La profession agricole est également mobilisée sur cette question de gestion concertée de la ressource notamment dans la vallée des Duyes (B3\_2). Sur ce sous bassin déficitaire, la solution retenue, et appliquée dès la campagne d'arrosage de 2014, est l'organisation des prélèvements dans le cadre d'un tour d'eau (chômage un jour par semaine du 1er juillet au 31 septembre). Une Commission Locale des Irrigants des Duyes a été mise en place par la Chambre d'Agriculture pour échanger sur les actions entreprises.

Les acteurs du bassin sont fortement mobilisés pour **réduire les pressions** sur les débits d'étiage des cours d'eau par des économies en eau.

En premier lieu, plusieurs communes envisagent de réaliser ou d'actualiser leurs Schémas Directeurs d'Adduction en Eau Potable. Ces outils de planification permettront aux communes de prioriser et programmer leurs futures interventions en matière d'eau potable (Draix, la Robine sur Galabre et Verdaches – B3\_3 à 5).

Des investissements importants sont également prévus, par les communes du bassin, pour augmenter les rendements des réseaux d'eau potable et ainsi réduire les volumes d'eau brute prélevés dans le milieu naturel. On citera notamment les travaux déjà entrepris et à poursuivre, par la Ville de Digne, sur les conduites d'amenée d'eau potable depuis les puits de Marcoux (B3\_12) ou les travaux envisagés par les Communes d'Aiglun, de Draix, de Malijai et de Thoard (B6, 8 à B11). La Commune d'Auzet envisage quant à elle de passer à une tarification binôme qui encouragera des pratiques plus économes (B3\_7). Des travaux prévus, sur les réseaux d'assainissement par les communes de Prads (A\_17 et A\_23), de Thoard (A\_18) et du Vernet (A\_20) intègrent également, pour rationaliser les coûts, des interventions de rénovation des réseaux d'eau potable.

Enfin, la Ville de Digne envisage des travaux conséquents pour améliorer le système d'arrosage du golf des Lavandes et réduire ainsi les besoins en eau (B3\_13). Le golf dispose d'un prélèvement d'eau dans le canal du Nigas (par pompage).

Les Communes du bassin porteront de nombreuses actions pour **sécuriser l'alimentation en eau potable vis-à-vis des risques de pollution**.

Plusieurs communes engagent, pendant la première phase du Contrat, la régularisation administrative de leurs points de prélèvements (communes de Draix, La Robine sur Galabre, Mallemoisson et Mirabeau – B3\_14 à 17).

Les communes de Barras, Beaujeu et de Champtercier procéderont à la mise en œuvre des périmètres de protections réglementaires suite aux procédures de Déclaration d'Intérêt Général des points d'eau (actions B3\_18 à 21). La commune du Vernet portera des travaux de sécurisation et d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée (B3\_22).

Enfin, plusieurs actions portées par les Communes de Champtercier, de Draix ou de Malijai, ont pour objet la recherche de ressources de substitution ou la sécurisation de zone de sauvegarde pour le futur identifiée dans l'étude « ressources stratégiques » portée par l'Agence de l'Eau (zone non exploitée actuellement à Malijai).

L'ensemble des actions retenues au titre du Volet B3 du Contrat de Rivière « Bléone et affluents » sont présentées, de manière synthétique, dans le tableau ci-dessous. Chaque action est détaillée sous la forme d'une « fiche-action » portée au Tome 2 du projet de Contrat.

## VOLET B3 – RESSOURCE EN EAU

### Optimiser la gestion quantitative de la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable

Objectifs		Actions						Références SDAGE 2016-2021	
		Thèmes des actions	N° de l'action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	Phasage		Cout (€)
Mettre en place une gestion concertée et durable de la ressource		Gestion concertée de la ressource	B3_1	Création et animation d'une instance pour une gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant	DDT 04	1	2015-2020	PM	Dispo. 7-08 Mesure RES0303
			B3_2	Organisation de la gestion de l'eau d'irrigation sur le bassin des Duyes	Chambre d'Agriculture des AHP	1	2015-2017	PM	Dispo. 7-02 et 7-08 Mesures RES0201 et RES0303
Organiser une gestion harmonieuse de la ressource en eau en garantissant un débit des cours d'eau qui soit durablement compatible avec la satisfaction de tous les usages (agriculture, AEP, Pêche, ...) dans le respect des équilibres naturels	Réduire les pressions sur les débits d'étiage de la Bléone par des économies en eau (modernisation des installations / modification des pratiques)	Réalisation/actualisation des Schémas Directeurs d'Adduction en Eau Potable (planification)	B3_3	Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable de la Commune de Draix	Mairie de Draix	1	2015	12 000 €HT	
			B3_4	Actualisation du Schéma Directeur d'alimentation en eau potable de la commune de la Robine sur Galabre	Mairie de la Robine sur Galabre	1	2015	12 000 €HT	
			B3_5	Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable de la Commune de Verdaches	Mairie de Verdaches	1	2015	12 000 €HT	
		Economies d'eau sur les prélèvements domestiques (AEP) / Renouvellement de réseaux	B3_6	Réhabilitation du réseau d'adduction en eau de la Commune d'Aiglun (secteur du Collet et du Fergons)	Mairie d'Aiglun	1	2016	176 900 €HT	Dispo. 7-02
			B3_7	Mise en place de la tarification binôme sur la Commune d'Auzet	Mairie d'Auzet	2	2016	130 000 €HT	Dispo. 7-02
			B3_8	Travaux de rénovation des conduites d'adduction en eau potable à la Draix (section captage / réservoir)	Mairie de Draix	1	2016-2017	75 000 €HT	Dispo. 7-02
			B3_9	Travaux de réorganisation et d'amélioration du réseau de distribution à Malijai	Mairie de Malijai	2	2018-2019	45 000 €HT	Dispo. 7-02
			B3_10	Travaux de réfection des réseaux d'adduction et de distribution du réseau du Serre à Thoard	Mairie de Thoard	2	2018	NC	Dispo. 7-02
			B3_11	Travaux de réfection du réseau d'adduction en eau potable aux Bourres à Thoard	Mairie de Thoard	3	2019	NC	Dispo. 7-02

			B3_12	Réfection des réseaux d'adduction et de distribution de Digne les Bains - Tranche II	Régie Dignoise des Eaux	1	2016-2019	PM	Dispo. 7-02 Mesure RES0202	
		Economies d'eau sur les autres usages	B3_13	Réfection du système d'arrosage du golf des Lavandes	Mairie de Digne les Bains	1	2015-2017	1 380 000 €HT	Dispo. 7-02	
Pérenniser et sécuriser l'alimentation en eau potable des collectivités	Sécuriser l'alimentation en eau potable des communes vis-à-vis des risques de pollutions	Engagement des procédures de régularisation des prélèvements AEP	B3_14	Réalisation de la procédure de régularisation administrative des captages de Draix	Mairie de Draix	1	2016	24 000 €HT	Dispo. 5E-03	
			B3_15	Réalisation de la procédure de régularisation administrative du captage de Mallemoisson	Mairie de Mallemoisson	1	2015	15 000 €HT	Dispo. 5E-03	
			B3_16	Réalisation de la procédure de régularisation administrative des 2 sources de la Commune de Mirabeau	Mairie de Mirabeau	1	2015	24 000 €HT	Dispo. 5E-03	
			B3_17	Réalisation de la procédure de régularisation administrative des différentes ressources de la commune de la Robine sur Galabre	Mairie de la Robine sur Galabre	1	2015	48 000 €HT	Dispo. 5E-03	
		Travaux de sécurisation des prélèvements	B3_18	Mise en œuvre des périmètres de protections réglementaires de la source des Pelots à Barras	Mairie de Barras	1	2016	16 500 €HT	Dispo. 5E-03	
			B3_19	Transfert des eaux du captage de Font de Toni (hameau de Boullard) vers le hameau du Clucheret à Beaujeu	Mairie de Beaujeu	1	2015-2016	450 000 €HT	Dispo. 5E-03	
			B3_20	Réhabilitation du captage du Tournon (Saint Pierre) à Beaujeu	Mairie de Beaujeu	1	2015-2016	120 000 €HT	Dispo. 5E-03	
			B3_21	Mise en œuvre des périmètres de protections réglementaires sur les sources de la commune de Champtercier	Mairie de Champtercier	1	2016	70 000 €HT	Dispo. 5E-03	
			B3_22	Sécurisation et amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée par la Commune du Vernet	Mairie du Vernet	1	2015	75 541 €HT	Dispo. 5E-03	
		Sécuriser l'alimentation en eau potable des communes en diversifiant les ressources utilisées	Ressources de substitution	B3_23	Réalisation d'une étude préliminaire pour mieux connaître les ressources en eau dans le secteur de Salomon à Champtercier	Mairie de Champtercier	3	2019	4 000 €HT	
				B3_24	Raccordement de la source de la Rochecorbierre (nouvelle ressource) au réseau communal à Draix	Mairie de Draix	2	2017	50 000 €HT	
B3_25	Acquisition foncière des terrains à proximité du forage de la Partie			Mairie de Malijai	1	2015	150 000 €HT	Dispo. 5E-01		

**Tableau 26 : Actions Volet B3 – Stratégie du Contrat (synthèse des actions)**

#### IV.2.4.i. Principaux apports du Contrat

	Actions prévues en phase 1 du Contrat	Restera à faire = Réflexions à engager pour la phase 2 du Contrat
Gestion concertée de la ressource	Création instance gestion concertée Gestion eau irrigation bassin des Duyes	/
Réalisation/actualisation des Schémas Directeurs d'Adduction en Eau Potable (planification)	Draix La Robine sur Galabre Verdaches	Communes restant sans SDAEP : - Archail - Barles - Entrages - Le Castellard Melan - Hautes Duyes - Prads Haute Bléone
Economies d'eau sur les prélèvements domestiques (AEP) / Renouvellement de réseaux	Aiglun Auzet (tarification binôme) Draix Digne les Bains	Malijai – Déjà inscrite Thoard (Serre et Bourres) – Déjà inscrite  Communes avec taux de rendement < à 50 % (hors communes ayant déjà prévues des actions en phases 1 ou 2 du Contrat ou hors contrat pour Champtercier et Mallemoisson) – Source : AE/ SISPEA : - Le Castellard Melan - Marcoux
Economies d'eau sur les autres usages	Golf de Digne	
Engagement des procédures de régularisation des prélèvements AEP	Draix La Robine sur Galabre Mallemoisson Mirabeau	Communes restant dont le(s) captage(s) reste(nt) non régularisé(s) : - Archail - Barles - Castellard Mélan - Hautes Duyes - Entrages - La Javie - Le Chaffaut St Jurson - Malijai  <b>Attention Agence ne financera plus ce type d'actions après décembre 2017</b>
Travaux de sécurisation des prélèvements	Barras Beaujeu (Clucheret et Tournon) Champtercier Vernet (amélioration et sécurisation)	Commune ayant engagé la phase de régularisation dans la phase 1 du Contrat, à savoir : - Draix - La Robine sur Galabre - Mallemoisson - Mirabeau
Ressources de substitution	Draix (nouvelle ressource) Malijai (acquisition Partie)	Champtercier (secteur du Salomon) – Déjà inscrite

**Tableau 27 : Actions Volet B3 – Principaux apports du Contrat**

## IV.2.5. Volet C1 : Valorisation et sensibilisation

### IV.2.5.i. Stratégie et contenu du programme d'actions

Pour ce volet C1, la stratégie du Contrat s'organise autour :

- ❖ d'un axe structurant : la réappropriation et la valorisation des rivières du bassin
- ❖ de 2 objectifs généraux :
  - Valoriser le patrimoine naturel et paysager du bassin dans un objectif de développement local durable ;
  - Développer la communication et la sensibilisation sur les Thématiques liées à l'eau et plus largement au Développement Durable ;
- ❖ de 19 actions portées par 8 maîtres d'ouvrages
- ❖ d'un budget global de 416 248 € dont 286 440 € sur la phase 1.

Le SMAB n'ayant ni les compétences ni les moyens de porter, seul, une politique de valorisation et de sensibilisation à la hauteur des enjeux, il s'appuie sur des structures locales compétentes en la matière.

3 groupes d'actions sont proposées en fonction du « public cible » : grand public, public scolaire et public ciblé. Chacune des actions sera bâtie en gardant à l'esprit l'axe structurant « valoriser la rivière et tendre vers sa réappropriation sociale ».

L'aboutissement de cet objectif général de valorisation et de réappropriation pourrait être la reconnaissance de l'intérêt patrimonial des rivières du bassin au travers de **la mise en place du label « Rivières sauvages »** (action C1\_1).

La première étape de cette action structurante pour le bassin sera la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité du label sur le territoire. En effet, il est nécessaire de définir les secteurs labellissables et surtout de mobiliser les élus locaux autour de ce projet.

L'ensemble des collectivités territoriales concernées (Communes, Communautés de Communes) et des structures compétences (Syndicat des Monges, Agence Départementale du Tourisme, Office du tourisme....) seront intégrées à la réflexion et à la démarche.

Pour la réussite de cette action, il sera important de travailler sur l'attractivité du territoire et les retombées économiques attendues (tourisme). Les méthodologies permettant de répondre à ces deux questions n'ont pas été retenues à ce jour.

Cette action sera enrichie et viendra structurer l'ensemble des autres actions du volet C1.

Les **actions « GRAND PUBLIC »** seront organisées autour de deux types d'évènements :

1. l'un ponctuel et localisé à Digne les Bains : **le festival Inventerre** / Edition 2016 organisé par la CCABV et dont le thème sera les rivières du territoire de la CCABV c'est-à-dire la Bléone, l'Asse et le Verdon (action C1\_10). Le festival se déroulera en deux temps : un inventaire naturaliste réalisé sous la coordination du CEN PACA et le festival grand public pendant trois jours

(conférenciers, réalisateurs, photographes, écrivains viennent à la rencontre du public pour partager leur connaissance à travers des conférences, expositions, projections filmiques, salon du livre etc.). Les thèmes du Contrat seront abordés et notamment les continuités écologiques (trames vertes et bleues).

2. l'autre s'inscrivant dans la durée du Contrat et rayonnant sur l'ensemble du bassin versant : **exposition itinérante** portée par le CPIE Alpes de Provence (C1\_4).

L'idée étant de proposer cette exposition complétée de nombreuses animations en plusieurs lieux stratégiques du bassin versant.

Cette exposition traitera de l'ensemble des thématiques abordées dans le Contrat et mettra en lumière les actions prévues au programme d'actions.

Elle sera composée de **panneaux d'exposition** dont les thèmes refléteront les enjeux du territoire. La version numérisée de l'exposition sera visible sur les sites du SMAB et du CPIE.

Elle se tiendra sur 4 jours dont 1 week end.

A cette démarche d'exposition descendante, une démarche ascendante est proposée avec l'organisation, pendant le temps de l'exposition, d'un **observatoire photographique participatif**. Chaque visiteur sera invité à proposer une photographie de sa rivière ou de son territoire accompagnée d'un texte expliquant le choix de la photo. Cet observatoire pourrait être relayé et mis en valeur via le site internet du SMAB sur lequel une « galerie photos » existe déjà.

Des liens seront établis entre cette exposition itinérante et le programme d'Education à l'Environnement prévu également par le CPIE (action C1\_2). Par ailleurs, la participation et l'implication des élus et gestionnaires seront recherchés.

Durant le temps de l'exposition, des **sorties, visites, conférences et débats** seront organisés par le CPIE et la FNE 04 (action C1\_5) pour diversifier les animations et les thèmes abordés et ainsi attirer le plus grand nombre. Les thèmes abordés seront en lien avec les volets du Contrat de Rivière. Le SMAB et l'AAPPMA seront également amenés à intervenir sur des thèmes particuliers (exemple : les adoux). Les Communes pourront être mises à contribution par exemple en organisant des visites de leur station d'épuration pour illustrer le cycle de l'eau et évoquer les thèmes de la qualité de l'eau et de milieux.

Des **animations plus spécifiques** sur les économies d'eau et le jardinage au naturel seront proposées, au moment de l'exposition, par les associations A fleur de pierre (C1\_7) et GESPER (C1\_8).

Sur la Commune de Digne, l'organisation de l'action « **Bléone propre** » proposée par la CCABV se fera, autant que possible, lors du week end de l'exposition pour apporter une mobilisation supplémentaire (C1\_9).

Le SMAB pourra également proposer, en partenariat avec les communes concernées, des expositions complémentaires notamment en lien avec le thème des risques d'inondation (expositions de photos).

Le SMAB propose, en accord, avec les structures maîtres d'ouvrage, de **coordonner l'ensemble des actions « grand public »** (hors Inventerre – Edition 2016). Cela passera par l'organisation d'un Comité de Pilotage qui sera commun à toutes ces actions. L'objectif étant de proposer annuellement un programme de communication et de sensibilisation en phase avec la philosophie de ce volet C1 (valorisation / réappropriation).

Cette coordination est inscrite dans l'action C1\_3.

Le SMAB envisage également de pérenniser son site internet, de poursuivre l'édition et la diffusion de son bulletin de liaison ainsi que de mettre en place une veille informative à destination des collectivités du bassin (opérations inscrites à l'action C1\_3). Ces outils permettront de diffuser, à différents publics, des informations concernant les manifestations organisées ou de sensibiliser certains acteurs de manière plus ciblée (élus notamment)

Les actions « **PUBLIC SCOLAIRE** » seront prises en charge par le CPIE Alpes de Provence qui possède une grande expérience en la matière (C1\_2).

Il s'agira de proposer à 20 classes des écoles, collèges et lycées du bassin, 4 demi-journées d'interventions.

Les thèmes abordés seront principalement liés au développement durable en relation étroite avec les objectifs et les travaux du contrat de rivière.

Le CPIE établira des passerelles entre les interventions scolaires et l'exposition itinérante « grand public » (C1\_4). Cela permettrait à la fois de mettre en valeur le travail réalisé avec les élèves (notamment en primaire) et d'amener plus de visiteurs à l'exposition (parents et élus notamment). Il s'agit également d'une contrepartie aux aides de l'Agence de l'Eau.

Enfin, le troisième groupe d'actions concerne des actions visant un « **PUBLIC CIBLE** ».

Parmi ces publics, **les élus et agents communaux** vers lesquels des actions ciblées de formations ou de sessions d'informations seront proposées sur des thèmes jugés importants au Contrat de Rivière et qui relèvent des compétences communales. Ce sont notamment :

- La qualité de l'eau, des milieux et des paysages au travers :
  - De l'assainissement et la problématique de la maintenance et de l'entretien des stations d'épurations.  
Le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration), service du Conseil Départemental des AHP envisage de travailler en étroite collaboration avec le CNFPT pour proposer, aux agents en charge de l'entretien des stations, des stages de formation pratiques (n°C1\_11).
  - Des dépôts sauvages et la gestion des déchets de chantiers publics.  
Une action d'information est prévue, à destination des élus locaux, par le SMAB (n°C1\_12). Ces dépôts peuvent nuire à la qualité des eaux et des paysages (lien avec les outils de valorisation proposés).
  - De l'utilisation des produits phytosanitaires (SMAB n°C1\_13 en partenariat avec l'ARPE). Ces formations seront notamment l'occasion de présenter la Charte d'engagement « Vers une région sans pesticide, nos collectivités s'engagent » proposée par la Région PACA.
- Les risques naturels.  
Des journées techniques d'échange et d'accompagnement des collectivités pour une meilleure prise en compte de l'eau et des risques naturels dans les documents d'urbanisme seront proposées aux élus locaux par la FNE (n°C3\_14).  
Le SMAB envisage également (action n°C1\_3) de créer et diffuser une veille informative sous forme de mailing. Cet outil simple sera destiné aux Communes et Intercommunalités avec des informations relatives, par exemple :

\* A des thèmes particuliers : risques, rôle de la ripisylve, milieux naturels ...

\* A des informations techniques : filières de traitement des eaux usées et des boues de stations d'épurations, problématique des raccordements non domestiques....

\* Aux différentes informations transmises par les financeurs : appels à projets de l'Agence de l'Eau, rappel des primes aux communes sur l'assainissement collectif (notamment exploitation des stations).

Cette veille informative permettra également de diffuser l'information relative aux différentes journées et actions de sensibilisation organisées par les partenaires du SMAB dans le cadre du Contrat de Rivière. Elle pourra être diffusée, par le SMAB, trimestriellement ou de manière plus ponctuelle en fonction des actualités et de besoin de communication.

L'édition d'un bulletin de liaison annuel, à destination des membres du Comité de Rivière (dont les élus) et du grand public est également prévu par le SMAB.

Ce thème des risques sera également abordé, avec les élus, de manière transversale, lors les échanges prévus dans le cadre :

- o Des études et diagnostics à conduire sur les digues protégeant des populations (mise en œuvre de la réglementation),
- o De la mise en œuvre de la loi de modernisation de l'action publique avec le transfert (ou la délégation) éventuel de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) vers le SMAB.

Les **riverains et usagers** sont également un public qui sera touché au travers de réunions publiques préalables aux actions d'investissement prioritaires du contrat. Ce sont notamment :

- les stations d'épuration (réunions organisées par les Communes en partenariat avec le SATESE – action C1\_16),
- l'entretien des adoux et des rivières (SMAB n°C1\_17 et 18),
- et le rétablissement des continuités écologiques par l'aménagement des seuils transversaux (SMAB n°C1\_19).

Enfin, et en lien avec l'action d'information des élus sur la question de la gestion des déchets de chantier et des dépôts sauvages, la **Fédération Départementale du BTP** mènera une action de sensibilisation de ses adhérents sur ce thème (n°C1\_15). Cette action sera menée en collaboration avec la CCI 04.

Un diagramme est proposé en page suivante pour illustrer les liens existants entre les différentes actions de ce volet.

L'ensemble des actions retenues au titre du Volet C1 du Contrat de Rivière « Bléone et affluents » sont présentées, de manière synthétique, dans le tableau ci-après. Chaque action est détaillée sous la forme d'une « fiche-action » portée au Tome 2 du projet de Contrat.

**Axe structurant : Réappropriation et valorisation des rivières du bassin**  
**(A diffuser dans chacune des actions du Volet C1)**

Travailler sur l'attractivité du territoire et les retombées économiques du label  
Prévoir voyage d'études et rencontres avec autres élus

**Action structurante :**  
Etude de faisabilité et d'opportunité de la labélisation « Rivières Sauvages » (Portage SMAB)

**GRAND PUBLIC**

Exposition itinérante (CPIE n°C1\_4) :

- panneaux d'exposition + livret
- conférences / débats (en complément de l'action FNE)
- sorties terrain / visites (à privilégier)
- Observatoire photographique participatif (les participants seront invités à apporter une photo commentée de leur rivière / territoire)
- 9 lieux prévus
- 4 jours dont 1 we
- 2 animateurs présents

Objectifs :

- Information du grand public, de manière descendante, sur les grands enjeux du bassin
- Echanges avec la population via l'observatoire photo (démarche ascendante)

1 Comité de pilotage unique piloté par le SMAB (action C1\_3) :  
Programmation annuelle des manifestations

**Actions d'animations complémentaires**  
(sur le week end de l'expo) :

- Cycles de conférences, débats sur l'urbanisation, des zones humides, de l'agriculture, des changements climatiques et des forêts (FNE n°C1\_5)
- Ateliers « Jardinage au naturel » (A fleur de pierre n°C1\_6)
- Animations « Economie de la ressource » (GESPER n°C1\_8)
- Action « Bléone propre » - uniquement sur Digne (CCABV n°C1\_9)

Actions d'accompagnement :

- Réédition et diffusion du guide "Jardiner sans pesticides" (SMAB n°C1\_7)
- Bulletin de liaison + site web (SMAB n°C1\_3)

**GRAND PUBLIC**

Festival Inventerre (C1\_10)  
Edition 2016 consacrée aux rivières du territoire de la CCABV (Bléone, Asse et Verdon)

Faire liens géographiques (pour présentation des restitutions des travaux des élèves lors de l'expo)

**PUBLIC SCOLAIRE**

Programme d'EEDD « A l'école de la Bléone » (CPIE n°C1\_2)

- 4 demi-journées par classe
- 20 classes par an

Objectifs :

- Présentation du territoire et des enjeux
- Echanger avec les élèves sur leur perception de la rivière (restitutions)

Le SMAB envisage de poursuivre l'élaboration de son **bulletin de liaison**, de pérenniser son **site internet** et de créer une **veille informative (C1\_3)**

**PUBLICS CIBLES**

ELUS et PERSONNEL COMMUNAL

Problématiques RISQUES / POLLUTION EAU / PAYSAGES

- Formations des agents pour l'entretien des stations (SATESE n°C1\_11)
- Dépôts sauvages (SMAB n°C1\_12)
- Produits phytosanitaires (SMAB n°C1\_13)
- Journées techniques d'échange et d'accompagnement des collectivités pour une meilleure prise en compte de l'eau et des risques naturels dans les documents d'urbanisme (FNE n°C1\_14)

ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUE

Problématiques POLLUTION EAU / PAYSAGES

- Dépôts sauvages (Fédé BTP 04 n°C1\_15)

RIVERAINS et USAGERS

Problématique TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DU CONTRAT

Réunions publiques préalables aux travaux importants du Contrat :

- Stations d'épuration (Communes n°C1\_16)
- Entretien des adoux et des rivières (SMAB n°C1\_17 et 18)
- Continuités écologiques (SMAB n°C1\_19)

## VOLET C1 – VALORISATION ET SENSIBILISATION

### Mettre en valeur les milieux et les paysages et développer des outils de sensibilisation du grand public

Objectifs		Actions						Références SDAGE 2016-2021	
		Public « cible »	N° de l'action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	Phasage		Coût (€)
Valoriser le patrimoine naturel et les paysages du bassin sur le plan touristique		/	C1_1	Etude d'opportunité et de faisabilité d'une labellisation "Rivières sauvages" sur les cours d'eau du bassin	SMAB	1	2015-2017	PM	OF 2
Développer la communication et la sensibilisation sur les thématiques liées à l'eau et plus largement au Développement Durable	Développer une conscience environnementale par l'éducation au Développement Durable (écoles, collèges, lycées)	Public scolaire	C1_2	« A l'école de la Bléone »	CPIE Alpes de Provence	1	2015-2020	100 928 €HT	OF 2
	Organiser la communication sur le Contrat de Rivière et l'action du SMAB pour mieux impliquer les acteurs locaux à la démarche	Grand public	C1_3	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication par le SMAB	SMAB	1	2015-2020	23 920 €TTC	/
	Développement d'outils de sensibilisation des acteurs locaux (élus, groupes socioprofessionnels, riverains...) et du grand public à la notion de gestion intégrée de l'eau et au Développement Durable		C1_4	Exposition itinérante "Bléone et affluents"	CPIE Alpes de Provence	1	2015-2019	106 000 €HT	OF 2
			C1_5	Cycle de conférences, visites et débats sur les thèmes de l'urbanisation, des zones humides, de l'agriculture, des changements climatiques et des forêts	FNE 04	1	2015-2017	15 000 €HT	Dispo. 6B-02 et 6B-05 OF 8
			C1_6	Information et sensibilisation du grand public à l'utilisation des pesticides	A fleur de pierre	1	2015-2017	23 600 €HT	OF 5D
			C1_7	Adaptation, édition et diffusion du guide "Jardiner sans pesticides"	SMAB	1	2015-2016	3 600 €TTC	OF 5D
			C1_8	Actions de sensibilisation et de mobilisation sur le thème des économies d'eau	GESPER	1	2015-2017	35 950 €HT	Dispo 7-02

Développer la communication et la sensibilisation sur les thématiques liées à l'eau et plus largement au Développement Durable	Développement d'outils de sensibilisation des acteurs locaux (élus, groupes socioprofessionnels, riverains...) et du grand public à la notion de gestion intégrée de l'eau et au Développement Durable	Grand public (suite)	C1_9	Opération "Bléone Propre"	CCABV	1	2015-2017	PM	/
			C1_10	Festival de la biodiversité " Inventerre " - Edition 2016 sur les rivières	CCABV	1	2015-2016	60 000 €TTC	/
		Elus et personnel communal	C1_11	Formation des agents chargés de l'exploitation des stations des petites et moyennes collectivités	SATESE / CNFPT	1	2016	PM	/
			C1_12	Sensibilisation des entreprises à la problématique des dépôts sauvages issus de chantiers publics ou privés	SMAB	1	2015-2016	PM	/
			C1_13	Réunions d'information et de sensibilisation des élus et agents des collectivités territoriales sur la thématique des produits phytosanitaires	SMAB	1	2015-2016	PM	OF 5D
			C1_14	Journées techniques d'échange et d'accompagnement des collectivités pour une meilleure prise en compte de l'eau et des risques naturels dans les documents d'urbanisme	FNE 04	1	2015-2017	27 450 €HT	Dispo. 6B-02 et 6B-05 OF 8
			C1_15	Sensibilisation des entreprises à la problématique des dépôts sauvages issus de chantiers publics ou privés	Fédération BTP04	1	2015-2020	19 800 €HT	/
		Riverains et usagers	C1_16	Réunions publiques d'information au moment de travaux sur les stations d'épurations	Communes	1	2015-2020	PM	/
			C1_17	Réunions d'informations et d'échanges sur l' "Entretien des adoux"	SMAB	1	2016-2020	PM	/
			C1_18	Réunions d'informations et d'échanges sur l' "Entretien des cours d'eau"	SMAB	1	2016-2020	PM	/
			C1_19	Réunions publiques d'information au moment de travaux sur les seuils transversaux	SMAB	1	2016-2020	PM	/

**Tableau 28 : Actions Volet C1 – Stratégie du Contrat (synthèse des actions)**

#### IV.2.5.ii. Principaux apports du Contrat

	<b>Actions prévues en phase 1 du Contrat</b>	<b>Restera à faire = Réflexions à engager pour la phase 2 du Contrat</b>
Valorisation	Etude d'opportunité et de faisabilité du label « rivières sauvages »	Engagement de la labélisation (selon conclusions de l'étude de faisabilité)
Public scolaire	Programme d'Education à l'Environnement et au Développement Durable	Poursuite du programme d'EEDD – Déjà inscrit
Grand public	Exposition itinérante Autres animations complémentaire	Poursuite des animations
Elus et personnel communal	Formation des agents en charge de l'exploitation des stations Réunions d'information sur gestion déchets de chantier (dépôts sauvages) et produits phytosanitaires Cycle de formations « eaux et risques naturels »	Poursuites des actions
Acteurs socio-économique	Sensibilisation professionnels du BTP à la problématique des dépôts sauvages	Poursuite de l'action – Déjà inscrite
Riverains et usagers	Réunions publiques lors de chantiers (stations d'épuration ou seuils) Réunions d'informations et d'échanges sur entretien des adoux et des cours d'eau	Poursuites des actions

**Tableau 29 : Actions Volet C1 – Principaux apports du Contrat**

## IV.2.6. Volet C2 : Gouvernance

### IV.2.6.i. Stratégie et contenu du programme d'actions

**Pour ce volet C2, la stratégie du Contrat s'organise autour :**

- ❖ de 2 objectifs généraux :
  - Pérenniser la gestion globale à l'échelle du bassin versant ;
  - Suivre et évaluer les actions entreprises.
- ❖ de 9 actions uniquement portées par le SMAB.
- ❖ d'un budget global de 940 000 € dont 355 000 € sur la phase 1.

Ce volet intègre notamment le **recrutement de personnels** pour mener à bien l'ensemble de la démarche de Contrat de Rivière. Ces personnels sont au nombre de 3 :

- un poste de direction / chargé de missions qui aura en charge la coordination générale du Contrat ainsi que la mise en œuvre de plusieurs actions portées par le SMAB (n°C2\_1).
- un poste de technicien qui suivra les différents chantiers et travaillera sur la programmation des travaux d'entretien des rivières (n°C2\_2).
- un poste supplémentaire de chargé de missions « études et travaux » qui sera pourvu si le besoin est avéré notamment vis-à-vis des travaux à conduire sur les seuils et des études réglementaires sur les digues (n°C2\_3).

**L'acquisition de matériel** (véhicule de service, matériel de terrain) est également prévue (n°C2\_4).

Les réflexions autour de l'exercice de la **compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et de la labellisation eu SMAB comme EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sont intégrées dans ce volet relatif à la Gouvernance (n°C2\_5).

Deux campagnes d'analyses physico-chimiques, hydrobiologiques et bactériologiques sont prévues dans ce volet en début et en fin de Contrat. La première campagne sera portée par le Conseil Départemental (C2\_6) et la seconde par le SMAB (C2\_7). Ces analyses pourraient avoir des finalités différentes qui devront être discutées par un comité de pilotage à constituer :

- soit établir une campagne s'approchant de celle conduite en 2011-2012 pour permettre la comparaison des résultats ;
- soit cibler les cours d'eau sur lesquels des interventions importantes sont prévues au Contrat de Rivière (réfection station, ...).

Ce volet C2 intègre pour finir, l'élaboration et la diffusion du **bilan intermédiaire et du bilan final** au Contrat de Rivière (actions C2\_8 et C2\_9). Ces documents seront des étapes importantes pour juger de la bonne exécution du programme d'actions.

L'ensemble des actions retenues au titre du Volet C2 du Contrat de Rivière « Bléone et affluents » sont présentées, de manière synthétique, dans le tableau ci-après. Chaque action est détaillée sous la forme d'une « fiche-action » portée au Tome 2 du projet de Contrat.

**VOLET C2 – GOUVERNANCE**  
**Coordonner, animer et suivre le contrat de rivière**

Objectifs		Actions							Références SDAGE 2016-2021
		Thèmes des actions	N° de l'action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	Phasage	Coût (€)	
Pérenniser la gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin	Assurer la coordination du Contrat de Rivière	Personnel	C2_1	Création d'un poste de direction / chargé de mission	SMAB	1	2015-2020	345 000 €HT	4-01
	Assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les collectivités	Personnel	C2_2	Création d'un poste de technicien de rivière	SMAB	1	2015-2020	255 000 €HT	4-01
			C2_3	Création d'un poste de chargé de mission "étude et travaux"	SMAB	2	2018-2020	150 000 €HT	4
	Conforter le rôle et les moyens de la structure de gestion de bassin qu'est le SMAB	Matériel	C2_4	Acquisition d'un véhicule, de matériel informatique, de bureau et de terrain	SMAB	1	2016	20 000 €HT	/
		GEMAPI	C2_5	Poursuivre et réussir le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) vers le SMAB et obtenir le label d'EPAGE	SMAB	1	2015-2016	PM	4-08
Suivre et évaluer les actions entreprises	Suivi qualité des eaux	C2_6	Suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bléone - Campagne avant Contrat	CD 04	1	2015	50 000 €HT	OF 5C OF 5D	
		C2_7	Suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bléone - Campagne fin Contrat	SMAB	3	2020	60 000 €TTC	OF 5C OF 5D	
	Bilans	C2_8	Elaboration du bilan mi-parcours du Contrat	SMAB	1	2017-2018	PM		
		C2_9	Elaboration du bilan de fin du Contrat	SMAB	3	2020	60 000 €HT		

**Tableau 30 : Actions Volet C2 – Stratégie du Contrat (synthèse des actions)**

#### IV.2.6.ii. Principaux apports du Contrat

	<b>Actions prévues en phase 1 du Contrat</b>	<b>Restera à faire = Réflexions à engager pour la phase 2 du Contrat</b>
Personnel	Créations postes : - direction / Chargé de mission - technicien de rivière	Pérennisation des 2 postes créés Création d'un 3 <sup>ème</sup> poste chargé de mission « étude et travaux »(en fonction des besoins)
Matériel	Acquisition d'un véhicule et de matériel	/
GEMAPI	Transfert de la compétence GEMAPI (vers le SMAB et obtenir le label d'EPAGE	/
Suivi qualité des eaux	Campagne avant Contrat	Campagne fin Contrat
Bilans	Bilan mi-parcours	Bilan fin Contrat

**Tableau 31 : Actions Volet C2 – Principaux apports du Contrat**

## **V. CONTRIBUTION DU CONTRAT DE RIVIERE AUX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET DE SDAGE 2016-2021 ET COHERENCE AVEC LE PROJET DE PROGRAMME DE MESURES**

L'analyse de la contribution du Contrat aux objectifs et programme de mesures du projet de SDAGE 2016-2021 est proposée à plusieurs niveaux :

- ❖ Concernant la réponse aux orientations fondamentales et aux dispositions du projet de SDAGE. Dans le paragraphe « IV. Stratégie du Contrat », chaque action est analysée au travers des objectifs et orientations du SDAGE (colonne « Références SDAGE 2016-2021 »).
- ❖ Concernant la cohérence et la contribution du Contrat au programme de mesures du projet de SDAGE :
  - Chaque fiche action comporte un chapitre consacré au lien avec le programme de mesures du projet de SDAGE. La pertinence de l'action pour répondre spécifiquement aux « problèmes à traiter » et aux « mesures SDAGE » est appréciée et quantifiée (nulle, faible, moyenne ou forte).
  - Les tableaux du chapitre « IV. Stratégie du Contrat » font référence aux mesures du SDAGE dès lors que ces mesures correspondent spécifiquement à une mesure du Contrat de Rivière.

Les pages suivantes comportent une analyse plus « littérale » de la contribution du Contrat de rivière « Bléone et affluents » :

- ❖ aux orientations fondamentale et dispositions du projet de SDAGE 2016-2021,
- ❖ et à son projet de programme de mesures.

**Les grilles d'analyses du Contrat pour les masses d'eau superficielles et souterraines** sont portées en annexe. Ces analyses sont destinées à déterminer si les actions prévues sont pertinentes, suffisantes et leur programmation cohérente avec les échéances fixées sur les masses d'eau.

La contribution du Contrat de Rivière « Bléone et affluents » aux objectifs du SDAGE et à la mise en œuvre du PDM est importante.

**On retiendra que le programme du Contrat de Rivière « Bléone et affluents » :**

➤ **répond à plusieurs orientations fondamentales et dispositions du projet de SDAGE 2016-2021 et notamment :**

- ❖ à l'OF n°2 : **Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques** en intégrant ce principe comme une priorité dans les choix et les mises en œuvre des projets inscrits au Contrat de Rivière. L'ensemble des actions de sensibilisation dont le fil conducteur sera « la valorisation des rivières et leur réappropriation par les habitants » s'intègre dans cette orientation fondamentale visant la non dégradation des milieux.
  
- ❖ à l'OF n°4 : **Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant** et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau. L'élaboration et la mise en œuvre de ce Contrat de Rivière est une réponse directe à cette OF. Par ailleurs, les dispositions suivantes sont prises en compte :
  - Disposition 4-01 Intégrer les priorités du SDAGE dans les SAGE et contrats de milieux. Cette disposition est pleinement mise en œuvre puisque tous les « problèmes à traiter » identifiés au SDAGE sur le bassin font l'objet d'actions locales inscrites au Contrat.
  
  - Disposition 4-08 Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB. Une action du Contrat de Rivière intègre spécifiquement cette disposition (n°C2\_4). Elle vise à poursuivre et réussir le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) vers le SMAB. L'obtention du label d'EPAGE sera l'aboutissement de ce transfert.
  
- ❖ à l'OF 5 : **Lutter contre les pollutions**, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé. Le Contrat propose :
  - des actions d'investissement répondant directement aux dispositions
    - 5A-03 relative à la réduction de la pollution par temps de pluies en zone urbaine // Travaux sur réseaux pour réduire les eaux parasites (actions A\_12 à 21).
  
    - 5A-06 relative à l'établissement et à la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement qui intègrent les objectifs du SDAGE // Réalisation ou actualisation des SDA (actions A\_1 à 4).

- 5E-01 relative à la protection des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable. L'action B3\_24 portée par la Commune de Malijai vise en effet spécifiquement à acquérir les terrains inscrits dans la Zone de Sauvegarde Non Exploitées Actuellement (ZSNEA) de Malijai. L'autre zone de sauvegarde du bassin (Digne / Marcoux) ne fait pas aujourd'hui l'objet de mesures spécifiques ; non nécessaires compte tenu de la situation actuelle.
  - 5E-03 relative au renforcement des actions préventives de protection des captages d'eau potable // Engagement des procédures de régularisation des points de prélèvements AEP et réalisations des travaux de sécurisation prévus par les hydrogéologues (actions B3\_12 et B3\_14 à 21).
  - Des actions d'amélioration des connaissances ou de sensibilisation des usagers concernant les pollutions visées :
    - A l'OF 5C : pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides) // Suivis de la qualité des eaux (C2\_6 et 7).
    - A l'OF 5D : pollutions diffuses par les pesticides // Suivis de la qualité des eaux (C2\_6 et 7) et action de sensibilisation spécifiques (C1\_5).
- ❖ à l'OF 6 : **Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides** en intégrant, au Contrat de Rivière :
- des actions locales répondant à l'OF 6A (Agir sur la morphologie et le décloisonnement des milieux aquatiques et des zones humides). On citera notamment :
    - Le principe de préservation des réservoirs biologiques inscrit à la disposition 6A-03. Un suivi piscicole sera entrepris par la FDAAPPMA sur la Bléone amont pour mieux caractériser le peuplement (action B1\_14). On indiquera que le seul obstacle à la continuité présent sur la Bléone amont a été détruit en 2013 (barrage de Trente Pas – EDF).
    - Le programme d'entretien et de restauration des ripisylves prévu au Contrat de Rivière (actions n°B2\_1 et 2) intégrera les principes de la disposition 6A-04 : Préserver et restaurer les rives de cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et ripisylves.
    - Les travaux d'aménagement ou d'arasement des 4 seuils transversaux présents sur la Bléone dans la traversée de Digne qui relèvent de la disposition 6A-05 : Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques. Ces interventions pour lesquelles les investissements sont très importants pour les collectivités répondent également à l'OF8 relative aux risques d'inondation. Elles sont les actions phare du Contrat de Rivière (B1\_8 à B1\_11). Une action d'étude est également prévue sur le barrage EDF de Malijai afin de définir l'opportunité et la faisabilité de l'aménagement d'un ouvrage de franchissement piscicole (B1\_12).

- Ces mêmes travaux à conduire sur les 4 seuils à Digne répondront également à la disposition 6A-07 relative à la mise en œuvre d'une politique de gestion des sédiments. Un profil en long cible a été défini dans le cadre des études préliminaires. Le suivi de l'évolution du lit est également prévu dans le volet B2 du Contrat (actions B2\_18 et 19).
- des actions locales répondant à l'OF 6B (Préserver, restaurer et gérer les zones humides). On citera notamment :
  - les plans de gestion et les travaux prévus sur les adoux de la vallée par l'AAPPMA, la FDAAPPMA et le SMAB (actions B1\_3 à 6) qui relèvent de la disposition 6B-01 : Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents.
  - Des actions de sensibilisation ciblées vers les zones humides proposées par la FNE 04 (C1\_4, C1\_13) ainsi que d'animation pour l'émergence d'actions en faveur de la préservation et de la restauration des zones humides proposée par le CEN PACA (B1\_2) s'intègrent dans les dispositions 6B-02 (Mobiliser les outils financiers, fonciers et environnementaux en faveur des zones humides) et 6B-05 (Poursuivre l'information et la sensibilisation des acteurs par la mise à disposition et le porter à connaissance)

❖ à l'OF 7 : **Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir**. Le Contrat de Rivière intègre en effet :

- des actions d'investissement répondant directement à la disposition 7-02 visant à démultiplier les économies d'eau. On notera :
  - Les actions prévues par les collectivités pour réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable ou amener, par un changement de tarification, à des pratiques plus économes (actions B3\_1 à 7).
  - Les actions déjà entreprises et à pérenniser par la profession agricole. Pour mémoire, le sous-bassin des Duyes est le seul à être considéré comme déficitaire suite aux études volumes prélevables. La mesure B3\_8, portée par la Chambre d'Agriculture, répond spécifiquement à cette question.
  - L'action prévue par la ville de Digne pour moderniser le système d'arrosage du golf (action B3\_9).
- des actions visant à organiser la concertation locale en matière de gestion quantitative conformément à la disposition 7-08 visant à renforcer la concertation locale en s'appuyant sur les instances de gouvernance de l'eau. La DDT 04 prendra notamment en charge la création et l'animation d'une instance spécifique à cette thématique sur le bassin versant de la Bléone (action B3\_10). On soulignera que l'action portée par la Chambre d'Agriculture sur les Duyes (B3\_8) intègre également l'animation d'une Commission Locale des Irrigants des Duyes.

❖ à l'OF 8 : **Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques** en intégrant, au Contrat de Rivière :

- Les travaux d'aménagement et/ou d'arasement des seuils transversaux (B1\_8 à B1\_11) qui relèvent, en plus des dispositions 6A-05 et 6A-07, de la disposition 8-08 visant à préserver ou améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire. Il en est de même pour les actions de suivis topographiques envisagés au volet B2 (actions B2\_18 et 19).
- Le programme d'intervention des ripisylves relève (actions n°B2\_1 et 2), en plus de la disposition 6A-04, de la disposition 8-09 concernant la gestion de la ripisylve en tenant compte des incidences sur l'écoulement des crues et la qualité des milieux.

➤ **Le programme d'actions du Contrat intègre la quasi-totalité des mesures du projet de PDM sur l'ensemble des problèmes à traiter ; à savoir :**

- l'altération de la continuité,
- l'altération de la morphologie,
- les prélèvements.

Le tableau ci-après présente une synthèse de la contribution du Contrat de Rivière au projet de programme d'actions du SDAGE 2016-2021.

Pour information, une analyse est également conduite sur le SDAGE 2010-2015 encore en vigueur jusqu'en fin d'année 2015 (tableau 32).

Projet de SDAGE 2016-2021 (éléments issus du site Eau France)					Contrat de Rivière « Bléone et affluents »	
Problème à traiter	Code mesure	Intitulé mesure	Masse d'eau concernée	Libellé action envisagée	Mesures inscrites au programme d'action du Contrat	Niveau de réponse de l'action à la mesure SDAGE
Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	La Bléone du Bès à la confluence avec la Durance	aménagement du seuil du vieux pont (ROE51800 )	<b>B1_8 Aménagement du seuil du Grand Pont sur la Bléone</b>	<b>Forte</b>
				aménagement du seuil nouveau pont (ou Beau de Rochas) (ROE51799)	<b>B1_11 Abaissement partiel du seuil du pont Beau de Rochas sur la Bléone</b>	<b>Forte</b>
				aménagement du seuil du pont ferroviaire (ROE51798)	<b>B1_9 Arasement complet du seuil du Pont des Chemins de Fer sur la Bléone</b>	<b>Forte</b>
				réaménagement continuité du seuil égout (ROE51797)	<b>B1_10 Arasement complet du seuil de la canalisation eaux usées de Digne</b>	<b>Forte</b>
				étude préalable et aménagement continuité barrage EDF Malijai (ROE51796)	B1_12 Etude d'opportunité et de faisabilité pour l'installation d'un ouvrage de franchissement piscicole au barrage de Malijai	<b>Forte</b>
				travaux de rétablissement de la continuité (poissons et sédiments) du seuil du Pont Canal à l'Escale (ROE51791)	Pas de mesure inscrite. Les études préliminaires ont montré le peu d'intérêt qu'aurait l'aménagement de ce seuil dans la perspective d'un retour du transit sédimentaire (ennoisement du seuil sous les alluvions à courte échéance). De nouvelles modélisations ont toutefois été engagées pour analyser l'intérêt hydraulique d'un aménagement de ce seuil (pas de résultats définitifs à ce jour). Des suivis topographiques de cette zone sont également prévus pour vérifier les résultats des modélisations (ennoisement effectif ou non).	
Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	La Bléone du Bès à la confluence avec la Durance	Restauration de la Bléone aval, des zones humides et des adoux	B1_5 et 6 Travaux d'entretien et de restauration des adoux par le SMAB, l'AAPPMA et la FDAAPPMA	<b>Forte</b>
					B2_2 Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits	<b>Forte</b>
Prélèvements	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Le torrent des Duyes		B3_2 Organisation de la gestion de l'eau d'irrigation sur le bassin des Duyes	<b>Forte</b>
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	La Bléone en amont du Bès	Captage de Digne	B3_8 Réfection des réseaux d'adduction et de distribution de Digne les Bains - Tranche II	<b>Forte</b>
			Le torrent des Duyes	actions du plan de gestion de la ressource à prévoir dans le volet B3 du contrat de rivière	A-16 Rénovation des réseaux de collecte des eaux usées à Marcoux <i>Cette action comporte la réfection des réseaux d'eau potable.</i>	<b>Moyenne</b>
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Le torrent des Duyes	Elaborer des PGRE en concertation avec les usagers	Des actions sont prévues par la Commune de Thoard pour réduire les fuites sur ses réseaux (A_18 et plus lointaines B3_10 et 11)	<b>Non évaluée</b>
Pollution diffuse par les nutriments	AGR0201	<i>Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates</i>		<i>actions du 5ème Programme d'action Nitrates</i>	<i>Pas d'actions locales identifiées - Projet de classement de 12 communes du bassin en "Zones vulnérables"</i>	
	AGR0202	<i>Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates</i>		<i>communes de Puimoisson et Brunet (hors BV de la Bléone)</i>		
	AGR0301	<i>Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates</i>		<i>actions du 5ème Programme d'action Nitrates</i>		
	AGR0302	<i>Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates</i>		<i>communes de Puimoisson et Brunet (hors BV de la Bléone)</i>		

Tableau 32 : Contributions du Contrat au projet de programme de mesures du SDAGE 2016-2021

Les mesures inscrites concernant la « Pollution diffuse par les nutriments » ne sont pas, à ce jour, inscrites au PDM. Toutefois, le futur classement de 12 communes du bassin en Zone Vulnérables nous a amené à les considérer dès à présent. Il s'agit de mesures régaliennes.

Les ouvrages inscrits en gras sont inscrits comme « ouvrages prioritaires » dans le projet de SDAGE 2016-2021.

SDAGE 2010-2015				Contrat de Rivière « Bléone et affluents »	
Enjeux majeurs	Code mesure	Intitulé mesure	Masse d'eau concernée	Mesures inscrites au programme d'action du Contrat	Niveau de réponse de l'action à la mesure SDAGE
Gestion locale à instaurer ou développer	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée (élaboration du Contrat de Rivière Bléone)	BV	Signature du Contrat de Rivière en 2015	<b>Forte</b>
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses – Sur Mardaric	Ruisseau le Mardaric	Mesures en parties conduites dans le cadre des études complémentaires au Contrat (campagne d'analyses) ou avant le Contrat (stations d'épuration de Thoard et de la Javie) A_10 Remplacement de la station d'épuration actuelle du Vernet (1 200 EH) C2_6 Suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bléone - Campagne avant Contrat C2_7 Suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bléone - Campagne fin Contrat	<b>Moyenne à Forte</b>
	5E21	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)	Torrent des Eaux Chaudes Les Duyes La Bléone amont		
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	La Bléone amont		
Dégradation morphologique	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	Le ravin de Champtercier Le torrent des Eaux Chaudes La Bléone aval	Mesures en parties conduites dans le cadre des études complémentaires au Contrat (Eaux Chaudes) B2_2 Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits B1_8 à B1_12 (aménagement/arasement seuils + étude Barrage Malijai)	<b>Forte</b>
Altération de la continuité biologique	3C11	Créer un dispositif de franchissement pour la montaison	La Bléone amont La Bléone aval	Mesures en parties conduites avant le Contrat (arasement barrage 30 pas) B1_8 à B1_11 (aménagement/arasement seuils Bléone)	<b>Forte</b>
	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison	La Bléone aval	B1_12 Etude d'opportunité et de faisabilité pour l'équipement du barrage de Malijai	<b>Forte</b>
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	Le Galabre Les Eaux Chaudes Le Bouinenc	Mesure conduite dans le cadre des Etudes préliminaires au Contrat de Rivière (études continuités sur les 3 cours d'eau) Arasement de l'ancien passage à gué du Bouinenc	
Déséquilibre quantitatif	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	BV	B3_1 Création et animation d'une instance pour une gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant B3_2 Organisation de la gestion de l'eau d'irrigation sur le bassin des Duyes	<b>Forte</b>
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	BV	Etude volume Prélevables conduite par l'Agence de l'Eau en 2013	
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvement et de distribution et leur utilisation	Les Duyes La Bléone aval	Mesures en parties conduites avant le Contrat de Rivière (augmentation du débit réservé à Malijai) B3_2 Organisation de la gestion de l'eau d'irrigation sur le bassin des Duyes B3_12 – Réfection des réseaux d'adduction et de distribution de Digne les Bains	<b>Forte</b>
	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	BV	B3_2 Organisation de la gestion de l'eau d'irrigation sur le bassin des Duyes	<b>Forte</b>

Tableau 33 : Contributions du Contrat au programme de mesures du SDAGE 2010-2015

# VI. MISE EN ŒUVRE, ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT DE RIVIERE

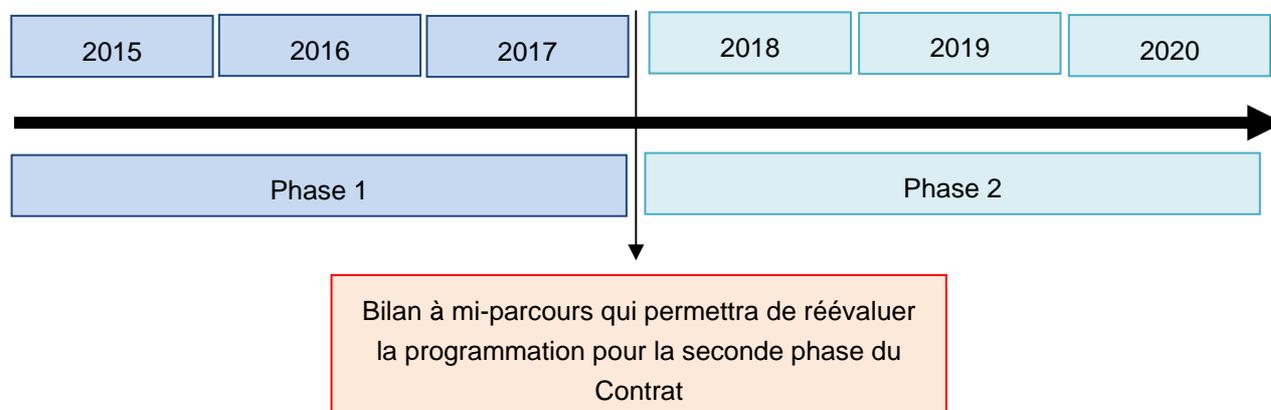
## VI.1. TYPE D'ENGAGEMENT ET PHASAGE

Le Contrat de Rivière Bléone et affluents se caractérise par :

- ⇒ une durée globale de 6 années entre 2015 et 2020,
- ⇒ une contractualisation en 2 temps.

Sur la base d'un engagement global, la contractualisation se fera, dans un premier temps sur les actions « mûres », prêtes à être engagées et donc inscrites dans la **phase 1** du programme d'action du Contrat avec une réalisation 2015-2017.

Lors du bilan mi-parcours, un avenant permettra d'inscrire les actions pour lesquelles, actuellement, les maîtres d'ouvrages manquent de visibilité technique et/ou financière.



## VI.2. LA STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

Le Contrat de Rivière sera porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone sur une durée prévisionnelle de 6 ans (2015-2020).

### VI.2.1. Statuts et compétences

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB) a été créé en 1980 en application des articles L.166-1 à L.166-4 du code des communes. Il regroupe aujourd'hui 22 collectivités dont :

- 21 communes du bassin versant de la Bléone,
- et le Département des Alpes de Haute Provence.

La Commune du Castellard Melan a sollicité son adhésion en mars 2015.

Selon l'article 2 des statuts du SMAB, le Syndicat a pour objet, dans le périmètre du bassin versant de la Bléone limité aux communes adhérentes au SMAB, d'assurer ou de promouvoir toutes les actions nécessaires à :

- l'écoulement des eaux,
- la conservation quantitative et qualitative,

- l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique,
- la conservation des terres riveraines et à la maintenance des ouvrages s'y rattachant.

Il est également chargé de la défense des collectivités et des établissements adhérents.

Une révision de ces statuts a été engagée en 2012 par le SMAB.

Toutefois, comme toutes les structures œuvrant dans le domaine de la gestion des rivières, le SMAB est aujourd'hui confronté à des incertitudes vis-à-vis de la mise en œuvre de la loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles de janvier 2014.

Cette loi qui crée la **compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en l'attribuant au bloc communal, va, si elle est appliquée avec bon sens, venir clarifier et assoir l'intervention du SMAB.

La transformation du SMAB en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est souhaitée par les élus locaux. Elle ne pourra se faire que si toutes les collectivités territoriales compétentes (communes ou EPCI à fiscalité propre) transfèrent ou délèguent l'ensemble de la compétence GEMAPI au SMAB.

## **VI.2.2. Gouvernance interne**

Sur un plan politique, le SMAB est placé sous l'autorité d'un Comité Syndical qui comprend :

- Pour chaque commune adhérente : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,
- Pour le Département des AHP : 3 délégués titulaires et 1 suppléant.

Le Comité Syndical est présidé par M. VARCIN Alexandre, conseiller municipal de la Commune de MALIJAI. Il se réunit 6 à 8 fois par an.

## **VI.2.3. Moyens humains et techniques**

Le siège administratif et technique du Syndicat est basé à Malijai.

Le SMAB dispose actuellement de deux salariées :

- Mme RISSO en charge du secrétariat et de la comptabilité,
- Melle SAVOYAT chargée de missions.

L'embauche d'un technicien de rivière est prévue au premier semestre de l'année 2015.

Il est donc permis de considérer que la mise en œuvre du Contrat bénéficiera de 2 ETP.

## VI.3. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du Contrat de Rivière sera organisée comme suit.

Instances		Rôle de l'instance	Fréquence des réunions
1 instance de validation	<b>COMITE DE RIVIERE</b>	Examen des comptes rendus annuels Validation du programme d'actions de l'année suivante	Réunion 1 fois par an
4 instances techniques et thématiques	<b>COMMISSIONS THEMATIQUES</b>	Suivi de l'avancement des actions par thème Préparation des bilans annuels et mi-parcours	Au besoin
35 instances opérationnelles	<b>MAITRES D'OUVRAGES DES ACTIONS</b>	Engagement et financement des actions Suivi de l'action (comité de pilotage à organiser éventuellement pour chaque action)	/

**Tableau 34 : Instances de gouvernance du Contrat**

## VI.4. LA MAITRISE D'OUVRAGE ET LES INVESTISSEMENTS A REALISER

La mise en œuvre du Contrat de Rivière associera 35 maîtres d'ouvrage différents.

Les investissements à réaliser et moyens à mobiliser pour mettre en œuvre le Contrat de Rivière sont précisés dans les tableaux et graphiques suivants.

La synthèse du programme d'actions est présentée par volet (échancier et coûts prévisionnels) puis par année puis par financeurs.

Les montants affichés correspondent aux coûts globaux des actions tels qu'ils ont été évalués à la date d'élaboration du Contrat de Rivière.

## VI.4.1. Répartition par volet

### VI.4.1.i. Coûts prévisionnels par volet

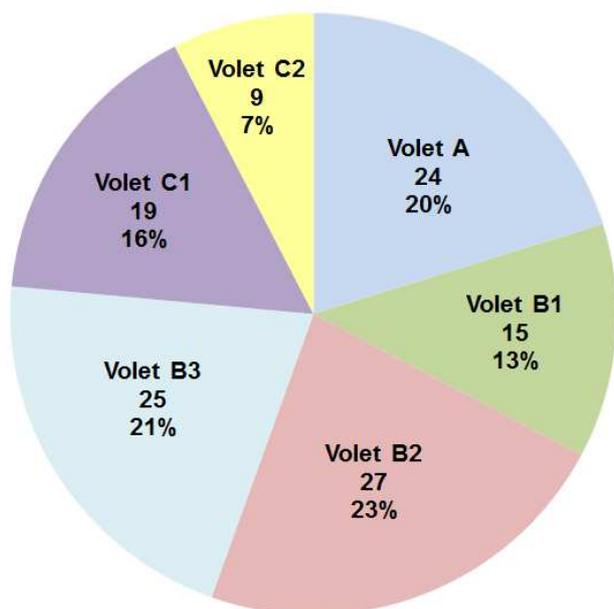
Le projet de Contrat de Rivière « Bléone et affluents » 2015-2020 :

- comporte 119 actions,
- pour un budget prévisionnel d'environ 23.5 millions d'€uros pour l'ensemble des volets.

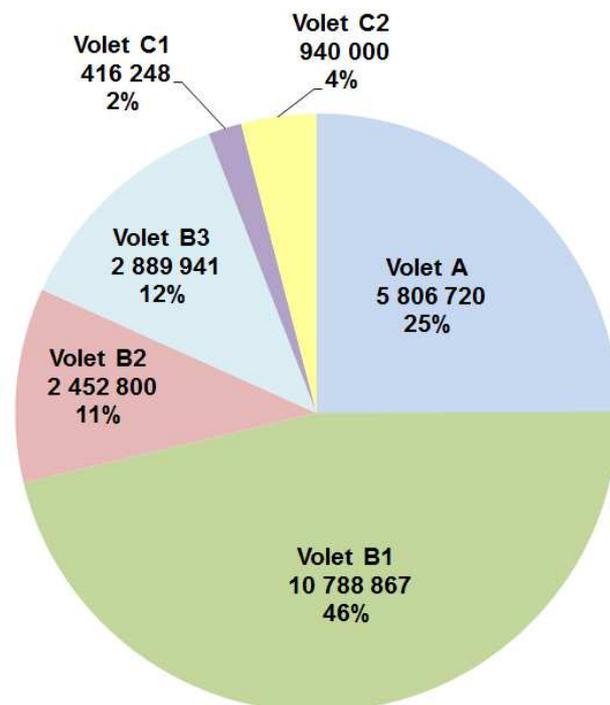
	Volet A	Volet B1	Volet B2	Volet B3	Volet C1	Volet C2	TOTAL
<b>Nombre d'actions</b>	24	15	27	25	19	9	119
<b>Budget prévisionnel Phase 1</b>	3 780 720	10 033 104	1 580 950	2 840 941	286 440	355 000	18 877 155
<b>Budget prévisionnel Phase 2</b>	2 026 000	755 763	871 850	49 000	129 808	585 000	4 417 421
<b>Budget prévisionnel Total</b>	5 806 720	10 788 867	2 452 800	2 889 941	416 248	940 000	23 294 576

Tableau 35 : Synthèse des coûts prévisionnels par volet

#### Répartition du nombre d'actions par volet



#### Répartition des investissements par volet



### VI.4.1.ii. Echancier des actions

VOLET A – QUALITE DES EAUX									
Lutter contre les pollutions et restaurer la qualité des eaux pour tendre vers le bon état chimique et écologique des eaux superficielles et souterraines									
Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
A_1	Diagnostic des réseaux de collecte des eaux usées de la Commune de Champtercier et étude de faisabilité du déversoir d'orage	Mairie de Champtercier	50 000						50 000
A_2	Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement et d'une étude préalable à la réhabilitation de la station d'épuration de Draix	Mairie de Draix	25 000						25 000
A_3	Diagnostic du réseau de transfert et de collecte des eaux usées du quartier du Moulin à La Javie	Mairie de la Javie	4 000						4 000
A_4	Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune de Verdaches	Mairie de Verdaches	12 000						12 000
A_5	Travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration d'Aiglun	Mairie d'Aiglun	26 130	36 000					62 130
A_6	Requalification de la station d'épuration d'Auzet (250 EH)	Mairie d'Auzet	320 000						320 000
A_7	Réhabilitation de la station d'épuration d'Esclangon à la Javie (50-60 EH)	Mairie de la Javie				60 000			60 000
A_8	Aménagement d'une Zone de Rejet Intermédiaire (ZRI) en aval de la station d'épuration de Mirabeau	Mairie de Mirabeau	PM	PM					-
A_9	Remplacement de la station d'épuration actuelle de Mirabeau (450 à 500 EH)	Mairie de Mirabeau			500 000				500 000
A_10	Remplacement de la station d'épuration actuelle du Vernet (1200 EH)	Mairie du Vernet		700 000					700 000
A_11	Travaux de réhabilitation de la station de traitement du CFPPA de Carmejane	Région PACA / EPLEFPA de Digne-Carmejane	450 000						450 000
A_12	Travaux de réduction des eaux claires parasites sur le réseau de Champtercier (y compris la mise en place d'un déversoir d'orage)	Mairie de Champtercier		120 000	100 000	100 000	100 000	100 000	520 000
A_13	Travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de la Robine sur Galabre par la limitation des entrées d'eaux parasites	Mairie de la Robine sur Galabre		45 000	45 000				90 000
A_14	Travaux de rénovation des réseaux vétustes pour limiter	Mairie de Malijai	10 600	17 200	17 200				45 000

	les eaux claires parasites sur le réseau de Malijai							
A_15	Travaux de rénovation des réseaux pour limiter les eaux claires parasites sur le réseau de Mallemoisson	Mairie de Mallemoisson	65 530	65 530	65 530			196 590
A_16	Rénovation des réseaux de collecte des eaux usées à Marcoux	Mairie de Marcoux	150 000					150 000
A_17	Réfection des réseaux humides dans la traversée du village de Prads Haute Bléone	Mairie de Prads Haute Bléone				400 000		400 000
A_18	Mise en séparatif de la rue de la Grande débauche à Thoard	Mairie de Thoard			236 000			236 000
A_19	Travaux d'élimination des eaux claires parasites permanentes sur le réseau du Brusquet	Mairie du Brusquet		57 500	57 500			115 000
A_20	Travaux de réduction des eaux claires parasites sur le réseau du Vernet	Mairie du Vernet	200 000					200 000
A_21	Réduction des arrivées d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement de Digne les Bains	Régie Dignoise des Eaux		150 000	150 000	150 000		450 000
A_22	Réalisation d'une unité de traitement collectif pour le village de Beaujeu (25 EH)	Mairie de Beaujeu			105 000			105 000
A_23	Raccordement, à la station d'épuration de la Javie, du hameau du Clucheret (50 habitants) à Beaujeu	Mairie de Beaujeu					516 000	516 000
A_24	Réalisation d'une unité de traitement collectif pour le hameau de Chavailles à Prads Haute Bléone	Mairie de Prads Haute Bléone					600 000	600 000

**VOLET B1 – MILIEUX NATURELS**

**Gérer et restaurer les milieux aquatiques et alluviaux pour atteindre le bon état écologique**

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
B1_1	Création d'un Conservatoire de l'Ecrevisse à pattes blanches sur le site de St Benoit à Digne les Bains	AAPPMA "La Bléone"	2 350	1 300	1 300				4 950
B1_2	Animation pour l'émergence d'actions en faveur de la préservation et de la restauration de zones humides	CEN PACA	PM						
B1_3	Réactivation du Comité de Gestion de l'adou de la Marine classés en Arrêté de Protection de Biotope (APB) et élaboration d'un plan de gestion du milieu	SMAB	PM	PM					PM
B1_4	Création du "Comité de Gestion" de l'adou des Faïsses classé en Arrêté de Protection de Biotopes (APB) et élaboration d'un plan de gestion du milieu	SMAB	PM	PM					PM
B1_5	Travaux d'entretien et de restauration des adoux par le SMAB	SMAB		6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
B1_6	Travaux d'entretien et de restauration des adoux par l'AAPPMA et la FDAAPPMA	FDAAPPMA 04		6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
B1_7	Etude d'impact relative aux travaux d'aménagement des seuils transversaux (projet de rétablissement des continuités écologiques)	SMAB	10 000	90 000					100 000
B1_8	Aménagement du seuil du Grand Pont sur la Bléone	SMAB	1 700 000		(travaux)				1 700 000
B1_9	Arasement complet du seuil du Pont des Chemins de Fer sur la Bléone	SMAB		3 000 000		(travaux)			3 000 000
B1_10	Arasement complet du seuil de la canalisation eaux usées de Digne	SMAB			5 200 000	(travaux)	(travaux)		5 200 000
B1_11	Abaissement partiel du seuil du pont Beau de Rochas sur la Bléone	SMAB				700 000		(travaux)	700 000
B1_12	Etude d'opportunité et de faisabilité pour l'installation d'un ouvrage de franchissement piscicole au barrage de Malijai	EDF				PM			PM
B1_13	Assurer un suivi piscicole des opérations de rétablissement des continuités écologiques	FDAAPPMA 04	610	2 658		4 430	4 430	10 017	22 145
B1_14	Accroître le réseau de suivi piscicole du bassin à la Bléone amont	FDAAPPMA 04	886				886		1 772
B1_15	Réalisation d'un inventaire des populations d'écrevisse à pieds blancs ( <i>Austroptamobius pallipes</i> ) sur le bassin versant de la Bléone	AAPPMA "La Bléone" / FDAAPPMA 04				NC	NC	NC	NC

**VOLET B2 – RISQUES NATURELS**

**Prévenir les inondations et protéger les biens et les personnes en considérant les fonctionnalités biologiques des cours d'eau**

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
B2_1	Elaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits	SMAB	10 000						10 000
B2_2	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits	SMAB		120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	600 000
B2_3	Surveillance de la digue de la ZAE Espace Bléone à Aiglun	SMAB		4 500	1 500.00	4 500	3 500.00	1 500.00	15 500
B2_4	Diagnostic et surveillance de la digue de la Fontaine de l'Ours à Auzet	SMAB		19 000	17 500	2 000	1 000	3 000	42 500
B2_5	Diagnostic et surveillance des digues de Bléone à Digne les Bains	SMAB	110 475	84 250	67 625	8 000		211 650	482 000
B2_6	Diagnostic et surveillance des digues du ravin de Farine à Digne les Bains	SMAB				60 000			60 000
B2_7	Diagnostic et surveillance des digues de la Bléone et de l'Arigéol à la Javie	SMAB	48 085	22 715	56 400	10 800	3 600	10 800	152 400
B2_8	Diagnostic et surveillance de la digue du château à Malijai	SMAB		14 600	13 800	2 600	600	2 600	34 200
B2_9	Diagnostic et surveillance des digues du Ponteillard et des Cathelières à Mallemoisson	SMAB		36 500	29 500	4 500	1 500	4 500	76 500
B2_10	Travaux d'aménagement du ravin de la Caranche à Champtercier	SMAB				5 000	55 000		60 000
B2_11	Travaux de confortement de berge au droit de la station d'épuration de Digne les Bains	SMAB	10 000	100 000					110 000
B2_12	Travaux urgents de sécurisation de la digue des Arches à Digne les Bains	SMAB		210 000					210 000
B2_13	Travaux de mise en conformité de la digue dans la traversée de la Javie	SMAB			44 000				44 000
B2_14	Travaux de gestion des ruissellements de versants en rive gauche du torrent de l'Aigubelle à Esclangon (Commune de la Javie)	SMAB	5 000	40 000					45 000
B2_15	Travaux urgents de confortement de la digue amont rive droite du pont de la RD900 sur l'Arigéol à la Javie	SMAB	5 000	105 000					110 000
B2_16	Travaux de curage du Ponteillard en aval du pont de la RN 85 à Mallemoisson - 2nd intervention	SMAB			20 000				20 000
B2_17	Travaux de confortement de berge sur le Ponteillard en aval rive droite du pont de la RD17 à Mallemoisson	SMAB	5 000	30 000					35 000
B2_18	Travaux de confortement de l'égout de Verdaches le long du Mardaric	SMAB	25 500						25 500

B2_19	Etude hydraulique du torrent du Rouveiret à Digne les Bains	SMAB		25 000.00					25 000
B2_20	Etude relative à l'impact du retour du transit sédimentaire dans le secteur de Malijai	SMAB	40 000.00						40 000
B2_21	Suivi topographique des lits des cours d'eau du bassin	SMAB		90 000		52 200		63 000	205 200
B2_22	Suivi topographique de la confluence Bléone / Durance	SMAVD		PM					PM
B2_23	Suivi topographique du lit de la Bléone suite à la déconstruction du barrage de Trente pas	EDF		PM		PM		PM	PM
B2_24	Etude préliminaire à l'implantation d'une (ou deux) station(s) hydrométrique(s) sur la Bléone	SMAB	PM						PM
B2_25	Implantation d'une station hydrométrique sur le torrent des Eaux Chaudes à Digne les Bains	SMAB	20 000	5 000					25 000
B2_26	Implantation d'une station hydrométrique sur le torrent du Mardaric à Digne les Bains	SMAB	20 000	5 000					25 000
B2_27	Exploitation opérationnelle de la plateforme RHYTMME (Risques Hydrométéorologiques en Territoires de Montagne et Méditerranéens)	SMAB	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM

**VOLET B3 – RESSOURCE EN EAU**

**Optimiser la gestion quantitative de la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable**

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
B3_1	Création et animation d'une instance pour une gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant	DDT 04	PM	PM	PM	PM	PM	PM	
B3_2	Organisation de la gestion de l'eau d'irrigation sur le bassin des Duyes	Chambre d'Agriculture 04	PM	PM	PM				-
B3_3	Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable de la Commune de Draix	Mairie de Draix	12 000						12 000
B3_4	Actualisation du Schéma Directeur d'alimentation en eau potable de la commune de la Robine sur Galabre	Mairie de la Robine sur Galabre	12 000						12 000
B3_5	Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable de la Commune de Verdaches	Mairie de Verdaches	12 000						12 000
B3_6	Réhabilitation du réseau de distribution en eau de la Commune d'Aiglun (secteur du Collet et du Fergons)	Mairie d'Aiglun		176 900					176 900
B3_7	Mise en place de la tarification binôme sur la Commune d'Auzet	Mairie d'Auzet		130 000					130 000
B3_8	Travaux de rénovation des conduites d'adduction en eau potable à la Draix (section captage / réservoir)	Mairie de Draix		37 500	37 500				75 000
B3_9	Travaux de réorganisation et d'amélioration du réseau de distribution à Malijai	Mairie de Malijai				22 500	22 500		45 000
B3_10	Travaux de réfection des réseaux d'adduction et de distribution du réseau du Serre à Thoard	Mairie de Thoard				NC			-
B3_11	Travaux de réfection du réseau d'adduction en eau potable aux Bourres à Thoard	Mairie de Thoard					NC		-
B3_12	Réfection des réseaux d'adduction et de distribution de Digne les Bains - Tranche II	Régie Dignoise des Eaux	PM	PM	PM				PM
B3_13	Réfection du système d'arrosage du golf des Lavandes	Mairie de Digne les Bains	460 000	460 000	460 000				1 380 000
B3_14	Réalisation de la procédure de régularisation administrative des captages de Draix	Mairie de Draix		24 000					24 000
B3_15	Réalisation de la procédure de régularisation administrative du captage de Mallemoisson	Mairie de Mallemoisson	15 000						15 000
B3_16	Réalisation de la procédure de régularisation administrative des 2 sources de la Commune de Mirabeau	Mairie de Mirabeau	24 000						24 000
B3_17	Réalisation de la procédure de régularisation administrative des différentes ressources de la commune de la Robine sur Galabre	Mairie de la Robine sur Galabre	48 000						48 000
B3_18	Mise en œuvre des périmètres de protections réglementaires de la source des Pelots à Barras	Mairie de Barras		16 500					16 500

B3_19	Transfert des eaux du captage de Font de Toni (hameau de Boullard) vers le hameau du Clucheret à Beaujeu	Mairie de Beaujeu	450 000						450 000
B3_20	Réhabilitation du captage du Touron (Saint Pierre) à Beaujeu	Mairie de Beaujeu	120 000						100 000
B3_21	Mise en œuvre des périmètres de protections réglementaires sur les sources de la commune de Champtercier	Mairie de Champtercier		70 000					70 000
B3_22	Sécurisation et amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée par la Commune du Vernet	Mairie du Vernet	75 541						75 541
B3_23	Réalisation d'une étude préliminaire pour mieux connaître les ressources en eau dans le secteur de Salomon à Champtercier	Mairie de Champtercier					4 000		4 000
B3_24	Raccordement de la source de la Rochecorbierre (nouvelle ressource) au réseau communal à Draix	Mairie de Draix			50 000				50 000
B3_25	Acquisition foncière des terrains à proximité du forage de la Partie à Malijai	Mairie de Malijai	50 000	100 000					150 000

### VOLET C1 – VALORISATION ET SENSIBILISATION

#### Mettre en valeur les milieux et les paysages et développer des outils de sensibilisation du grand public

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
C1_1	Etude d'opportunité et de faisabilité d'une labellisation "Rivières sauvages" sur les cours d'eau du bassin	SMAB	PM	PM	PM				PM
C1_2	« A l'école de la Bléone »	CPIE Alpes de Provence	7 000	8 236	23 324	20 640	20 848	20 880	100 928
C1_3	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication pour le Contrat de Rivière	SMAB	8 920	2 520	4 920	2 520.00	2 520	2 520	23 920
C1_4	Exposition itinérante "Bléone et affluents"	CPIE Alpes de Provence	7 200	27 400	21 420	28 560.00	21 420		106 000
C1_5	Cycle de conférences, visites et débats sur les thèmes de l'urbanisation, des zones humides, de l'agriculture, des changements climatiques et des forêts	France Nature Environnement 04 (FNE04)	7 000	4 000	4 000.00				15 000
C1_6	Information et sensibilisation du grand public à l'utilisation des pesticides	A fleur de pierre	8 500	8 100	7 000				23 600
C1_7	Adaptation, édition et diffusion du guide "Jardiner sans pesticides"	SMAB	PM	3 600					3 600
C1_8	Actions de sensibilisation et de mobilisation sur le thème des économies d'eau	GESPER	17 950	8 250	9 750				35 950
C1_9	Opération "Bléone Propre"	CCABV	PM	PM	PM				PM
C1_10	Festival de la biodiversité " Inventerre " - Edition 2016 sur les rivières	CCABV		60 000					60 000

C1_11	Formation des agents chargés de l'exploitation des stations des petites et moyennes collectivités	SATESE / CNFPT		PM					PM
C1_12	Sensibilisation des collectivités à la problématique des dépôts sauvages issus de chantiers publics	SMAB		PM					PM
C1_13	Réunions d'information et de sensibilisation des élus et agents des collectivités territoriales sur la thématique des produits phytosanitaires	SMAB	PM	PM					PM
C1_14	Journées techniques d'échange et d'accompagnement des collectivités pour une meilleure prise en compte de l'eau et des risques naturels dans les documents d'urbanisme	France Nature Environnement 04 (FNE04)	9 100	9 150	9 200				27 450
C1_15	Sensibilisation des entreprises à la problématique des dépôts sauvages issus de chantiers publics ou privés	Fédération BTP 04	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	19 800
C1_16	Réunions publiques d'information au moment de travaux sur les stations d'épurations	Communes //SATESE	PM						
C1_17	Réunions d'informations et d'échanges sur l' "Entretien des adoux"	SMAB		PM	PM	PM	PM	PM	PM
C1_18	Réunions d'informations et d'échanges sur l' "Entretien des cours d'eau"	SMAB		PM	PM	PM	PM	PM	PM
C1_19	Réunions publiques d'information au moment de travaux sur les seuils transversaux	SMAB		PM	PM	PM	PM	PM	PM

<b>VOLET C2 – GOUVERNANCE</b>									
<b>Coordonner, animer et suivre le contrat de rivière</b>									
Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
C2_1	Création d'un poste de direction / chargé de mission	SMAB	29 792	55 000	80 208	32 500	60 000	87 500	345 000
C2_2	Création d'un poste de technicien de rivière	SMAB	28 333	40 000	51 667	31 875	45 000	58 125	255 000
C2_3	Création d'un poste de chargé de mission "étude et travaux"	SMAB				50 000	50 000	50 000	150 000
C2_4	Acquisition d'un véhicule, de matériel informatique, de bureau et de terrain	SMAB		20 000					20 000
C2_5	Poursuivre et réussir le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) vers le SMAB et obtenir le label d'EPAGE	SMAB	PM	PM					PM
C2_6	Suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bléone - Campagne avant Contrat	CD04	50 000						50 000
C2_7	Suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bléone - Campagne fin Contrat	SMAB						60 000	60 000
C2_8	Elaboration du bilan mi-parcours du Contrat	SMAB			PM				PM
C2_9	Elaboration du bilan de fin du Contrat	SMAB						60 000	60 000

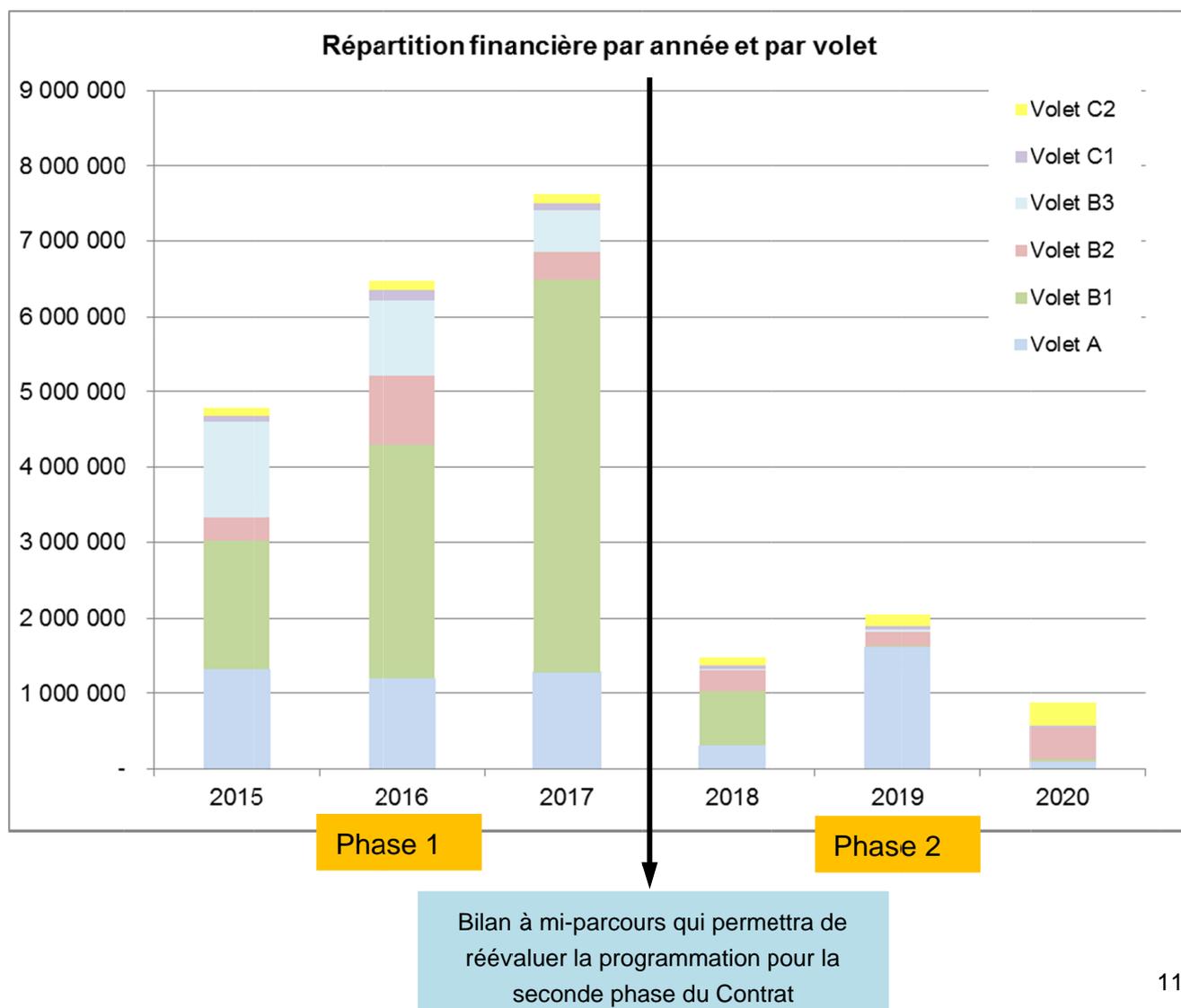
Tableau 36 : Echancier des actions par volet

## VI.4.2. Répartition par année

Sur la base d'un Contrat de Rivière mis en œuvre sur une durée de 6 ans, les montants estimatifs par année sont les suivants :

		Volet A	Volet B1	Volet B2	Volet B3	Volet C1	Volet C2	TOTAL
Phase 1	2015	1 313 260	1 713 846	299 060	1 278 541	68 970	108 125	4 781 802
	2016	1 191 230	3 105 958	911 565	1 014 900	134 556	115 000	6 473 209
	2017	1 276 230	5 213 300	370 325	547 500	82 914	131 875	7 622 144
Phase 2	2018	310 000	716 430	269 600	22 500	55 020	114 375	1 487 925
	2019	1 616 000	17 316	185 200	26 500	48 088	155 000	2 048 104
	2020	100 000	22 017	417 050	-	26 700	315 625	881 392
	<b>TOTAL</b>	5 806 720	10 788 867	2 452 800	2 889 941	416 248	940 000	23 294 576

Tableau 37 : Synthèse des coûts prévisionnels par année



### VI.4.3. Répartition par financeurs

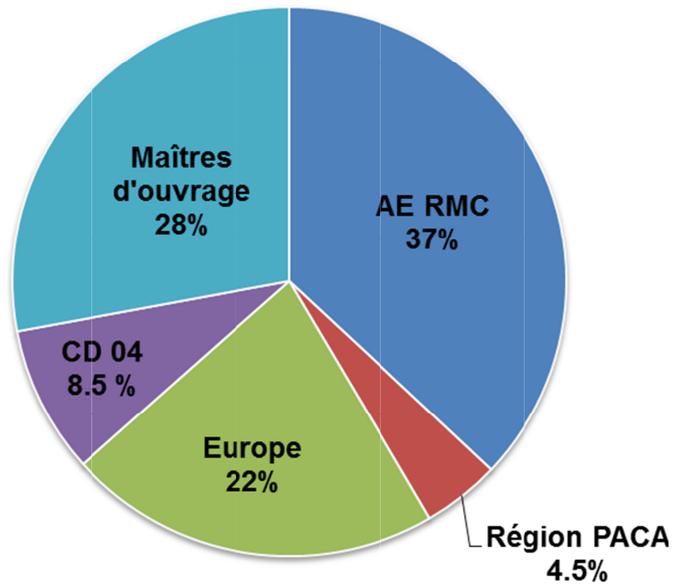
Les actions du Contrat de Rivière seront engagées par différents maîtres d'ouvrage, avec le soutien de plusieurs partenaires financiers. Sur la base des éléments recueillis lors de l'élaboration du Contrat et des modalités de financement 2015 des partenaires financiers, la répartition des coûts serait la suivante :

#### VI.4.3.i. Ensemble du Contrat

		Volet A	Volet B1	Volet B2	Volet B3	Volet C1	Volet C2	TOTAL
AE RMC	Phase 1	1 013 006	4 872 000	429 585	569 732	123 270	113 000	7 120 593
	Phase 2	562 800	298 000	266 595	14 700	59 954	264 750	1 466 799
	Total	<b>1 575 806</b>	<b>5 170 000</b>	<b>696 180</b>	<b>584 432</b>	<b>183 224</b>	<b>377 750</b>	<b>8 587 392</b>
Région PACA	Phase 1	-	8 180	450 863	-	88 962	82 000	630 005
	Phase 2	-	16 463	298 723	-	35 972	72 000	423 158
	Total	-	<b>24 644</b>	<b>749 585</b>	-	<b>124 934</b>	<b>154 000</b>	<b>1 053 163</b>
Europe (FEDER)	Phase 1		4 780 000	-	-	-	-	4 780 000
	Phase 2		280 000	-	-	-	-	280 000
	Total		<b>5 060 000</b>	-	-	-	-	<b>5 060 000</b>
CD 04	Phase 1	668 168	-	293 463	366 212	2 970		1 330 812
	Phase 2	560 700	-	102 163	15 100	2 970		680 933
	Total	<b>1 228 868</b>	-	<b>395 625</b>	<b>381 312</b>	<b>5 940</b>	-	<b>2 011 745</b>
Maîtres d'ouvrage	Phase 1	2 099 547	372 924	407 040	1 904 996	71 238	52 750	4 908 495
	Phase 2	902 500	161 300	204 370	19 200	30 912	248 250	1 566 532
	Total	<b>3 002 047</b>	<b>534 224</b>	<b>611 410</b>	<b>1 924 196</b>	<b>102 150</b>	<b>301 000</b>	<b>6 475 026</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 806 720</b>	<b>10 788 867</b>	<b>2 452 800</b>	<b>2 889 941</b>	<b>416 248</b>	<b>940 000</b>	<b>23 294 576</b>

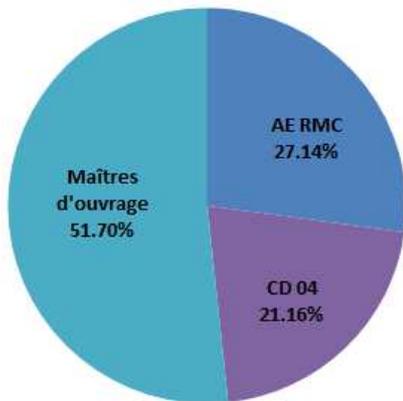
Tableau 38 : Synthèse des coûts prévisionnels par financeur

## Répartition financière par partenaire

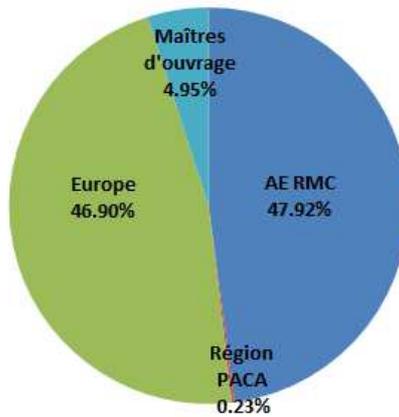


### VI.4.3.ii. Analyse par volet

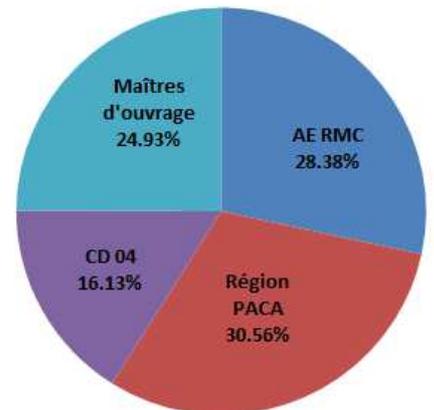
**Volet A**



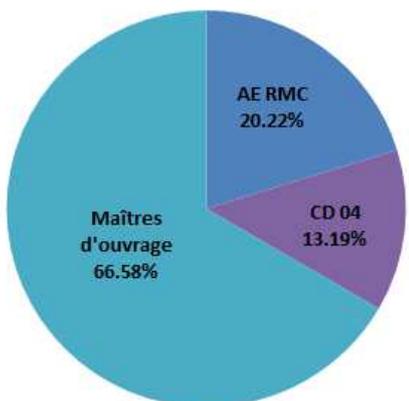
**Volet B1**



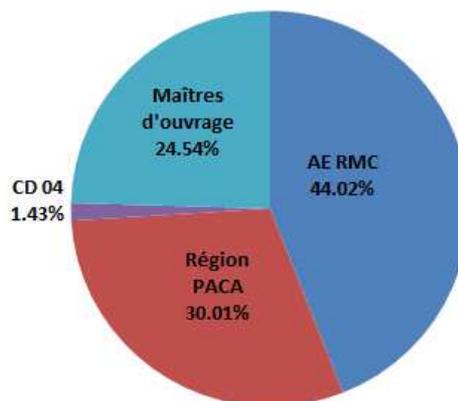
**Volet B2**



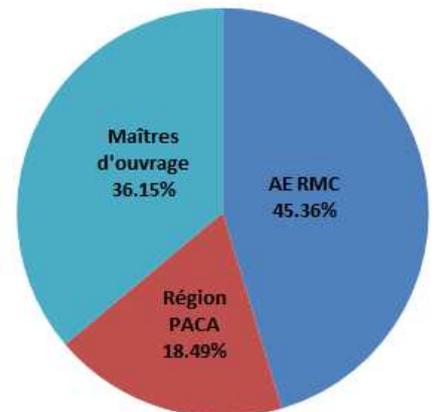
**Volet B3**



**Volet C1**



**Volet C2**



## VI.5. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT

### VI.5.1. Evaluation de la mise en œuvre du Contrat de Rivière (bilans)

Le Contrat de rivière Bléone et affluents fera l'objet de deux bilans :

⇒ un **bilan intermédiaire** à mi-parcours (2017).

Comme l'engagement au Contrat de Rivière se fera en deux temps, le contenu de la seconde phase du Contrat (2018-2020) sera précisé et affiné dans le cadre de ce bilan intermédiaire.

Un avenant sera présenté en Commission des aides de l'Agence de l'Eau.

⇒ un **bilan final** à l'issue du Contrat (2020).

Ces bilans seront réalisés, par le SMAB, sur la base d'indicateurs de suivi globaux et techniques, seuls les indicateurs techniques étant reportés dans les fiches d'actions du Contrat.

### VI.5.2. Indicateurs globaux (tableau de bord)

Les indicateurs globaux seront de type « réalisation » :

⇒ indicateurs financiers

⇒ et avancement de la mise en œuvre du programme.

Le taux de réalisation du programme d'actions sera évalué en fonction du suivi régulier assuré par le SMAB qui précisera pour chaque opération un état d'avancement qui pourra être :

- à engager,
- engagé : opération délibérée par le maître d'ouvrage, subventions en cours d'obtention,
- en cours : opération en cours de réalisation,
- terminé : opération réalisée et soldée.

Cet état d'avancement, qui sera renseigné grâce au tableau de bord, permettra de mesurer la mise en œuvre effective des actions prévues au Contrat de rivière et de compléter l'approche strictement financière, forcément plus restrictive, qui servira de base aux bilans.

Le tableau de bord sera renseigné et mis à jour régulièrement par le SMAB.

Il est envisagé qu'il soit transmis aux partenaires financiers 2 fois par an afin de permettre d'apprécier et de planifier l'engagement des opérations.

### VI.5.3. Indicateurs techniques

Ces indicateurs techniques sont renseignés pour chacune des actions.

## **VII. ANNEXES**



**DELIBERATION N°2011-4 EN DATE DU 21 JANVIER 2014 DU COMITE  
D'AGREMENT DU BASSIN RHONE MEDITERRANEE CONCERNANT LA  
CANDIDATURE DU CONTRAT DE RIVIERE BLEONE (04)**

COMITE D'AGREMENT DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 21 JANVIER 2011

---

DELIBERATION N° 2011-4

---

**CANDIDATURE DU CONTRAT DE RIVIERE BLEONE (04)**

---

Le Comité d'agrément du Bassin RHONE MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2004-1 du bureau du Comité de Bassin Rhône – Méditerranée du 27 février 2004 portant sur la décentralisation de la procédure d'agrément des contrats de rivières, de nappes et de baies,

Vu la délibération du Comité de bassin Rhône-Méditerranée n°2008-17 du 16 octobre 2008 modifiée par les délibérations n°2008-26 du 11 décembre 2008 et n°2009-23 du 18 décembre 2009, relatives au Comité d'agrément et à la procédure d'élaboration et d'agrément des contrat de rivières ou de baies,

Après avoir entendu le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB) :

**PREND ACTE** de la volonté des acteurs locaux de s'engager dans la mise en œuvre d'un contrat de rivière sur la Bléone ;

**FELICITE** le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB) pour la qualité du travail effectué concernant l'élaboration du dossier d'agrément préalable présenté ainsi que sur la prise en compte dans la démarche des cinq finalités du développement durable ;

**RECONNAIT** la contribution du projet envisagé à la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures associé ainsi qu'à la structuration du territoire favorisant la concertation et l'émergence de projets ;

**SOULIGNE** l'intérêt de l'étude ambitieuse lancée par le SMAB concernant la franchissabilité sédimentaire et piscicole sur l'ensemble du bassin versant eu égard à l'atteinte du bon état et aux objectifs du Grenelle de l'environnement ;

**RECOMMANDE** de continuer à développer la concertation et l'articulation des études et actions avec les acteurs du Val de Durance (plan Durance) ;

**SOULIGNE** l'importance de programmer rapidement certaines actions, voire sans attendre l'approbation du dossier définitif, nécessaires à l'atteinte du bon état des masses d'eau pour respecter les objectifs du SDAGE et de son programme de mesures associé, notamment :

- l'intérêt majeur du rétablissement du transit sédimentaire et piscicole suite à l'étude globale ;
- en faveur de la résorption du déséquilibre quantitatif des ressources superficielles, grâce à l'étude de détermination des volumes prélevables en cours sur le territoire ainsi qu'à l'étude complémentaire pour déboucher sur la mise en œuvre d'actions (réseaux AEP, systèmes d'irrigation gravitaires, pratiques agricoles...).

**ENCOURAGE** le SMAB à développer des actions visant la préservation de la Bléone et ses affluents en favorisant notamment à ce stade des actions de sensibilisation, de mise en valeur du cours d'eau et de son espace de mobilité ;

**RAPPELLE** que le dossier définitif du contrat devra prévoir :

- un résumé du contrat faisant ressortir les principales problématiques du bassin versant et les actions prioritaires à engager, en lien avec le programme de mesures, pour respecter les objectifs environnementaux du SDAGE ;
- un tableau de bord, permettant de suivre l'efficacité du contrat et l'avancement des actions au regard des objectifs environnementaux (avec des indicateurs d'avancement et de réalisation des objectifs) et de contribuer à la communication sur l'ensemble du projet ;
- un bilan à mi-parcours et une évaluation en fin de contrat.

**RAPPELLE** que compte tenu de l'existence d'un dispositif de surveillance et d'une évaluation de l'état des eaux de bassin, qui sera actualisée à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du SDAGE et du programme de mesures, les réseaux de suivi locaux doivent être articulés de manière lisible avec les démarches de bassin et s'appuyer sur les méthodes utilisées au niveau national ;

**EMET** sur ces bases un avis favorable à la poursuite de l'élaboration du dossier définitif du contrat de rivière Bléone.

Le Directeur de l'Agence  
chargé du secrétariat



Alain PIALAT



**ARRETE PREFECTORAL N°2011-2168 EN DATE DU 14 NOVEMBRE  
2011 FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE DE RIVIERE BLEONE ET  
AFFLUENTS**



PRÉFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
Service Environnement-Risques

Digne-les-Bains, le 14 NOV. 2011

**ARRETE PREFECTORAL N° 2011-2168**  
**fixant la composition du Comité de Rivière Bléone et affluents**

\*\*\*\*\*

**LA PRÉFÈTE**  
**DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau ;

**VU** le Code de l'Environnement ;

**VU** la circulaire du 30 janvier 2004 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable concernant la procédure relative aux contrats de rivière et de baie ;

**VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée « S.D.A.G.E. » approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 20 novembre 2009 ;

**VU** la délibération n° 2011-4 du 21 janvier 2011 du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée donnant un avis favorable à l'agrément préalable au Contrat de Rivière Bléone ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-1359 du 12 juillet 2011 fixant la composition du Comité de Rivière Bléone ;

**CONSIDERANT** que l'Agence Régionale pour l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur ne souhaite plus siéger en qualité de membre du Comité de Rivière ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

L'arrêté préfectoral n° 2011-1359 du 12 juillet 2011 fixant la composition du Comité de Rivière Bléone est abrogé.

**ARTICLE 2 :**

La composition du *Comité Rivière Bléone et affluents* est arrêtée comme suit :

**Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

Le Collège est représenté par 34 membres qui sont déclinés comme suit :

ORGANISME	REPRESENTE PAR
Commune d'AIGLUN	- Monsieur le Maire de la commune d'AIGLUN ou son représentant ;
Commune d'ARCHAIL	- Monsieur le Maire de la commune d'ARCHAIL ou son représentant ;
Commune d'AUZET	- Monsieur le Maire de la commune d'AUZET ou son représentant ;
Commune de BARLES	- Monsieur le Maire de la commune de BARLES ou son représentant ;
Commune de BARRAS	- Monsieur le Maire de la commune de BARRAS ou son représentant ;
Commune de BEAUJEU	- Madame le Maire de la commune de BEAUJEU ou son représentant ;
Commune de LE BRUSQUET	- Monsieur le Maire de la commune du BRUSQUET ou son représentant ;
Commune de LE CASTELLARD-MELAN	- Monsieur le Maire de la commune du CASTELLARD-MELAN ou son représentant ;
Commune de LE CHAFFAUT SAINT-JURSON	- Monsieur le Maire de la commune du CHAFFAUT SAINT-JURSON ou son représentant ;
Commune de CHAMPTERCIER	- Madame le Maire de la commune de CHAMPTERCIER ou son représentant ;
Commune de DIGNE LES BAINS	- Monsieur le Maire de la commune de DIGNE LES BAINS ou son représentant ;
Commune de DRAIX	- Monsieur le Maire de la commune de DRAIX ou son représentant ;
Commune d'ENTRAGES	- Madame le Maire de la commune d'ENTRAGES ou son représentant ;
Commune de L'ESCALE	- Monsieur le Maire de la commune de L'ESCALE ou son représentant ;
Commune de LES HAUTES-DUYES	- Monsieur le Maire de la commune des HAUTES-DUYES ou son représentant ;
Commune de LA JAVIE	- Monsieur le Maire de la commune de LA JAVIE ou son représentant ;

Commune de MALIJAI	- Madame le Maire de la commune de MALIJAI ou son représentant ;
Commune de MALLEMOISSON	- Monsieur le Maire de la commune de MALLEMOISSON ou son représentant ;
Commune de MARCOUX	- Monsieur le Maire de la commune de MARCOUX ou son représentant ;
Commune de MIRABEAU	- Monsieur le Maire de la commune de MIRABEAU ou son représentant ;
Commune de PRADS HAUTE-BLEONE	- Monsieur le Maire de la commune de PRADS HAUTE-BLEONE ou son représentant ;
Commune de LA ROBINE SUR GALABRE	- Monsieur le Maire de la commune de LA ROBINE SUR GALABRE ou son représentant ;
Commune de SEYNE LES ALPES	- Monsieur le Maire de la commune de SEYNE LES ALPES ou son représentant ;
Commune de THOARD	- Monsieur le Maire de la commune de THOARD ou son représentant ;
Commune de VERDACHES	- Monsieur le Maire de la commune de VERDACHES ou son représentant ;
Commune du VERNET	- Monsieur le Maire de la commune de LE VERNET ou son représentant ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SEYNE	- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Seyne ou son représentant ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 VALLEES	- Monsieur le Président de la Communauté de Communes des 3 Vallées ou son représentant ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-BLEONE	- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Haute-Bléone ou son représentant ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DUYES ET BLEONE	- Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone ou son représentant ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES MOYENNE DURANCE	- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Moyenne Durance ou son représentant ;
CONSEIL GENERAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	- Monsieur le Président du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence ou son représentant ;
CONSEIL REGIONAL PROVENCE- ALPES-COTE D'AZUR	- Monsieur le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant ;
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA BLEONE	- Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone ou son représentant ;

**Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

Le Collège est représenté par 11 membres qui sont déclinés comme suit :

ORGANISME	REPRESENTE PAR
ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE « LA BLEONE »	- Monsieur le Président de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « La Bléone » ou son représentant ;
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT ALPES DE PROVENCE	- Monsieur le Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement ou son représentant ;
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	- Monsieur le Président de Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute-Provence ou son représentant ;
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	- Monsieur le Président de Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence ou son représentant ;
CONSERVATOIRE ETUDES DES ECOSYSTEMES DE PROVENCE	- Monsieur le Président du Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence ou son représentant ;
ELECTRICITE DE FRANCE UNITE DE PRODUCTION MEDITERRANEE	- Monsieur le Directeur d'Electricité de France – Unité Production Méditerranée ou son représentant ;
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES STRUCTURES D'IRRIGATION COLLECTIVE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	- Monsieur le Président de la Fédération des Structures d'Irrigation Collective des Alpes de Haute-Provence ou son représentant ;
FEDERATION DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	- Monsieur le Président de la Fédération des Alpes de Haute-Provence pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant ;
RESERVE GEOLOGIQUE DE HAUTE-PROVENCE	- Monsieur le Directeur de la Réserve Géologique de Haute-Provence ou son représentant ;
UNION DEPARTEMENTALE VIE ET NATURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	- Madame la Présidente de l'Union Départementale Vie et Nature des Alpes de Haute-Provence ou son représentant ;
UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIERES ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (UNICEM) PROVENCE ALPES COTE D'AZUR-CORSE	- Monsieur le Président de l'UNICEM Provence Alpes Côte d'Azur ou son représentant ;

**Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**

Le Collège est représenté par 9 membres qui sont déclinés comme suit :

<b>ORGANISME</b>	<b>REPRESENTÉ PAR</b>
PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	- Madame la Préfète des Alpes de Haute-Provence ou son représentant ;
AGENCE REGIONALE DE SANTE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	- Madame la Directrice de la Délégation Territoriale des Alpes de Haute-Provence de l'Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur ou son représentant ;
AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE	- Madame la Déléguée de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ou son représentant ;
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES MEDITERRANEE	- Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée ou son représentant ;
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Alpes de Haute-Provence ou son représentant ;
OFFICE NATIONAL DES FORETS	- Monsieur le Chef du Service Départemental des Alpes de Haute-Provence de l'Office National des Forêts ou son représentant ;
OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE ALPES-MEDITERRANEE-CORSE	- Monsieur le Délégué Interrégional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alpes-Méditerranée-Corse ou son représentant ;
OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES LANGUEDOC-ROUSSILLON, PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR-CORSE	- Monsieur le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse ou son représentant ;
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA DURANCE	- Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance ou son représentant ;

### **ARTICLE 3 :**

Les membres du *Comité Rivière Bléone et affluents*, autres que les représentants de l'Etat, sont nommés à compter de la date du présent arrêté jusqu'à la fin du *Contrat de Rivière Bléone et affluents*

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la Commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres du *Comité Rivière Bléone et affluents* sont exercées à titre gracieux.

### **ARTICLE 4 :**

Le Président du *Comité Rivière Bléone et affluents* est élu lors de la première réunion par les membres du Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

### **ARTICLE 5 :**

Le *Comité Rivière Bléone et affluents* se réunit sur l'initiative de son Président au minimum une fois par an et a pour missions :

- ❖ d'organiser la concertation durant la phase d'élaboration du dossier définitif, en définissant les objectifs du *Contrat de Rivière Bléone et affluents* et leur équilibre et en formalisant le choix de la logique d'action ;
- ❖ d'assurer le suivi de l'exécution du *Contrat de Rivière Bléone et affluents* par l'examen de comptes-rendus annuels, et en ajustant les orientations et fonction des résultats des études complémentaires ;
- ❖ d'organiser la communication et la sensibilisation auprès des personnes qu'il représente ;
- ❖ de mettre en œuvre les modalités de participation du public (enquêtes, ...).

Il constituera ses organes de travail conformément aux dispositions réglementaires et il pourra associer les élus et personnes compétentes concernées, à toutes commissions ou groupes de travail qu'il réunira.

Au terme du *Contrat de Rivière Bléone et affluents*, un rapport de réalisation du Contrat et d'évaluation des résultats obtenus sera présenté au *Comité Rivière Bléone et affluents*. Ce rapport est communiqué au Préfet des Alpes de Haute-Provence et au Comité de Bassin Rhône-Méditerranée.

### **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

La liste des membres du *Comité Rivière Bléone et affluents* peut être consultée sur le site internet <http://www.smaableone.fr> du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone et sur le site internet des outils de la gestion intégrée de l'eau <http://www.gestcau.eaufrance.fr>.

**ARTICLE 7 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

**ARTICLE 8 :**

Le Secrétaire Général des Alpes de Haute Provence, le Directeur Départemental des Territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à :

- Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone ;
- l'ensemble des membres du Comité de Rivière Bléone et affluents.

Pour la Prétète  
et par délégation le Secrétaire général  
La Prétète, *par intérim*



Sylvie ESPECIER

**GRILLE D'ANALYSE DU CONTRAT  
CONCERNANT LES « EAUX SUPERFICIELLES »**

Libellé masse d'eau	Bassin amont													Bassin aval			Bassin des Duyes		
	La Bléone en amont du Bès	Torrent du Bès	Torrent du Riou	Ravin du Riou de l'Aulne	Torrent Chanolette	Torrent de l'Arigéol	Ravin du Riou	Torrent le Bouinenc	Torrent le Mardaric	Torrent la Grave	Torrent de Val haut	Torrent le Galabre	La Bléone du Bès à la confluence avec la Durance	Ruisseau le Mardaric	Torrent des Eaux Chaudes	L'amont du torrent des Duyes	Ravin du Chevalet	Ravin de Vaunavès	
n° masse d'eau	FRDR277b	FRDR277a	FRDR11337	FRDR10168	FRDR12083	FRDR10385	FRDR10629	FRDR11501	FRDR11433	FRDR11609	FRDR10606	FRDR10796	FRDR276a	FRDR10178	FRDR10756	FRDR276b	FRDR11058	FRDR10681	
Statut	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	
Réservoir biologique	Réservoir biologique	Réservoir biologique	Réservoir biologique									Réservoir biologique							
Etat écologique actuel	Bon état	Bon état	Très bon état	Très bon état	Bon état	Bon état	Très bon état	Bon état	Bon état	Très bon état	Très bon état	Bon état	Médiocre	Bon état	Bon état	Moyen	Très bon état	Bon état	
Objectif d'état écologique - Échéance	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	
Etat quantitatif actuel (masses d'eau souterraines)																			
Objectif d'état quantitatif (masses d'eau souterraines)																			
Etat chimique actuel (sans ubiquiste)	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	
Objectif d'état chimique (sans ubiquiste)	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	

Problème à traiter	Référence SDAGE	Code mesure PDM	Intitulé mesure	Libellé action locale envisagée	Pertinence des actions (pour atteindre des objectifs fixés et le respect des échéances)													
--------------------	-----------------	-----------------	-----------------	---------------------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

<b>GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT</b>																		
Gestion locale à instaurer	OF 4	GOU0202	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)	Elaboration et mise en œuvre du Contrat de Rivière (action inscrite au SDAGE 2010-2015)														
Poursuivre et réussir le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des														C2_5		Action pertinente - Territoire cohérent		

POLLUTION																			
Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	OF 5A	ASS0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	Réalisation de Schémas Directeurs d'Assainissement et d'études préalables à construction de STEP (Communes de Champferrier, Draix, La Javie et de Verdaches)	A_3	A_4											A_1		
	OF 5A	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Travaux de réhabilitation de réseaux pour réduire les eaux parasites (Communes de Champferrier, Digne les Bains, La Robine sur Galabre, Le Brusquet, Malijai, Mallemoisson, Marcoux, Prads Haute Bléone, Thoard, Le Vernet)	A_16 A_17 A_19	A_20										A_13	A_12 A_14 A_15 A_21	A_18	
	OF 5A	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Travaux de réhabilitation, d'amélioration ou de construction de stations (Communes Aiglun, Auzet, Beaujeu, La Javie, La Robine sur Galabre, Mirabeau, Le Vernet, Lycée Carmejane du Chalfaut, Prads Haute Bléone)		A_7 A_10			A_24	A_22 A_23					A_6		A_5 A_11		A_8 A_9
Pollution diffuse par les nutriments	OF 5B	AGR0201	Limitier les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates	actions du 5ème Programme d'action Nitrates															
		AGR0202	Limitier les transferts de fertilisants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	communes de Puimoisson et Brunet (hors BV de la Bléone)															
		AGR0301	Limitier les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates	actions du 5ème Programme d'action Nitrates															
		AGR0302	Limitier les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates	communes de Puimoisson et Brunet (hors BV de la Bléone)															
Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)	OF 5C		Améliorer la connaissance sur les sources de pollutions aux substances dangereuses (dont 2 HAP ayant conduits aux déclassements de 2 masses d'eau : Benzo(g,h,i)perylène et Indéno(1,2,3-cd)pyrène)			C2_6 C2_7										C2_6 C2_7		C2_6 C2_7	
Pollution diffuse par les pesticides	OF 5D	AGR0303	Limitier les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	actions des Plans d'action AAC: Michel, Auvestre (2), Ravin de reclaux, Liebaud, Janchier (hors BV de la Bléone)															
		AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	(hors BV de la Bléone)															
			Améliorer la connaissance sur les sources de pollutions aux substances dangereuses				C2_6 C2_7										C2_6 C2_7		

FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES MILIEUX																			
Altération de la morphologie	OF6A	MA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Restauration de la Bléone aval, des zones humides et des adoux	B2_1 B2_2	B2_1 B2_2											B2_1 B2_2		B2_1 B2_2
Altération de la continuité biologique	OF 6A	MA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Réaménagement continuité du seuil du grand pont, du pont Beau de Rochas, du pont des CFP, du seuil égout et pont canal EDF Etude préalable et aménagement continuité barrage EDF Malijai													B1_8 B1_9 B1_10 B1_11 B1_12		

EQUILIBRE QUANTITATIF																		
Déséquilibre quantitatif	OF 7	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture															
		RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	captage de Digne + actions du plan de gestion de la ressource à prévoir dans le volet B3 du contrat de rivière (pour les Duyes)	B3_12													
		RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Elaborer des PGRI en concertation avec les usagers														

INONDATIONS																		
	OF 8	MA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Programme d'entretien et de restauration des ripisylves et des lits														
			Mise en conformité des ouvrages de protections : réalisation des diagnostics et de la surveillance des digues (communes Aiglun, Auzet, Digne les Bains, la Javie, Mallemoisson)				B2_7										B2_7	

Mesure de base du PDM																		
Mesure régaliennne du PDM																		
Mesure d'accompagnement (locale)																		

**GRILLE D'ANALYSE DU CONTRAT  
CONCERNANT LES « EAUX SOUTERRAINES »**

					Eaux souterraines			
Libellé masse d'eau					Atluivons de la Bléone	Conglomérats du plateau de Valensole	Formations variées du haut bassin de la Durance	Calcaires du Crétacé supérieur des hauts bassins du Verdon, Var et des affluents de la Durance
n° masse d'eau					FRDG355	FRDG209	FRDG417	FRDG174
Statut					ME naturelle souterraine	ME naturelle souterraine	ME naturelle souterraine	ME naturelle souterraine
Réservoir biologique								
Etat écologique actuel								
Objectif d'état écologique - Echéance								
Etat quantitatif actuel (masses d'eau souterraines)					Bon Etat	Bon Etat	Bon Etat	Bon Etat
Objectif d'état quantitatif (masses d'eau souterraines)					Bon Etat 2015	Bon Etat 2015	Bon Etat 2015	Bon Etat 2015
Etat chimique actuel (sans ubiquiste)					Bon Etat	Mediocre	Bon Etat	Bon Etat
Objectif d'état chimique (sans ubiquiste)					Bon Etat 2015	Bon Etat 2021	Bon Etat 2015	Bon Etat 2015
Problème à traiter	Référence SDAGE	Code mesure PDM	Intitulé mesure	Libellé action locale envisagée	Pertinence des actions (pour atteindre des objectifs fixés et le respect des échéances)			
<b>GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT</b>								
Gestion locale à instaurer	OF 4	GOU0202	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)	Elaboration et mise en œuvre du Contrat de Rivière (action inscrite au SDAGE 2010-2015)				
			Poursuivre et réussir le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des					
<b>POLLUTION</b>								
Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	OF 5A	ASS0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	Réalisation de Schémas Directeurs d'Assainissement et d'études préalables à construction de STEP (Communes de Champsercier, Draix, La Javie et de Verdaches)				
	OF 5A	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Travaux de réhabilitation de réseaux pour réduire les eaux parasites (Communes de Champsercier, Digne les Bains, La Robine sur Galabre, Le Brusquet, Malijai, Mallemoisson, Marcoux, Prads Haute Bléone, Thoard, Le Vernet)				
	OF 5A	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Travaux de réhabilitation, d'amélioration ou de construction de stations (Communes Aiglun, Auzet, Beaujeu, La Javie, La Robine sur Galabre, Mirabeau, Le Vernet, Lycée Carmejeane du Chaffaut, Prads Haute Bléone)				
Pollution diffuse par les nutriments	OF 5B	AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates	actions du 5ème Programme d'action Nitrates				Les mesures régaliennes AGR0201 et AGR0301 vont affectées l'ensemble des commune de la basse vallée (Digne compris) et les Duyes dans le cadre de la révision des ZN
		AGR0202	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	communes de Puimisson et Brunet (hors BV de la Bléone)				
		AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates	actions du 5ème Programme d'action Nitrates				
		AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates	communes de Puimisson et Brunet (hors BV de la Bléone)				
Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)	OF 5C		Améliorer la connaissance sur les sources de pollutions aux substances dangereuses (dont 2 HAP ayant conduits aux déclassements de 2 masses d'eau : Benzo(g,h,i)peryène et Indéno(1,2,3-cd)pyrène)					
Pollution diffuse par les pesticides	OF 5D	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	actions des Plans d'action AAC: Michel, Auvestre (2), Ravin de reclus, Liebaud, Janchier (hors BV de la Bléone)	Actions ne concernant par le bassin versant de la Bléone			
		AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	(hors BV de la Bléone)				
			Améliorer la connaissance sur les sources de pollutions aux substances dangereuses					
<b>FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES MILIEUX</b>								
Altération de la morphologie	OF6A	MA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Restauration de la Bléone aval, des zones humides et des adoux				
Altération de la continuité biologique	OF 6A	MA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Réaménagement continuité du seuil du grand pont, du pont Beau de Rochas, du pont des CFP, du seuil égout et pont canal EDF Etude préalable et aménagement continuité barrage EDF Malijai				
<b>EQUILIBRE QUANTITATIF</b>								
Déséquilibre quantitatif	OF 7	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture					
		RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	captage de Digne + actions du plan de gestion de la ressource à prévoir dans le volet B3 du contrat de rivière (pour les Duyes)				
		RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Elaborer des PGRE en concertation avec les usagers				
<b>INONDATIONS</b>								
	OF 8	MA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Programme d'entretien et de restauration des ripisylves et des îlots				
			Mse en conformité des ouvrages de protections : réalisation des diagnostics et de la surveillance des digues (communes Aiglun, Auzet, Digne les Bains, la Javie, Mallemoisson)					
Mesure de base du PDM								
Mesure régalienn du PDM								
Mesure d'accompagnement (locale)								